L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1391 - VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2016 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224





Photo: Réussir

Côte d'Or

› Céréales

«La plus grave crise jamais connue»



Nièvre

› Journée charolaise au Marault

Un concours et une vente au top



Yonne

› Chambre d'agriculture de l'Yonne

Session de crise



Encarts: Catalogue Delta Force De Bruin - Brochure Best Drive (sur certains cantons)

Secteurs :
Corbigny
Autun
Luzy
Moulins Engilbert
Nevers
03 86 20 17 38
G. BUCHEZ



AVIVA
Stéphane Franey
Un assureur issu du monde agricole
5 bis route de Paris
89200 Avallon
03 86 31 90 13 - 06 59 44 89 92
franey-stephane@aviva-assurances.com
Assureur AGRICOLE depuis 1856
N°ORIAS 09046920

Sommaire

Côte d'Or
04 • Action syndicale: Ils avaient prévenu
05 • Céréaliculture: «La plus grave crise jamais connue»
06 • Traits Auxois: Plus de 140 chevaux à Semur
07 • Groupama Grand Est: Au cœur des rencontres agricoles

Nièvre
08 • Journée charolaise au Marault: Un concours et une vente au top
09 • Journée «légumineuses» du 22 septembre: Osez les «légumineuses» : la démonstration par l'exemple
10 • Axereal : Des mesures solidaires exceptionnelles

Yonne
11 • Chambre d'agriculture de l'Yonne : Cession de crise
12 • Filière lait : Les anciens de la FNPL à la découverte de l'Yonne
13 • Codeca : Ne pas rester seul face à la crise
14 • Cavap -Axereal : Une page s'est tournée

Bourgogne
15 • Agronov : L'agroécologie d'aujourd'hui à demain
16 • Assurance récolte : Cheval de bataille du Crédit agricole Champagne-Bourgogne

France-Monde
17 • Viande bovine : Carrefour s'engage dans la démarche "Cœur de gamme" de la FNB

Dossier vendanges
18-23 • Spécial Vendanges

Filières
24 • Cultures Grosse altise adulte

Infos Services
26-27 • Analyses et tendances
28-30 • Petites annonces
31-33 • Annonces légales
34 • Vie quotidienne
35 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy

Avis d'appel à projets 2016

Dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives (DiNA) des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (Cuma). Aide relative aux investissements matériels (hangars et bâtiments annexes)

Dates d'ouverture de l'appel à projets : du jeudi 15 septembre 2016 au vendredi 07 octobre 2016

Le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a mis en place un dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives (DiNA) des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (Cuma). Ce dispositif, financé par l'État, se compose de deux volets d'aides à destination des Cuma :
- une aide aux investissements immatériels (conseil stratégique)
- une aide aux investissements matériels (hangars et bâtiments annexes)

Le deuxième volet vise à subventionner l'acquisition, la construction et l'aménagement de bâtiments destinés à entretenir et remiser les matériels des Cuma ou à assurer le fonctionnement des coopératives (à l'exception des bâtiments administratifs). Il requiert au préalable la réalisation d'un conseil stratégique.

Une procédure d'appel à projets est organisée en vue de l'attribution d'une aide pour la réalisation de hangars et bâtiments annexes à destination des Cuma. La notice ainsi que le formulaire de demande d'aide sont téléchargeables à l'adresse suivante :
http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Cuma

Le présent appel à projets est ouvert à compter du jeudi 15 septembre 2016. La date limite de dépôt des dossiers de demande d'aide auprès de la DDT de votre département est fixée au vendredi 07 octobre 2016.

Les dossiers retenus feront l'objet d'une sélection régionale et seront engagés dans la limite des disponibilités financières.

Contacts :
DDT Côte d'Or
Paulette Pernot - 03 80 29 42 35
paulette.pernot.@cote-dor.agriculture.gouv.fr
Etienne Angst Tel : 03 80 29 44 47
etienne.angst@cote-dor.gouv.fr
DDT du Doubs
Marie Michelin Tel : 03 81 65 69 04
ddt-projets-ruraux@doubs.gouv.fr
DDT du Jura
Service économie agricole
Tel : 03 84 86 80 00
ddt-sea@jura.gouv.fr
DDT Nièvre
Unité de modernisation des exploitations Tel : 03 86 71 52 23
ddt-sea@nievre.gouv.fr
DDT de la Haute-Saône
Isabelle Bruno Tel : 03 63 37 92 30
isabelle.bruno@haute-saone.gouv.fr
David Hummel Tel : 03 63 37 92 32
david.hummel@haute-saone.gouv.fr
DDT Saône-et-Loire
Unité projet d'exploitation
Tel : 03 85 21 86 23
ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr
DDT Yonne
Christophe Zunino
Tel: 03 86 48 42 85
ddt-sea@yonne.gouv.fr
DDT du Territoire de Belfort / SEA. Martine Prevot
Tel : 03 84 58 86 82
ddt-information-sea@territoire-de-belfort.gouv.fr

PRI info

Côte d'Or Le Point Info Transmission Association vous accompagne
Le Point Info Transmission Association est l'un des premiers contacts à avoir pour préparer son projet de transmission, cessation et recherche d'associé. Il possible de prendre rendez vous sans aucun engagement par la suite et permet de lister les principales étapes, les interlocuteurs et le planning de votre projet. Parce que c'est une étape clé dans la carrière d'un exploitant, il est nécessaire d'anticiper 5 à 10 avant l'arrêt d'activité (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'Etat dans le cadre du Programme Régional à l'Installation). Contact Alexis Parent : 03 80 68 66 54

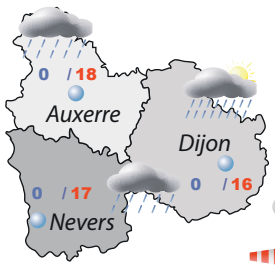
Nièvre Pour vous aider à travailler en société
L'accompagnement humain permet la préparation de l'entrée dans une société d'un candidat à l'installation, sous l'angle des relations humaines. Il permet à l'ensemble des futurs associés, avec l'aide d'un tiers, de clarifier : les objectifs personnels et professionnels de chaque associé, la place et le rôle de chacun, le partage des responsabilités. Il identifie l'engagement de chacun. Il aide à définir l'organisation du travail, et peut aller jusqu'à la rédaction du règlement intérieur (accompagnement financé par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Programme Régional Installation). Pour tout renseignement, contactez Christelle MARTIN ou Anne Marie SENNEPIN (Chambre d'Agriculture) au 03.86.93.40.38

Yonne Le Répertoire Départ Installation : pour vous aider à transmettre votre exploitation agricole ou trouver un associé**.** Le conseiller Répertoire vous aide à formaliser votre projet, rédige une offre attractive, recherche un repreneur ou associé selon le profil défini ensemble, diffuse votre offre auprès des candidats qu'il connaît, et si vous le souhaitez plus largement grâce au réseau national des Répertoires et sur Internet, vous accompagne lors du premier rendez-vous avec un candidat. L'inscription est gratuite. Contactez Marc ABONNET, Chambre d'Agriculture de l'Yonne au 03.86.94.21.95

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 16 au 25 septembre 2016

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 16 Septembre

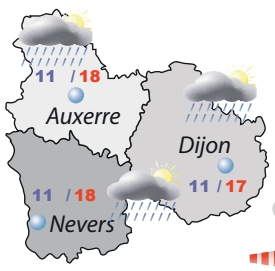


Maussade
Ce vendredi se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses précipitations.

T° mini : 11 à 13 °C
T° maxi : 17 à 19 °C
Vents : Sud 30 km/h

Ste Edith
Soleil : 07:26 - 19:57
Lune : 19:56 - 06:47

Samedi 17 Septembre



Averses
Bon nombre d'averses sont attendues pour ce samedi. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 10 à 12 °C
T° maxi : 17 à 19 °C
Vents : Ouest 20 km/h

St Renaud
Soleil : 07:27 - 19:55
Lune : 20:28 - 08:02

Dimanche 18 Septembre



Mitigé
Quelques averses et de belles éclaircies en perspective. Les températures seront en légère baisse en matinée.

T° mini : 8 à 10 °C
T° maxi : 18 à 20 °C
Vents : Ouest 20 km/h

Ste Nadège
Soleil : 07:29 - 19:53
Lune : 21:02 - 09:19

Prévisions à 7 jours

Lundi 19 au Mercredi 21 Septembre :
Un ciel très nuageux en perspective.
Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini. : 8 à 16 °C T° maxi. : 23 à 25 °C

Jeudi 22 au Dimanche 25 Septembre :
Quelques nuages et de belles éclaircies pour cette fin de semaine.
Vents : Sud-Est à 10 km/h
T° mini. : 9 à 17 °C T° maxi. : 26 à 28 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

DÉVELOPPEZ VOTRE VENTE DIRECTE
1 abattoir volaille CE avec services sur mesure

Contactez-nous :
Abattoir Péricat - 02 38 34 94 17

Gestion de crise

Vers un «troisième pilier» de la Pac

La nécessité d'améliorer les instruments de gestion des crises a été soulignée par la vingtaine des ministres de l'Agriculture de l'UE réunis à Chambord à l'invitation de leur homologue français qui a évoqué à ce propos la piste d'un « troisième pilier de la Pac ».


V. Marmuse/CAIA

Les ministres de l'agriculture présents à Chambord ont tous réaffirmé leur attachement à la Pac.

Le projet de révision à mi-parcours du cadre financier 2014-2020 de l'Union, que la Commission de Bruxelles compte présenter le 13 septembre, doit être l'occasion, pour l'exécutif, de proposer des améliorations et simplifications des Fonds structurels et d'investissement européens, notamment de l'outil de stabilisation des revenus. Celui-ci est cofinancé par le Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural), deuxième pilier de la Pac.

Pour renforcer les moyens de gérer les crises, l'idée d'un *«troisième pilier»* a été évoquée par le ministre français de l'agriculture, Stéphane Le Foll, à l'issue d'un échange de vues sur l'avenir de la politique agricole commune après l'annonce du Brexit auquel il a invité ses homologues de l'UE le 2 septembre au château de Chambord. *«Un, deux, trois ou quatre, peu importe le nombre de piliers que compte la Pac, ce qui est important c'est d'avoir un bon programme qui réponde aux objectifs»*, a commenté le 5 septembre, en marge de la conférence de Cork sur le développement rural, le commissaire européen Phil Hogan, qui n'avait pas fait le déplacement à Chambord.

Un outil très sous-utilisé

«Il faut que ces outils soient plus faciles à utiliser et plus attractifs», a précisé à Cork le commissaire à l'agriculture en annonçant aux journalistes la présentation dans un *«futur proche»* de mesures pour améliorer le soutien du Feader au régime de stabilisation des revenus des exploitants en cas de crise. La Commission doit proposer à cet effet d'autoriser l'utilisation de cet instrument sur une base sectorielle, comme cela aurait pu être le cas pour la crise du lait.

Or, une utilisation sectorielle n'est pas autorisée actuellement. L'outil de stabilisation des revenus (ISR) permet d'obtenir une aide d'un fonds de mutualisation, et ce jusqu'à 70 % des pertes au maximum en cas de baisse de plus de 30 % du revenu moyen annuel, afin de se conformer aux limites fixées par l'OMC. Le soutien financier apporté dans ce cadre au niveau européen et national au titre des programmes de développement rural atteint seulement, jusqu'à présent, 129,8 millions d'euros, selon une analyse du think tank Farm Europe. Les deux autres outils de gestion des risques cofinancés par le Feader (primes d'assurance contre les risques climatiques et sanitaires et fonds de mutualisation destinés à compenser les pertes de production liées à des événements climatiques et environnementaux), font respectivement l'objet d'un soutien de 2,2 milliards d'euros et 357 millions d'euros.

Par ailleurs, la Commission a lancé un appel d'offres pour la réalisation d'une étude sur *«la gestion des risques dans l'agriculture de l'UE»*. La valeur du contrat, dont la durée est de dix mois, est estimée à 600 000 euros. L'échéance pour la présentation des propositions est fixée au 14 octobre, l'ouverture des offres étant prévue une semaine plus tard.

«Pas de Pac-exit»

Outre l'amélioration des outils de gestion des risques, les vingt ministres de l'agriculture qui avaient honoré l'invitation à Chambord le 2 septembre - les Britanniques n'y étaient pas conviés - ont réaffirmé leur attachement à la Pac et à son budget. *«Il n'y aura pas de Pac-exit»*, a affirmé leur hôte, Stéphane Le Foll, qui a fait la synthèse des échanges de vues devant la presse. Les participants ont aussi insisté sur la nécessité de simplifier cette politique et cerné les grands enjeux qu'elle doit affronter - alimentaires, environnementaux, économiques et territoriaux. Il s'agissait également pour la France de reprendre l'initiative dans le contexte du Brexit et alors que s'ouvrent les discussions pour imaginer la Pac post-2020. Son but était *«d'accueillir et influencer»*, a résumé Stéphane Le Foll, ajoutant : *«Je ne sais pas si c'était lié à leur absence(des Britanniques), mais on a trouvé un débat un peu plus consensuel»*. *«Nous avons démontré que nous pouvions parler et développer des idées pour l'avenir. Notre engagement n'est pas sentimental. (Sans Pac), ça ne marcherait pas»*, a estimé pour sa part, le ministre allemand, Christian Schmidt, qui co-présidait la rencontre.

AGRA

Le point sur l'international

L'actu mondiale en bref

Politique rurale, peste porcine africaine et conformité des biocarburants au menu des informations de la semaine.

Politique rurale

Vingt ans après la première déclaration de Cork qui avait été à l'origine de la création du deuxième pilier de la Pac, une nouvelle déclaration issue de deux journées de travail entre plus de 300 parties prenantes (administrations, ONG, professionnels agricoles, régions...) a été présentée à Cork (Irlande). Remis au commissaire européen Phil Hogan et intitulé «Une vie meilleure dans les zones rurales», le document recouvre les aspects sociaux, économiques, environnementaux et de gouvernance de cette politique, insistant en particulier sur la nécessité de réduire la fracture numérique, de développer de meilleurs outils de gestion des risques, de réaliser une évaluation basée sur les résultats plutôt que sur les moyens ou encore de donner plus de cohérence aux politiques rurales à travers l'UE. Cette déclaration en dix points doit servir de base à la mise en place d'un agenda pour le développement rural dans le cadre de la prochaine réforme de la Pac.

Porcs

La Pologne a demandé à la Commission européenne une aide financière pour lutter contre la peste porcine africaine qui se répand sur son territoire, a indiqué le vice-ministre de l'agriculture Jacek Bogucki, au lendemain d'une rencontre à Bruxelles du ministre de l'agriculture, Krzysztof Jurgiel, avec Vytenis Andriukaitis, commissaire européen chargé de la santé et de la sécurité alimentaire. *«Une telle aide aurait dû être lancée il y a deux ans»*, a-t-il estimé. Dix-huit foyers de peste porcine ont été identifiés en Pologne, dont quinze récemment, principalement dans l'est du pays, mais l'épidémie a tendance à se déplacer vers le centre. Quelque 600 000 porcs se trouvent actuellement en élevage dans les régions où des foyers ont été décelés. Dix millions de porcs sont élevés en Pologne au total.

Biocarburants

La Commission européenne renouvelle sa reconnaissance du schéma volontaire *«2BS»*, qui permet de démontrer la conformité des biocarburants aux critères de durabilité de l'UE, a signalé l'association 2BS. Le sigle de cette association signifie *«Biomass biofuels sustainability voluntary scheme»*, autrement dit *«Biomasse biocarburants schéma volontaire sur la durabilité»*. Elle regroupe les organisations de céréaliers (AGPB, AGPM), de collecteurs (Coop de France, le négoce des grains), de betteraviers, des industriels de l'éthanol et l'interprofession des oléagineux. Le schéma volontaire 2BS, en fonctionnement depuis 2011, est renouvelé pour cinq ans, validant la poursuite de l'activité de production. Une directive européenne de 2009 confie aux schémas volontaires reconnus ou aux systèmes nationaux gérés par les États membres la vérification de critères de durabilité applicables aux biocarburants.

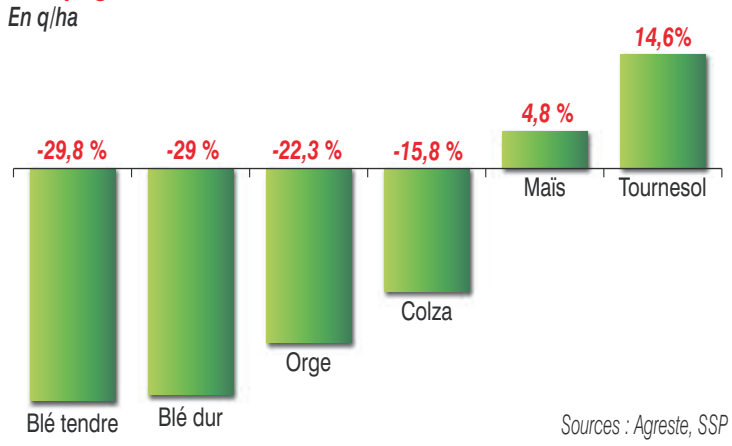
AGRA

Le chiffre de la semaine

Pertes de rendement record : 30% pour le blé tendre

Campagne 2016/2017 : les évolutions de rendement en grandes cultures

En q/ha



Pas moins de 30% de perte de rendement pour le blé tendre : voilà le résultat des dernières récoltes compte tenu de la terrible météo de la campagne. L'orge et le colza sont à peine moins bien lotis, de même que le blé dur. Le problème pour les producteurs français est celui d'une équation très défavorable : les récoltes mondiales sont importantes, ce qui va faire baisser les prix. Or, la France et dans une moindre mesure l'Allemagne, ont une petite production. Les producteurs vont donc subir les effets de faibles prix et de petites quantités.

Action syndicale

Ils avaient prévenu

Les Jeunes agriculteurs de Côte d'Or, rejoints par leurs homologues de la FDSEA, ont manifesté la semaine dernière au centre-ville de Dijon.



Fabrice Faivre et François-Xavier Lévêque, présidents respectifs de la FDSEA et des JA.



La semaine dernière a été particulièrement animée avec la manifestation FDSEA-JA organisée la veille à Carrefour Quetigny (voir notre dernière édition).

Préfecture et Conseil régional : chacun a eu droit à ses bennes de fumier, parfois remplis d'oignons, de pneus ou de paille.

Jeudi 8 septembre à Dijon, une centaine d'agriculteurs du département ont exprimé leur mécontentement face à la crise et l'absence de la *«moindre mesure digne de ce nom»* prise au plus haut-rang. *«Cela faisait bien longtemps qu'il n'y avait pas eu un bordel pareil devant la préfecture»* confiait François-Xavier Lévêque, le président des JA21, syndicat à l'initiative de la manifestation, très vite rejoint par la FDSEA. *«Toute la Côte d'Or et toutes les productions étaient représentées, c'est dire le ras-le-bol actuel»* poursuivait le président des Jeunes agriculteurs, rappelant sa volonté de voir enfin gouvernement et la Région *«se bouger»* : *«nous avions prévenu que nous allions sortir, c'est chose faite ce soir. Nous continuerons tant qu'il ne se passera rien. Nous n'étions pas pris au sérieux, maintenant il faut que ça avance. Nous voulons un plan d'urgence, notamment pour les jeunes. Les jeunes n'ont que des emprunts. Il n'y a aucun capital d'avance et la situation actuelle n'est plus tenable. On se demande comment JA21 va pouvoir continuer d'installer dans de telles conditions»*. Pour François-Xavier Lévêque, l'agriculture est *«totalement délaissée»* et le ministre est *«absent»*. La manifestation a pris fin autour de 1 heure du matin. *«Tout s'est très bien passé, nous n'étions pas venu pour casser. L'action s'est déroulée de nuit pour ne pas bloquer la circulation et ne pas gêner les gens qui travaillent. Les forces de l'ordre étaient là et ont encadré notre mouvement»* termine François-Xavier Lévêque.

Aurélien Genest



Dépôt de fumier devant l'Hôtel de région.



La manifestation s'est «*très bien déroulée*» selon les organisateurs et s'est terminée par une collation.



La rue de la préfecture a été très animée...

Revendications

**JA21, dans un communiqué, rappelle que l'agriculture est le «*fondement de l'humanité*» : «*La France, unique aux yeux du monde en ce domaine, a su se hisser sur les plus hautes marches du podium mondial. Le classement du repas à la française en 2010, ou encore celui des Climats de Bourgogne en 2015, n'existeraient pas sans l'agriculture. Les titres honorifiques ne suffisent plus. Nous, jeunes agriculteurs de Côte d'Or, avons besoin de réalités économiques pour continuer notre métier. L'agriculture en Côte d'Or génère près de 30 000 emplois, un chiffre qu'il semble difficile à sauvegarder sans une réelle politique agricole. Nos ainés ont mis en place une Politique agricole commune qui est aujourd'hui inadaptée, incompréhensible, inapplicable, utopiste et inacceptable. Nous sommes passés à une Politique agricole divisée où les normes franco-françaises nous pénalisent face à nos voisins européens. Nous, Jeunes agriculteurs de Côte d'Or, nous ne nous sentons ni écoutés, ni soutenus et nous avons le sentiment d'être seuls pour affronter cette crise».*

Céréaliculture

«La plus grave crise jamais connue»

Le vice-président de l'AGPB revient sur la campagne 2016 et évoque trois pistes de travail.



Dominique Chambrette demande une aide exceptionnelle de l'État et de l'Europe au nom de son association.

«*Une année comme celle-là, il faut remonter à 1976 pour trouver à peu près l'équivalent et encore, les conséquences ne vont pas être les mêmes*» : pour Dominique Chambrette, vice-président de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB), l'année 2016 est catastrophique pour les producteurs céréaliers. Ces derniers connaissent tout simplement «*la plus grave crise jamais connue*». Venant de participer à un conseil exceptionnel de l'AGPB, le Côte d'orien dresse un triste bilan de la ferme céréalière française : «*la récolte en blé va être inférieure à 28 millions de tonnes, cela se traduit par des pertes de récoltes variant de 25 à 40% selon les régions. En chiffres d'affaires, les exploitations vont perdre entre 30 et 60%. Nous nous retrouvons avec deux très mauvaises années en seulement trois ans si l'on compte 2014. Il manque une année sur les trois dernières campagnes*». Il s'agit d'un phénomène «*extraordinaire*» selon Dominique Chambrette : «*ce qui vient d'arriver ne peut même pas être intégré dans les probabilités, cela ne pouvait être imaginé… Des parcelles faisant généralement 8t/ha et qui en font 4 voire 3 cette année, ça ne pouvait pas exister. J'ai 67 ans et je n'ai jamais connu cela. Tous les producteurs encore de ce monde disent la même chose. En plus, la France est le seul pays touché par ces aléas climatiques. Il y a de bonnes récoltes de blé partout dans le monde, en quantité et en qualité*».

Une double-peine spécifique

Dominique Chambrette ne voudrait surtout pas que la situation des céréaliculteurs soit «*noyée*» dans une crise agricole généralisée : «*les producteurs céréaliers connaissent une double crise avec les problématiques quantité et prix. La Côte d'Or se retrouve à moins de 50q/ha en blé, c'est déjà très difficile à encaisser. Mais avec des prix à 130€/t, ça ne passe pas. N'oublions pas que la tonne de blé valait 200 euros en 1984. Le prix du lait est bas aujourd'hui, mais la vache qui faisait 10 000kg avant la crise continue de faire ses 10 000 kg. La vache allaitante continue elle aussi de faire un veau par an. Je veux insister sur cette double pénalité bien spécifique à la céréaliculture. Il va nous falloir de l'argent public dans un contexte très particulier. En effet, la rentrée sociale va être abominable. Tout le monde va se retrouver dans la rue, avec la loi travail, les professeurs, la SNCF et j'en passe. Il ne faut surtout pas oublier la céréaliculture qui traverse une crise sans précédent*».

Considérer les zones intermédiaires

«*L'AGPB a travaillé sur la problématique de nos zones à faibles potentiels. Il faudra revoir la politique agricole commune, c'est le premier point*» énumère Dominique Chambrette, «*on ne peut plus continuer ainsi dans les zones intermédiaires. On y retrouve les aides les plus basses de France et d'Europe alors que c'est là qu'il y a le plus besoin en soutiens. En Côte d'Or, les producteurs céréaliers touchent environ 200€/ha quand leurs voisins du nord bassin parisien et les Allemands en touchent 300 et quand leurs voisins éleveurs en touchent entre 350 et 400. A un moment donné, il faut se poser les bonnes questions et revoir le plus rapidement possible cette politique injuste*». L'assurance climatique est également à revoir selon l'AGPB : «*on ne peut plus continuer avec une assurance comme celle que nous avons aujourd'hui. Cette année, les Côte d'oriens assurés ne vont même pas toucher le tiers de leurs pertes… L'agriculture a besoin d'une véritable assurance climatique pour demain. Le dossier de la correction des handicaps n'est pas adapté lui non plus. En zone défavorisée, un hectare d'herbe touche une correction mais pas l'hectare de céréales qui est juste à côté, ce n'est pas normal. S'il n'y a pas de refonte de la politique agricole dans les zones intermédiaires, les producteurs céréaliers sont tout simplement condamnés*».

Situation économique et conséquences sociales

L'allègement de la dette est la seconde priorité de l'AGPB. «*Des producteurs ont perdu la moitié de leur chiffre d'affaires, nous demandons l'année blanche*» poursuit le vice-président, «*il faut pouvoir reconsolider la dette des exploitations sans surcharger les prochaines annuités, donner la possibilité aux exploitants de pouvoir étaler le déficit de cette année dans le temps. Nous demandons l'exonération de la TFNB et un allègement conséquent des charges sociales. Les banques et l'État doivent agir rapidement*». La troisième piste de l'AGPB est d'ordre social, comme l'indique Dominique Chambrette : «*il faut oser en parler: des producteurs ne vont pas pouvoir continuer leur activité. L'AGPB estiment entre 10 et 20% la proportion d'agriculteurs en graves difficultés. Il n'y a pas de solutions dans ces cas là. Ces producteurs auront juste de quoi payer leurs intrants après ce qu'ils viennent de livrer à leur organismes stockeurs. Comment peut-on faire dans de telles conditions pour resemer et vivre, tout simplement? Ces problèmes sociaux sont à régler au plus vite, on ne peut pas laisser des gens dans cette situation qui est le fruit de vingt années d'errance de la politique agricole qui a totalement délaissé les zones intermédiaires. Les hommes politiques doivent nous donner des réponses. Nous avons également demandé une aide européenne, une contribution spécifique au secteur céréalier français. La perte du chiffre d'affaires de la ferme française en grandes cultures s'élève entre quatre et cinq milliards d'euros. L'AGPB alerte les politiques, l'administration et les banques pour des actions à mettre en place en extrême urgence. Il ne faut pas se retrouver dans la situation de 2014-2105 où les bonnes paroles n'avaient pas été suivies d'actes. Les exploitations doivent être traitées individuellement pour redonner des perspectives à chacune d'entre elles*».

AURÉLIEN GENEST

En images

Bien rentrés

La rentrée s'est très bien effectuée dans les établissements scolaires agricoles du département. Certains nous font parvenir quelques clichés.



La Maison familiale rurale Auxois Sud-Morvan enregistre un effectif de 108 élèves, avec 77 jeunes de la classe de Quatrième jusqu'au Bac et 31 autres en classe de BTS. La rentrée s'est effectuée en présence de la sénatrice Anne-Catherine Loisier, venue visiter l'établissement et rencontrer les familles.



La MFR de Semur-en-Auxois accueille 15 jeunes en 4ème et 36 jeunes en 3ème. Pas moins de 50 scolaires et apprentis composent les deux classes du bac pro canin félin en trois ans, 45 jeunes en premières et une quarantaine aussi en terminale bac pro CGESCF. L'établissement ouvre également ses portes à des éducateurs canins en apprentissage et à une formation BTSA technico-commercial option animaux d'élevage et de compagnie.



C'est également reparti pour la MFR de Quetigny. L'établissement accueille 67 jeunes en classes de Quatrième et Troisième, 48 en filière Service (Secondes, Bac et BTS), 60 en filière agricole (Seconde, Première et Terminale CGEA) et 52 en filière médico-sociale. Pour commencer l'année, les apprentis de Première CGEA se sont rendus à Innovagri dans le Loiret afin d'assister à plusieurs conférences et démonstrations. La MFR organisera le 21 septembre de 15 heures à 17 heures une action «MFR Go», rencontre entre parents et professionnels pour discuter de l'alternance.

► Agenda

18-09 Nos fermes ont la cote

Plusieurs agriculteurs de Côte d'Or ouvrent les portes de leur exploitation ce dimanche 18 septembre. Le public est invité à venir découvrir les richesses de la vie à la ferme. Les rendez-vous sont fixés à 10 heures, 14 heures ou 16 heures à Ruffey-lès-Beaune (Gaec Tournier), à Saulon-la-Chapelle (Ludovic Maret), à Essarois (Marie-Hélène et Pascal Gervasoni), à La Villeneuve-sur-Vingeanne (Eve et Frédéric Poinsot-Laffage), ainsi qu'à Quetigny (Philippe Gransagne). Renseignements : www.fdsea21.fr

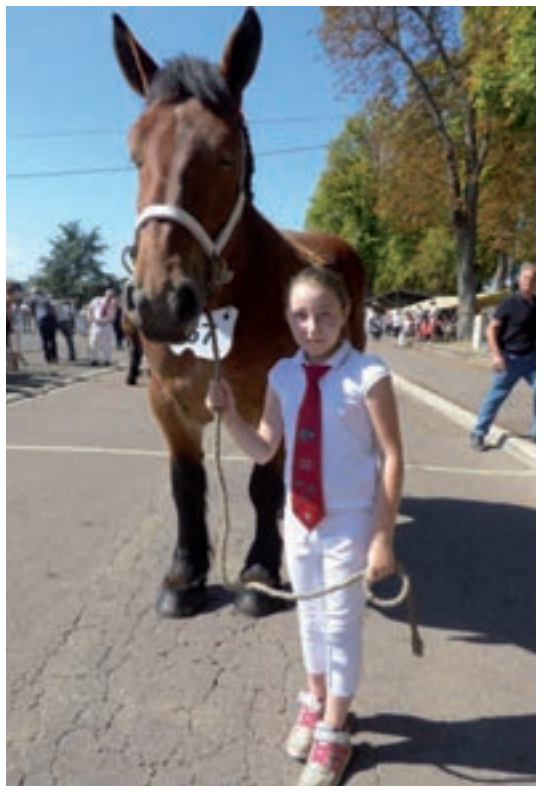
Traits Auxois

Plus de 140 chevaux à Semur

Le Spécial Traits Auxois a enregistré une belle affluence le week-end dernier au cours Charles-de-Gaulle.



Yves Berthiot, éleveur à Diancey, et sa pouliche classée première dans la catégorie 2 ans.


Léane Bizouard, 10 ans, avec une pouliche 3 ans, fille de la championne adulte 2015.

Très bel évènement équin, les 10 et 11 septembre à Semur-en-Auxois. La race des Traits Auxois avait rendez-vous avec son concours national comme tous les ans au cours Charles-de-Gaulle. Les plus beaux specimens de la race, propriétés d'une cinquantaine d'éleveurs, ont concouru durant deux jours avec le soutien de la ville de Semur-en-Auxois. Bénéficiant d'une météo plus que parfaite, la manifestation organisée par l'Union nationale du cheval Trait auxois s'est déroulée en présence de nombreux spectateurs.

Les trois prix les plus prestigieux ont été remportés par trois éleveurs de départements différents. Le titre de championne jeune a été remporté Romaric Guyollot, de Saints-en-Puisaye dans l'Yonne. Le Nivernais Gérard Zwaenepoel (Raveau) est reparti avec le titre de championne adulte. Le Gaec Dupaquier, de Posanges en Côte d'Or, s'est quant à elle imposée chez les mâles. Les deux championnes préalablement citées sont aujourd'hui les mieux placées pour représenter la race des Traits Auxois lors du prochain salon international de l'agriculture. Une commission de sélection se déplacera dans plusieurs élevages dès le mois prochain pour valider leur future participation et déterminer les chevaux d'attelages qui feront le déplacement à Paris. Le prochain rendez-vous de l'Union nationale du cheval de Trait Auxois aura lieu samedi 22 octobre à Saulieu, pour le concours de poulains organisé à l'espace Jean-Bertin. Un autre évènement plus commercial pourrait se greffer avant la fin de l'année avec une probable venue d'acheteurs japonnais dans la région.

Le palmarès

Femelles. Pouliches de 1 an. 1ère section :1 Florian Bizouard, 2 Jean-Paul Bureau, 3 Bernard Poncet , 2ème section : ,1 Gaec Renon, 2 Jean-Christophe Rerolle, 3 Gaec de Marcilly. 3ème section : 1 Claude Michaudet, 2 et 3 SCEA Gaugey . Pouliches 2 ans. 1ère section : 1, 2 et 3 Gaec Dupaquier Posanges. 2ème section : 1 Yves Berthiot, 2 Jean-Paul Bureau, 3 Thierry Monier, 3ème section : 1 et 2 Romaric Guyollot, 3 Mathieu Duverne. Pouliches 3 ans. 1ère section : 1 Florian Bizouard, 2 Gaec Dupaquier Posanges, 3 Damien Rameau, 2ème section : 1 Romaric Guyollot, 2 EARL de Poisot, 3 Édouard Beurton. Poulinières suitées. 1ère section : 1 EARL Zwaenepoel, 2 Florian Bizouard, 3 Thierry Monier. 2ème section : 1 Jean-Philippe Jacqueson, 2 Déborah Dupaquier, 3 Gaec Flety, 3ème section : 1 Vincent Duverne, 2 Thierry Monier, 3 Jean-Michel Dessertenne, 4ème section : 1 Gaec Dupaquier Posanges, 2 Gaec de Marcilly, 3 Romaric Guyollot. Cinquième section : 1 Arnaud Dupaquier, 2 Jean-Christophe Rerolle, 3 Romaric Guyollot. Prix de championnat femelles : championne femelle : Romaric Guyollot, championne adulte : EARL Zwaenepoel, prix de famille : Déborah Dupaquier, prix d'ensemble : Gaec Dupaquier Posanges.

Etalons. Catégorie 1 an : 1 Arnaud Dupaquier, 2 Gaec Dupaquier Posanges, 3 Françoise Masson. Catégorie 2 ans : 1 Hervé Combre, 2 Jean-Christophe Rerolle, 3 Quentin Bonnabe. Catégorie 3 ans : 1 Gaec Dupaquier Posanges, 2 Éric Geoffray, 3 Patrice Humbert . Quatre ans et plus. 1ère section : 1 et 2 Gilles Vailleau, 3 Rémy Bonnabe. 2ème section : 1 EARL de Poisot, 2 Déborah Dupaquier, 3 Romaric Guyollot.Champion mâle : Gaec Dupaquier Posanges.

Chambre d'agriculture

Des choix pertinents

La journée «Innov'action et Agroécologie» s'est déroulée la semaine dernière dans six fermes du Châtillonnais.


Maryse et Philippe Arbelot, à Riel-les-Eaux, participaient à l'évènement. Leurs deux poulaillers génèrent une marge nette annuelle de 67 700 euros (hors MSA). La valorisation des effluents avicoles permet une optimisation des charges d'engrais estimée entre 60 et 80€/ha.

Une journée valorisant l'innovation et les démarches en lien avec l'agroécologie était proposée mercredi 7 septembre en Côte d'Or (voir notre dernière édition). Organisé par la Chambre d'agriculture et de nombreux partenaires, ce moment était l'occasion de venir à la rencontre d'exploitants ayant fait le choix de pratiques et de techniques visant la performance économique de leur exploitation. Six fermes du Châtillonnais ouvraient ainsi leurs portes en matinée avant un rendez-vous donné au lycée La Barotte. L'EARL du Val des vignes participait à l'évènement: l'occasion pour Philippe et Maryse Arbelot de présenter leurs deux bâtiments avicoles et expliquer leur stratégie. *«Nous nous sommes installés en 1989 sur 82 hectares de grandes cultures : il fallait trouver une diversification pour pérenniser l'exploitation»* relève Philippe Arbelot. Les idées ne manquaient pas à l'époque, les Côte d'Oriens ayant étudié l'hypothèse de se lancer dans plusieurs productions telles que la viande de cervidés, un élevage d'escargots, la déshydratation de légumes et même le tabac. Philippe et Maryse Arbelot ont finalement opté pour la filière avicole en 1991. *«Avec l'aide de Paule Jacquinot, technicienne à la Chambre d'agriculture, nous avons visité le site de la société DUC qui cherchait à développer une filière de poulets de chair en production certifiée en partenariat avec des éleveurs»* indique Philippe Arbelot, *«en 1992, la réforme de la Pac est arrivée avec de nouvelles contraintes et des aides non pérennes. Ce manque de visibilité nous a confortés dans notre décision quant au choix de développer une production non aidée»*.

Complémentarité avec le fumier

La production de volailles a aussitôt séduit les deux Côte d'oriens: *«nous dégagions de l'argent dès les premiers lots et avons tout de suite perçu la complémentarité des fumiers dans l'économie d'engrais. Après un premier bâtiment construit en 1992, un second l'a été en 1996. Cela nous a permis d'avoir du fumier pour la quasi-intégralité de nos parcelles et de rentabiliser le petit matériel que nous avions investi dans le premier poulailler»*. Philippe et Maryse Arbelot ne regrettent aucunement leurs choix effectués il y a plusieurs années : *«ils nous ont tout simplement permis de rester agriculteurs. Ces deux bâtiments sont devenus notre activité principale, par rapport aux 96 hectares que nous avons désormais»*. Les chiffres communiqués lors de cette porte ouverte parlent d'eux-mêmes : la marge nette annuelle hors MSA dépasse les 33 000 euros par bâtiment. *«Nos structures sont désormais amorties et expliquent un tel niveau. S'il fallait déduire des annuités d'emprunts, la marge resterait tout de même intéressante»* souligne Philippe Arbelot. Les gains réalisés sur le poste engrais sont tout aussi intéressants et oscillent entre 60 et 80€/ha. *«Nous subissons la crise avec la chute des rendements et des prix, nous avons divisé par deux notre chiffre d'affaires grandes cultures et cela représente une perte nette entre 30 et 40 000 euros. Les volailles, avec leurs revenus réguliers, nous permettent de passer cette période difficile»* terminent les deux gérants de l'EARL du Val des vignes, qui rechercheront un repreneur d'ici trois ans.

AURÉLIEN GENEST

Volailles Le moment de se lancer ?

Romaric Verne, commercial chez Siruge, participait à cette visite et confiait son optimisme pour le devenir de la filière volaille : *«Nous avons de réelles opportunités de développement, le marché est bien sécurisé et de solides contrats existent entre les éleveurs, les abatteurs et les fabricants d'aliments. Pour moi, oui, c'est sans doute le moment de se lancer. La volaille permet de garantir un bon niveau de revenus sur plusieurs années, très utile en ces temps de crise où les autres catégories d'animaux connaissent de grandes difficultés. L'investissement n'est pas plus conséquent que dans des ateliers laitiers ou bovins viande. Le niveau de revenus est en revanche supérieur, avec un retour sur investissement bien plus rapide. La filière volaille est très bien intégrée, beaucoup de garanties sont apportées aux banquiers».*

Groupama Grand Est

Au cœur des rencontres agricoles

C'est un mois d'août très chargé qu'ont vécu les administrateurs des caisses locales de Groupama en Côte d'Or. En effet, les évènements dont la Mutuelle d'assurances était partenaire se sont succédés chaque fin de semaine, l'occasion pour les présidents locaux de rencontrer leurs sociétaires durant l'été.

Tout a commencé avec les Tracto-folies le week-end du 15 août. Jean Claude Choublier, président de la caisse locale de Montbard a profité des deux jours sur le site d'Alesia pour découvrir le matériel exposé. Il a ensuite remis trois prix au jury chargé du concours des plus jolis chars récompensant les 2ème, 3ème et 4ème place, et ce au nom de sa caisse locale et des caisses de Semur-Époisses et Venarey-Les Laumes. Dimanche 21 Août, comme grand nombre de lecteurs, ce n'est pas moins de onze présidents qui se sont retrouvés sur le stand Groupama de la fête de l'agriculture à Châtillon-sur-Seine. Là encore, des stages de Conduite Centaure ont été gagnés lors d'une tombola. C'est Marie-Françoise Arnoult, présidente de la caisse locale de Châtillon-sur-Seine qui recevait les nombreux visiteurs venus rencontrer l'assureur et se voir remettre un petit cadeau de bienvenue. Le week-end suivant, le rendez-vous était donné à Arnay-le-Duc dès le vendredi pour la vente traditionnelle d'ovins. Alors que Jean-Marc Bidoire du syndicat d'élevage ovin (et ancien président de la caisse locale de Dijon) animait la vente, la présidente de la Fédération des caisses locales de Côte d'Or, Brigitte Fleury s'est chargée au nom de Groupama de la remise de nombreux lots et coupes. Enfin, samedi 27 et dimanche 28 derniers, élus et commerciaux se sont tous retrouvés à la fête du Charolais de Saulieu. Le stand Groupama n'a pas désempli, accueillant sociétaires et prospects. Une tombola a également permis de gagner un stage Centaure, remis par Benoit Poillot, président de la caisse locale de Saulieu, en présence de nombreux de ses collègues et administrateurs. Groupama fut également sollicité pour la remise de plusieurs lots venus récompenser les gagnants du concours bovin.



À Saulieu, lors de la fête du Charolais.



Au concours ovin à Arnay-le-Duc

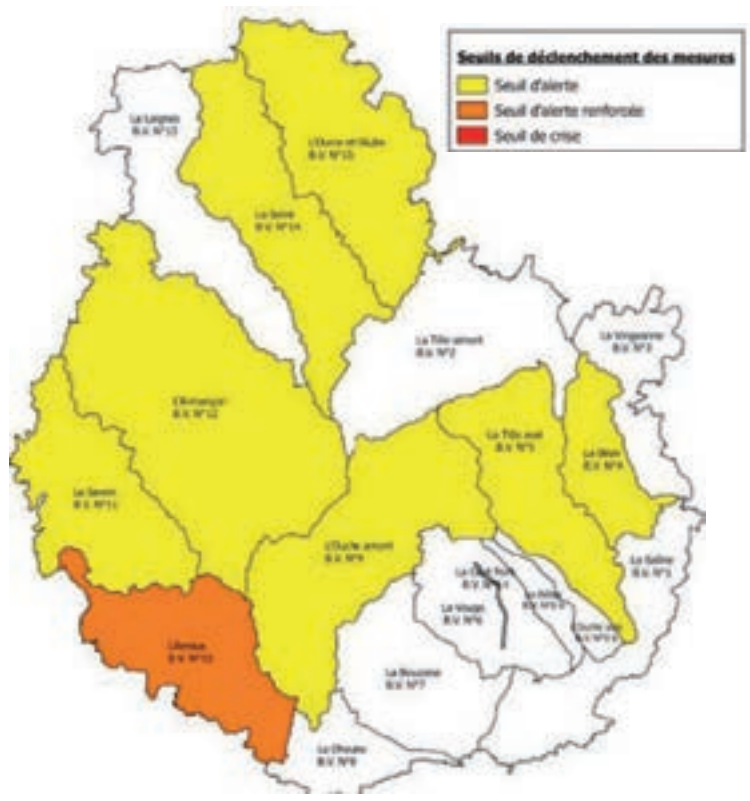


Lors de la fête départementale de l'agriculture, à Châtillon-sur-Seine.

Sécheresse

Mesures de restriction dans l'usage de l'eau

Après un premier semestre 2016 très humide, les faibles précipitations constatées en Côte-d'Or depuis juillet dernier se traduisent désormais par une baisse conséquente du niveau de plusieurs cours d'eau. De surcroît, MétéoFrance ne prévoit pas de pluie significative d'ici à la fin du mois de septembre. C'est dans ce contexte qu'une cellule de veille *«sécheresse»* s'est réunie ce jeudi 8 septembre pour examiner la situation de chaque bassin versant. La carte ci-dessous illustre les franchissements de seuils observés: 7 bassins en seuil d'alerte (1er des 3 niveaux d'alerte) et 1 bassin versant en seuil d'alerte renforcée. Pour sensibiliser à cet étiage tardif et à l'indispensable gestion économe de la ressource, en application de l'arrêté cadre du 29 juin 2015, Madame la Préfète a donc décidé de mettre en œuvre des mesures de restriction dans l'usage de l'eau par les particuliers, les collectivités, les industriels, les golfs ou la profession agricole. Ces mesures, adaptées à la situation observée, concernent par exemple l'arrosage des potagers et massifs de fleurs ou le lavage des voitures à domicile. L'arrêté préfectoral est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Côte-d'Or: http://www.cote-dor.gouv.fr/. Il sera applicable à compter du 12 septembre 2016, date de parution dans les journaux.



Chasse

Encore quelques heures et c'est parti

Dimanche, c'est l'ouverture de la chasse. Rencontre avec un passionné habitant Arnay-le-Duc.

La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée du 18 septembre au 28 février pour le département de la Côte d'Or. Le tout premier rendez-vous de la saison se déroulera donc dimanche matin pour plusieurs milliers d'adeptes. *«Ce sera un plaisir d'y retourner, comme chaque année»* confie Mickaël Thierry, à Arnay-le-Duc.

L'homme de 43 ans attend ce moment avec impatience depuis plusieurs semaines. Passionné de grand gibier, l'Arnétois aura à cœur de revivre des moments riches en émotions en pleine nature. *«Pour moi, le meilleur moment est celui où l'on voit arriver un sanglier près de soi, poursuivi par une meute de chiens. Ce sont des moments très intenses»* confie Mickaël Thierry. Son plus beau souvenir date d'une dizaine d'années dans une société jurassienne : le chasseur avait eu la chance de prélever un magnifique mâle armé accusant le poids de 130 kg. *«C'est de très loin le plus beau sanglier que j'ai tué à ce jour. Les derniers ne dépassaient pas les 70 kg»* indique Mickaël Thierry. Son bilan de la saison écoulée s'élevait à trois sangliers et deux chevreuils, de même que plusieurs perdrix et faisans tués en début d'exercice. Le Côte d'Orien reconnaît ne pas avoir d'idée très précise sur l'évolution des niveaux de populations de grand gibier depuis la fermeture du 29 février : *«ce sera un peu la surprise pour moi. Il est vrai que j'ai pris un peu de recul en optant pour ma seconde passion qui est la pêche ! Elle me permet d'être au contact de la nature tout au long de l'année»*.

AURÉLIEN GENEST



Mickaël Thierry chasse principalement le sanglier et le chevreuil.



Journée charolaise au Marault

Un concours et une vente au top

L'édition 2015 avait dû être annulée à cause de la FCO, cette édition 2016 n'en était donc que plus importante. Dans un contexte économique perturbé et une conjoncture climatique défavorable, plus de 200 éleveurs ont quand même braver l'adversité et la morosité pour présenter les jeunes animaux issus des meilleurs élevages de la race. Innovation cette année, le catalogue commun dressé avec l'UFRAGEC à l'occasion de la vente nationale de l'après-midi et la publication de l'ISU des animaux présentés. Cet index basé sur des critères économiques (production, morphologie, reproduction) représente un nouvel outil permettant de mieux orienter encore le choix des reproducteurs. Prochain rendez-vous, le concours national adulte, qui se déroulera dans le cadre du sommet de l'élevage (5-6 et 7 octobre) et rassemblera plus de 400 animaux.


Un petit tour de ring...

Concours national des veaux charolais

Le Palmarès mâles et femelles

Prix d'honneur Veaux mâles
1. Macaron au Gaec Blancherd – Saint-Gervais d'Auvergne 63390
2. Molière à Birot Alain – Comprand 79140
3. Magot au Gaec Cuisset – Saint-Germain Lespinasse 42640

Prix d'honneur Veaux femelles
1. Mélisse à l'élevage Gagnepain-Champenois – Rigny sur Arroux 71160
2. Miss France au Gaec Lacour et Fils – Saint-Vincent des Prés 71250

Prix d'ensemble veaux femelles
1. Gaec Froidurot – Jours les Baigneux 21450
2. Gaec Blandin Dury – Vomas 03220

Prix d'ensemble veaux mâles faible effectif
1. Gaec Lacour Père et Fils – Saint-Vincent des Prés 71250
2. Batho Roger – Saxi Bourbon 58330

Prix d'ensemble veaux mâles grand effectif
1. Gaec Micaud – Ygrande 03160
2. Gaec Cadoux – Saint-André en Terre Plaine 89240


Mélisse, prix d'honneur veaux femelles


Macaron, prix d'honneur veaux mâles.

3. Gaec Langillier Jean-Marc et Fils Saint Berain sous Sansvignes 71300
Super prix d'ensemble : Gaec Micaud - Ygrande 03160
Prix Ajec : Merveilleuse à Prain Thierry - Vue 44640

Vente aux enchères des veaux

Le grand écart...

La vente aux enchères a réuni un grand nombre de professionnels avec une innovation cette année : le boîtier électronique. En dépit d'un contexte morose, les tribunes étaient pleines et les acheteurs se sont livrés à quelques joutes sur certains jeunes reproducteurs. Tous n'ont cependant pas trouvé acquéreur et un certain nombre sont partis au prix de base alors que les écarts se creusaient particulièrement sur certains animaux.
32 animaux étaient présentés à la vente, 18 ont trouvé preneur. Le prix le plus bas s'inscrivait à 3500 euros, légèrement au-dessus de la mise à prix, tandis que le record de l'après-midi atteignait 16 300 euros, pour Mozart (né au Gaec Micaud) adjugé à un groupe d'éleveurs comprenant la SCEA Melaye-Sennepin/le Gaec Roubé/Michel Champeau/Alain Carreau et Olivier Dessauny. En 2014 ; 67 veaux avaient été présentés à la vente, 39 avaient été vendus l'enchère la plus élevée était de 11 000 euros.


Salle pleine au Marault où une quarantaine d'acheteurs potentiels ont retiré un boîtier électronique.

Le palmarès de la Côte d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne dans les séries

A noter aussi la belle participation des élevages régionaux dans la compétition et en particulier dans la Côte d'Or, la Nièvre et l'Yonne.

En Côte d'Or, outre son prix d'ensemble pour les veaux femelles, le Gaec Froidurot (Jours-les-Baigneux) se classe 1-2 avec Montblanc (mâles 3 au 8 dec 015), 3-2 avec Majestée (femelles 1 au 8 dec. 015) et 3-2 avec Mandarine (femelles nées entre le 22 déc. 05 et le 21 janv. 016.

Dans la Nièvre, l'EARL Bathot Serge de Saxi Bourbon, se classe 3-1 avec Matt (mâles nés du 1 au 2 dec. 015), 3-2 avec Merlin (mâles nés du 24 au 28 dec. 015) et 3-2 avec Manathan (mâles nés du 23 janv. au 7 fév. 016) et 2-1 avec Montségur (mâles nés 26 fév. au 30 mars 016). Dans la Nièvre toujours, la SCEA Melay-Sennepin (La Celle sur Nièvre) se classe 3-2 avec Mogador (mâles nés du 20 au 24 dec. 015). La SCA Lemaître-Raymond (Montaron) est classée 3-3 avec Matelot, 2-2 avec Marquis (mâles nés entre le 17 et le 20 dec. 015). Detronchet Bernard (Montaron) se classe 3-1 avec Macarena (femelles nées du 1 au 8 dec. 015). A Decize, la SCEA Raymond Jean-Christian, se classe 2-1 avec Martaline (mâles nés du 24 au 28 dec. 015)et 1-1 avec Malinas (mâles nés du 3 au 6 jnv. 016). A Magny-Cours, le Gaec Lépée-Bouchard se classe 2-1 avec Méridien (mâles nés du 3 au 6 janv. 016). A La Machine, l'EARL Jeandaux est classé 2-2 avec Morgon (mâles nés du 23 janv. au 7 fév. 016).

Dans l'Yonne, à Saint-André-en-Terre Pleine, le Gaec Cadoux, est classé 3-1 avec Mogador (mâles nés du 3 au 8 dec. 015), 3-1 avec Madrid (mâles nés 10 au 12 dec. 015), 3 avec Mirabeau (mâles nés entre le 3 et le 6 janv. 016), 1-2 avec Madriror, 2-1 avec Matador et 3-2 avec Maestro dans la série (mâles nés entre le 6 et le 16 janv 016). Enfin, le Gaec Cadoux se classe aussi dans les trois premiers, 1-2 avec Monet pour les mâles nés du 21 janvier au 7 fév. 016. Chez les femelles même succès avec Marquise, classée 2-1 pour les femelles nées entre le 1 et le 8 déc. 015.

Journée «légumineuses» du 22 septembre

«Osez les légumineuses» : la démonstration par l'exemple...

Le 22 septembre prochain, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et ses conseillers des services Elevage et Productions végétales, organisent une journée consacrée aux légumineuses. Rendez-vous chez Régine et Eric Roubeau à Pazy (lieu dit Varennes) pour en savoir plus et mesurer tout l'intérêt de ce choix agronomique et économique. En préambule à cette journée, rencontre avec des agriculteurs pratiquants de longue date.



Philippe et Ludovic Guyard, devant une partie de prairie permanente récoltée en luzerne et dont la repousse sert de pâture au troupeau. Pour la partie de prairie déjà consommée, la robustesse de la luzerne n'attend qu'une bonne pluie pour s'exprimer au mieux.

Introduire des légumineuses dans sa rotation c'est loin d'être un effet de mode, certains réitèrent ce choix de génération en génération et s'apprêtent à en témoigner lors de la prochaine journée organisée sur ce thème par la Chambre d'agriculture et ses partenaires. Ils ont *«osé»* et leurs parents avant eux pour certains, bien avant. Les temps actuels leur donnent raison, mais ce choix mûrement réfléchi et assumé a largement contribué à sécuriser leur système. Au Gaec des Dochamps à Saizy, comme chez Régine et Eric Roubeau à Pazy, les légumineuses ont su s'imposer, mais ce choix s'accompagne d'une réflexion agronomique aboutie et conditionne une conduite de cultures particulière en fonction des stratégies d'exploitation visées. Rencontres.

Gaec Dochamps : allier agronomie et économie

Les légumineuses, chez Philippe et Odile les parents, et Ludovic et Benjamin Guyard, leurs fils associés dans le Gaec, ont été de tout temps *«une affaire de famille»* et une culture étroitement liée à l'historique de l'exploitation. La luzerne notamment est restée dans la rotation alors même que beaucoup la délaissait au profit de cultures plus attractives et plus lucratives, dans les premières années de la Pac. Sur ces terres argilo-calcaires souvent superficielles, la luzerne, en association notamment, permet de produire *«un fourrage économique»* et, de *«compenser la faible production de prairies naturelles difficiles à faucher»*. Azote et protéines sont au rendez-vous pour une autonomie alimentaire conquise à moindres frais. Quand Philippe Guyard relève les avantages liées à l'introduction de la luzerne, agronomique et économie se trouvent étroitement liées. La production de luzerne *«sécurise quantitativement la production de fourrage»*. En saison sèche notamment ces pâtures sont ouvertes aux troupeaux. Mais tout se raisonne, le mélange (dactyle et luzerne pour ne meilleure conservation et une meilleure qualité de récolte), comme la technique et la date d'implantation en fonction de la nature des sols et du contexte. La production reste technique, témoigne Ludovic Guyard, *«sur les terres granitiques les mélanges marchent mieux et sécurisent la production»*. Cette année certaines implantations se sont faites *«sous couvert de céréales»* (avoine ou orge) mais surtout, *«sur sols bien rappuyés, fins et sains, drainants de préférence»*. L'implantation peut se faire à l'automne ou au printemps. Le Gaec a su depuis longtemps profiter des avantages des légumineuses : une luzerne est conduite sur trois ans, sans traitement et génère des économies d'azote appréciables. La plante *«nettoie les chardons»*, elle améliore la structure du sol, allonge et enrichie les rotations. Au final, les *«cultures sont plus propres»*. Un inconvénient : une petite perte sur le rendement si l'implantation est tardive. Ceci étant compensé par une économie de fertilisation de 20 à 30% sur un blé et moins de désherbage. A considérer aussi, quand les céréales ont été récoltées, les animaux disposent d'un pâturage d'automne intéressant.

Le Gaec produit son aliment maison, composé et calibré en fonction des lots destinés à différents marché (broutards, laitonnes, animaux à l'engraissement, vaches, etc.). Une stratégie alimentaire *«à façon»*, facilitée par l'utilisation d'une mélangeuse, sans que ce matériel soit obligatoire à la bonne marche d'un système de ce type.

Régine et Eric Roubeau : *«Faire avec ce que l'on a»* mais faire *«au mieux»*

Ce n'est pas un hasard si Régine et Eric Roubeau accueillent sur leurs terres de Pazy cette journée légumineuses. Leur système d'exploitation est entièrement orienté vers l'optimisation de tous les postes. Il s'agit de tirer le maximum des 40 ha de prairies temporaires (au regard des 267 ha d'herbe), situés sur *«des sols hétérogènes qui supportent mal les excès»* grâce aux différents mélanges testés et utilisés. *«On fait avec ce que l'on a»* pose Eric Roubeau, qui cherche toujours à optimiser au mieux son système en faisant rimer agronomie et économie. Faire au mieux c'est *«nourrir avec moins de marchandise, mais nourrir mieux»* avec un objectif plus qualitatif que quantitatif. Faire au mieux c'est considérer le potentiel réel de production, limiter les coûts partout où c'est possible et favoriser le raisonnement agronomique en ce qui concerne le choix des légumineuses et de leur implantation. Ici pas d'équipement spécifiques, mais un *«sens de la bricole»* et une attention du semis à la récolte, qui font la chasse au gaspillage et traquent les coûts inutiles. Ces choix agronomiques jouent en faveur des rendements fourragers, limitent les problèmes de désherbage, enrichissent la rotation et *«ont facilité cette année la production de bons colzas, sans souci, avec moins de problèmes de résistance au désherbage»*.

Ces deux sysèmes ont en commun la volonté de produire eux-mêmes une protéine à moindre coût, en tirant le meilleur parti des avantages des légumineuses. Un choix qui profite à l'ensemble du système d'exploitation, en limitant les risques et lissant les résultats. La journée, animée par les conseillers de la Chambre d'agriculture abordera tous les détails techniques et permettra d'échanger à partir de données objectives. *«Tous les services de la Chambre participent à cette réflexion et à cet événement»*, inisiste Didier Ramet, élu professionnel en charge de la commission élevage. *«Eleveurs, polyculteurs éleveurs, comme producteurs de grandes cultures peuvent y trouver de nouvelles pistes de réflexion permettant d'échapper aux fluctuations des matières premières et de mieux équilibrer leur système»*, tout en conservant la maîtrise de leur production et de leurs consommations.

Anne-Marie Klein



Éric Roubeau, éleveur polyculteur, Didier Ramet lélu professionnel en charge de l'élevage et Francis Bougarel, conseiller technique au bureau de Corbigny de la Chambre 58, insistent sur le fait que cette thématique des légumineuses intéresse tous les agriculteurs, qu'ils soient éleveurs, polyculteurs ou céréaliers. L'ensemble des services techniques, élevage et grandes cultures, est mobilisé pour le succès de cette journée aussi exceptionnelle par le thème choisi que par les interventions prévues.

Programme de la journée

Pour dresser un panorama complet des enjeux, contraintes et solutions liés à l'introduction de légumineuses dans la rotation, la Chambre d'agriculture, ses services et ses partenaires vous accueil à Pazy (lieu dit Varennes) chez Régine et Eric Roubeau à partir de 9h30.
- 10h. Stratégies de l'exploitation de Régine et Eric Roubeau. Choisir ses espèces et implanter (avec la participation d'Axéréal).
- 12 -14h. Repas organisé par l'association Ixyonne (participation 13€)
- 14h - 15h30. Les valorisation : effet sol, rotation, impacts agronomiques et économiques, récolte, équilibre de la ration, distribution. Repères avec les équipes des conseillers de la Chambre d'agriculture, témoignages d'éleveurs et présentation de matériels.
- 17h - 18h. Pistes d'innovation : Engraisser avec de l'enrubannage ou de l'ensilage d'herbe = baisse des charges ? Semis sous couvert permanent = diminution des intrants ?

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

▶ Agenda

29/09 Semis direct sous couvert de Trèfle

Le GIEE Magellan, en partenariat avec la Chambe d'agriculture, organise une démonstration de semoir de semis direct sous couvert de trèfle, le 29 septembre prochain, à partir de 13h30 à Chaulgnes, chez Olivier Cadiot (lieu dit Fontaine aux Vaux). 12 semoirs seront présentés, à dents ou à disques et des démonstrations seront commentées par les agriculteurs du groupe et les spécialistes de ces semoirs. Discussions et échanges autour des avantages agronomiques et économiques de la technique du semis direct sous couvert.

▶ Formation

23/09 Gérer un triple troupeau (ovins, bovins, équins) en plein air

Poil (58) à 9h30.
Contact : Lola Jeanningros, 03 86 36 94 25 /06 30 02 24 01, lola.jeanningros@biobourgogne.org

Axereal

Des mesures solidaires exceptionnelles

L'ensemble du territoire de la coopérative Axéréal a été touché par les conditions climatiques du printemps. Au regard des conséquences, le conseil d'administration du groupe a décidé le versement d'une contribution exceptionnelle de solidarité de huit millions d'euros.

« Très vite nous avons pris la mesure de la moisson catastrophique qui arrivait» déclare Jean-François Loiseau, président du groupe Axéréal et «très vite nous avons mesuré que la trésorerie des agriculteurs allait être très fortement impactée». La coopérative a donc alerté les Pouvoirs publics, les organisations professionnelles agricoles et les dix préfets des territoires concernés afin de travailler sur les mesures d'urgences d'accompagnement de trésorerie et de report des annuités d'emprunts qui s'imposaient pour les agriculteurs.

Un impact quantitatif et qualitatif sur la collecte

La collecte de la coopérative a été impactée à la mesure de celle de ses adhérents, elle enregistre ainsi une baisse de 30% sur l'ensemble des territoires et quelles que soient les productions. Ce qui ne sera pas sans conséquence sur le résultat de la division agricole au 30 juin 2017.

Aux problèmes qualitatifs s'ajoutent des problèmes qualitatifs, avec des qualités très hétérogènes, des PS généralement faibles et des taux de protéines élevés. Les équipes techniques et commerciales sont donc mobilisées pour réaliser le travail de tri indispensable et la recherche de la meilleure commercialisation.

Des mesures solidaires, humaines, techniques et financières

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles... À la suite de la décision du conseil d'administration du groupe, Jean-François Loiseau a donc annoncé *«une contribution financière de solidarité de huit millions d'euros aux agriculteurs les plus engagés dès le mois d'octobre»*. Le conseil d'administration a également pris la décision de mettre en place des cellules d'écoute et de crise en mobilisant et formant les équipes du groupe pour accompagner les agriculteurs très touchés notamment par le manque très important de trésorerie.

Le groupe a décidé de mettre en place une offre de financement des intrants 16/17, en partenariat avec les banques, Axéréal se chargeant du montage du dossier. Les agriculteurs munis d'un compte d'activité pourront ainsi bénéficier d'un coût proche de 0% d'intérêts. Axéréal adapte aussi ses offres commerciales : financement des semences avec la convention génétique durable, tarification révisée pour les produits de protection des cultures, offre Axé Campagne (prix moyen) étendue sur la fertilisation, offres de garanties pour se prémunir des aléas climatiques. Côté technique, les équipes agronomiques de la coopérative ont formalisé trois itinéraires culturaux prenant en compte les difficultés des exploitations.

Il s'agit donc de déployer *«un ensemble de mesures techniques agronomiques et économiques pour mettre en place les semis d'automne de colza et de céréales de la campagne 2017»* résume Philippe de Raynal, directeur général du groupe, que ces mesures sont rendues possibles grâce au bons résultats du groupe au 30 juin 2016.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Trait Comtois

250 chevaux de trait se sont retrouvés au Marault

Pour la 4ème fois, l'Association de Promotion du Trait Comtois a organisé un rassemblement international des chevaux de trait du 26 au 28 août dernier. Trois jours de manifestation pour le plaisir de tous: professionnels, amateurs et visiteurs.



Dix équipes venues de toute l'Europe (Allemagne, Suisse, Belgique) sont venues s'affronter sur six épreuves phares: le routier, la maniabilité urbaine, le labour, le débardage, le marathon, et la maniabilité à quatre chevaux.

Toutes les races de chevaux de trait étaient présentes et ont prouvé leur polyvalence (endurance, force, docilité, utilitaire). Durant ces trois jours, les animations se sont enchaînées: marché de produits régionaux et artisans, village enfant, compétition de saut d'obstacles de chevaux de selle, fabrication de comté à l'ancienne. Tout au long du Week-end, le village «énergie animale» a proposé des démonstrations de traction animale. Pour le plus grand plaisir du public, deux soirées *«cabaret équestre-dîner spectacle»* ont été organisées en nocturne.

Ce week-end de compétitions et de festivités aura permis de faire découvrir aux visiteurs les nombreuses capacités, peu connues, des chevaux de trait.

Foire aux agnelles de Corbigny

Un marché peu actif

Le comité des foires de Corbigny a organisé sa traditionnelle foire aux agnelles dans les locaux de la Sicagemac, au marché au cadran. 36 béliers et 20 agnelles, issus de sept élevages étaient présentés à la vente. Sept béliers et deux agnelles ont été échangés. L'activité est donc restée limitée pour cette foire aux agnelles organisée dans la foulée de la foire-concours aux béliers de Corbigny du 21 août .

Les éleveurs ovins de la région ont ainsi une dernière chance de de compléter leur troupe avant l'hivernage.





Chambre d'agriculture de l'Yonne

Session de crise

Une large partie des travaux de la session de rentrée a été consacrée à la crise sans précédent frappant l'agriculture icaunaise et aux mesures d'accompagnement proposées.



Au micro, Bernard Trichet, directeur départemental des finances publiques

«*Une crise sans précédent et malheureusement, nous sommes dans l'œil du cyclone*». Dans son discours d'introduction, lors de la session de rentrée du 12 septembre dernier, le président da la Chambre d'agriculture, Etienne Henriot, a dressé, tableau à l'appui, une première approche macro-économique départementale des pertes concernant les productions viticoles, élevage et grandes cultures pour la campagne 2015/2016. Les chiffres parlent d'eux mêmes : plus de 320 millions € de pertes finales, soit une baisse de 44% par rapport à une production moyenne. Hors indemnités d'assurance, le secteur cultures subit à lui seul une perte de 150 millions €, un peu plus même, pour ce qui est de la viticulture, dont 120 millions pour les professionnels du chablisien. A ces pertes estimées sur les exploitations s'ajoutent des pertes au niveau des filières, à l'image des organismes stockeurs de céréales, où la perte de marge est estimée à 15€ par tonne non collectée, soit un impact global de 7,5 M€, qui feront défaut pour couvrir les frais de fonctionnement. La crise est majeure et ne sera pas non plus sans conséquence sur l'activité économique globale du territoire, avec des investissements qui ne seront pas réalisés, mettant à mal les trésoreries des entreprises en amont et en aval : conseils et services, concessionnaires de machines agricoles, artisans, réduction d'intrants, transports… «*Il nous faut aujourd'hui regarder comment faire, pour à la fois accompagner les agriculteurs et les aider à passer l'année, tout en abordant les années qui suivront, car l'impact se fera sentir longtemps. Il y a eu un avant 2016, il y aura un après 2016, à l'image, pour les plus anciens d'entre nous, de ce que fut l'année 1976, qui marque encore les esprits*».

Un dégrèvement d'office de la taxe Foncier Non Bâti

Ecouter, informer, conseiller, accompagner… Plusieurs mesures d'accompagnement de crise sont proposées par la Chambre d'agriculture, pour aider à maintenir une dynamique d'avenir concernant l'activité agricole départementale. Trois catégories sont identifiées, explique Etienne Henriot : «*ceux, pas assez nombreux, dont l'assise financière est correcte et qui pourront courber l'échine, tous ceux qui étaient déjà touchés avant que l'on aborde 2016 et se trouvent dans une situation telle que l'on peut même envisager des décisions radicales à prendre et ce sont ces personnes qu'il va falloir regarder avec le plus d'attention et d'abord, les identifier, tous les autres, le plus grand nombre, qu'il faudra aider à passer l'avenir et faire en sorte qu'ils soient encore là demain*». Plusieurs mesures seront prises également par la Chambre d'agriculture, pour contribuer financièrement au plan de sauvetage, avec une enveloppe globale estimée à 200 000 €, dont plus de 75% au titre du coût des personnels mobilisés sur des actions gratuites délivrées aux agriculteurs, éleveurs et viticulteurs (hors chiffrage des actions spécifiques pouvant être déployées par Alysé en direction des éleveurs).

Le directeur départemental des finances publiques, Bernard Trichet, accompagné de son adjoint, Jean-Pierre Jalabert, est venu expliquer le plan de dégrèvement de taxe sur le foncier non bâti, envisagé par son administration, suite aux pertes de récolte importantes subies sur les exploitations. Le dispositif est en train d'être mis en place et sera calqué sur le zonage départemental défini par la préfecture, délimitant deux zones sur l'ensemble du territoire. On s'oriente, explique Bernard Trichet, «*vers un dégrèvement d'office, sur un degré correspondant au degré de constatation des dégâts émis par la DDT et sur un taux uniforme sur l'ensemble de ce qui a été défini comme zone bleue*». Une zone regroupant 357 communes du département, mais quid des autres regroupées sous la dénomination zone blanche ? «*Tout exploitant ayant connu des pertes de récolte a droit qu'on prenne son cas en considération et peut formuler une demande en ce sens. Un dégrèvement d'office sur cette zone est également envisagé, afin d'éviter d'effectuer des démarches individuelles, mais il nous faut pour cela, recueillir des éléments tangibles et concrets*». Dans tous les cas, les mesures devront être mises en place avant la date échéance du 15 octobre prochain. D'autres mesures sont envisagées, pour les personnes les plus en difficulté et qui en feront la demande, justificatifs à l'appui, comme : des délais supplémentaires, remises de majoration, voire, un dégrèvement de l'impôt sur le revenu.

DOMINIQUE BERNERD
(D'APRÈS NOTE DE SYNTHÈSE CHAMBRE AGRI 89)

▸ *Agenda*

21 et 22/10 Concours charolais d'Avallon

Le Syndicat d'Elevage de la race Bovine Charolaise de l'Yonne organise son concours interdépartemental de bovins reproducteurs les vendredi 21 et samedi 22 octobre, à Avallon. Il se déroulera sur le parking de la RD 606 (face au cimetière), à l'entrée nord d'Avallon.
Ce concours est ouvert à tous les animaux inscrits au HBC LIVRE A.
L'innovation 2016 consistera à la mise en place de section (s) «*Animaux sans cornes*». Les opérations du jury se dérouleront vendredi 21 octobre, dès 13 h 30. Les éleveurs désirant participer sont priés de prendre contact avec le Syndicat, 9 avenue du 11 Novembre à Avallon.
Tél : 03 86 34 23 41 (entre 8 et 9 heures)
Fax : 03 86 31 63 56 - Mail : c.bonin@yonne.chambagri.fr

Portes Ouvertes Innov'Action de septembre

Travail du sol et désherbage mécanique en agriculture biologique:
Mardi 20 septembre, de 9 h 30 à 12 h, à Vermenton, Ferme du Bois Choppard, chez Jean-Marie et Nicolas Bounon
Regards croisés sur l'implantation des cultures en semis direct sous couvert :
Jeudi 22 septembre, de 9 h à 12 h 30, à Saint-Sérotin, route de Fossoy, chez François Lefort
Contact : Camille Noilhan, tél 03 86 94 22 15 - Port 06 32 00 57 91 - Mail : c.noilhan@yonne.chambagri.fr

Vannerie à Dracy

Jusqu'au 15 octobre, l'ancienne cidrerie propose une exposition de vanneries en provenance du monde entier : Afrique, Bali, Asie, Bourgogne… Un tour du monde à travers paniers, boites et chapeaux. Uniquement sur rendez-vous au 03 86 45 47 70 ou sur cidrerie-lawson@gmail.com. Entrée : seul, 3 €, couple, 5 €, gratuit pour les moins de 10 ans

Foire d'Auxerre

Foire d'Auxerre à Auxerrexpo du 14 au 18 septembre, avec plus de 150 exposants présents. Animations quotidiennes : châteaux gonflables, expositions d'art, artisanat, simulateur d'alcoolémie, simulateur deux roues, fête foraine. Présence des «Super Héros» samedi et dimanche. Démonstrations pendant le week end d'acrobaties à moto, de base ball, de tennis et de gym avec l'AJA Omnisports. Animations musicales et danses tahitiennes, du jeudi au dimanche avec le groupe «*Aloha Tahiti show*», entre 12 h et 19 h. Les danses latines seront également de la partie samedi à 14 h 30 et 16 h 30 en extérieur. Démonstrations culinaires et dégustations tous les jours, de 10h30 à 12h et de 15h à 17h
Ouverture tous les jours de 10 h à 20 h ; jusqu'à 22 h le samedi. Fermeture de l'espace restauration vins et gastronomie tous les jours à 22 h. Entrée libre

18/09 Foire de Ouanne

La 44e édition de la Foire de Ouanne se déroulera dimanche 18 septembre, avec au programme : présentation de chevaux, bovins et ovins ; 11 h 30, remise des prix en présence des personnalités ; 13h, repas à la salle des fêtes ; 15 h 30, défilé de chars avec animation musicale. Toute la journée : vide-greniers, présentation de vieux outils, matériels agricoles et deux roues rétro, «*Les pétochons*». Exposition dans l'église (peintures, sculptures, artisanat d'art). Artisans locaux, fête foraine, restauration, buvettes

24 et 25/09 Un Jardin d'automne à Migennes

Exposition «*Jardin d'automne*» samedi 24 et dimanche 25 septembre, à Migennes, au marché couvert, de 10 h à 18 h, organisée par la Société d'Horticulture de l'Yonne.
Présentation de nombreuses variétés de végétaux : fleurs, fruits, légumes, arbres et arbustes, dégustations, démonstrations, recettes, conseils, concours, etc.
Participation : 2 €, gratuit pour les moins de 12 ans



Filière lait

Les anciens de la FNPL à la découverte de l'Yonne

Les anciens administrateurs de la Fédération Nationale des Producteurs Laitiers ont fait escale dans l'Yonne pour leur voyage annuel. Avec dans leurs bagages, du soleil, de la bonne humeur et le plaisir partagé de découvrir un département pour beaucoup, inconnu, sous la houlette de leur guide et doyen, Paul Balacey.


Visite et dégustation aux caves Bailly Lapierre, pour la soixantaine d'anciens administrateurs de la FNPL.

Chaque année, l'amicale des anciens de la FNPL a pour habitude d'effectuer un voyage de plusieurs jours à la découverte d'un département différent.
Après les Hautes-Alpes l'an passé et avant l'Aisne l'an prochain, les anciens administrateurs et producteurs laitiers ont fait escale dans l'Yonne pour un séjour *«mitonné aux petits oignons»*, par leur doyen, Paul Balacey, figure incontournable du paysage laitier départemental, qui occupa de 1970 à 1990 le poste d'administrateur à la région Bourgogne de la FNPL. Un séjour qui quatre jours durant a enchaîné visites et moments de convivialité, avec au programme : visite de l'abbaye de Pontigny, du vieil Auxerre, Vézelay, les caves Bailly-Lapierre, la carrière souterraine d'Aubigny, Guédelon, le musée du son à Saint-Fargeau, l'entreprise de transformation de saumon du Borvo.

Ouf ! On sait depuis longtemps que les produits laitiers sont bons pour la santé et en l'occurrence, mieux valait en être pourvu… ! Les soixante participants ont fait honneur bien sur à la gastronomie bourguignonne, avec notamment le premier jour, un déjeuner offert par la FDSEA de l'Yonne à Venouse : *«tu diras dans ton papier que l'on a été accueillis à bras ouverts par Nadine et Philippe et que la présence de Francis tout le long du repas a été bien appréciée. Grand merci aussi à Christine et à son dessert pain d'épices»*. Dont acte *«Monsieur Paul!»* Pas de visite dans l'Yonne sans une escale chablisienne. C'est au Domaine Alain Geoffroy, à Beines que tout le monde s'est retrouvé pour la soirée de gala, à laquelle était présent le président du département, André Villiers.

L'occasion pour les non initiés d'apprendre plus en détail la pratique du ban bourguignon : «l'apéritif nous a été offert par le député Jean-Yves *Caullet, ça aussi, tu le marqueras»*. Si tôt dit, si tôt fait cher Paul !

De l'avis de tous, un séjour qui restera dans les annales, pour la qualité de l'accueil et la richesse du programme proposé. Le challenge est placé haut pour le département de l'Aisne, l'an prochain.

DOMINIQUE BERNERD

Paroles d'anciens…

Rencontre avec le groupe à Bailly, aux caves Bailly Lapierre, l'occasion de converser sur l'actualité de la filière avec quelques anciens administrateurs. A l'exemple de Michel Ledru, président de la FNPL au moment de l'arrivée des quotas en 1984 : *«le monde agricole dans sa grande majorité, y était hostile. Pour ma part, j'avais commencé à entamer une réflexion sur la maitrise de la production, on nous parlait de montagne de beurre, de poudre, etc., mais quand on est responsable, on sait que des choses comme ça, ne durent pas»*. Le rapport de force avec les transformateurs ne date pas d'hier reconnait l'ancien président, *«mais à l'époque, nous avions des interprofessions régionales, où l'on parvenait à trouver des accords de prix qui impliquaient toutes les entreprises. C'est l'un des éléments qui manquent aujourd'hui, alors que l'on a poussé le libéralisme à l'excès»*. Interrogé sur l'avenir de la filière dans son département de Seine-Maritime, Michel Ledru se veut optimiste : *«nous avons en tant que normands, des atouts indéniables, par rapport à d'autres départements comme l'Yonne, même si nous avons aussi un certain nombre d'exploitations prêtes à se passer de la production laitière, comme partout»*. Max Aureille, éleveur du Lot et Garonne, est à la veille de prendre sa retraite et de transmettre l'exploitation à ses fils : *«avec 680 000 litres de quota, nous nous sommes équipés d'un robot de traite il y a treize ans, au début de l'arrivée de l'équipement sur les exploitations. Il est aujourd'hui obsolète, mais étant donné la visibilité et la conjoncture, on ne le changera pas»*. Jacques Leclerc, autre ancien producteur normand, a son franc parler et ne voit pas l'avenir en rose : *«dans mon département de l'Eure, on installait bon an mal an une trentaine de jeunes. Aujourd'hui, pas un seul, ça se passe de commentaires !»*

Jeunes Agriculteurs de l'Yonne

Un nouveau binôme d'animatrices

Arrivée en mars dernier, aux jeunes Agriculteurs de l'Yonne en qualité d'animatrice, Lucie Delaulle vient d'être rejointe par Clémence Jourlin, qui s'occupera plus particulièrement de l'installation.

C'est une passionnée d'équitation, qui remplace désormais Maurine Verhoye au poste d'animatrice installation des Jeunes Agricultures de l'Yonne. Originaire de Vallan, Clémence Jourlin a passé son bac au lycée la brosse, avant de poursuivre par un BTS Productions Animales et une licence pro à Saumur, guidée par le désir de travailler dans le milieu équestre.

Après avoir travaillé successivement à l'association du selle français et à la Fédération Française d'Equitation, elle a été l'assistante de Kevin Staut, l'un des cavaliers de l'équipe de France, récemment couronné d'or aux jeux olympiques de Rio, créant dans la foulée sa propre société de prestation de service plusieurs années durant. Revenue dans l'Yonne, elle a exercé au lycée la Brosse en qualité de professeur de zootechnie pendant un semestre, avant de rejoindre JA 89 depuis le 8 août dernier. S'occupant plus particulièrement de l'installation des jeunes exploitants, au travers notamment du Point Accueil Installation, à la Chambre d'agriculture, en lien avec Nathalie Adnet.

Premier poste salarié, pour sa collègue Lucie Delaulle, arrivée à JA 89 en mars dernier, après un Master 2 en communication décroché à l'Université de Bourgogne à Dijon. Avec en charge depuis six mois, le secrétariat et l'appui au réseau, ainsi que tout ce qui touche à l'évènementiel, à l'image de la dernière fête de l'agriculture à Lalande, dont le succès est venu couronner plusieurs mois de travail : *«une tâche assez conséquente, mais au final, plutôt fière du travail accompli»*.
Ce qu'elle apprécie par-dessus tout dans ce poste d'animatrice ? *«La polyvalence, vivre la réalité syndicale dans sa globalité. Je n'aurai pas pu exercer une activité où l'on est tout le temps à occuper la même facette d'un métier, alors que là, on touche un peu à tout»*. Et au final, un binôme sympathique, au sourire communicatif, au service de tous les Jeunes Agriculteurs, adhérents ou à venir.

DOMINIQUE BERNERD


Clémence Jourlin et Lucie Delaulle, nouvelles animatrices à JA 89 (de gauche à droite).

Codea (Comité départemental de l'économie agricole)

Ne pas rester seul face à la crise

A la cellule d'urgence, succède le Comité Départemental de l'Economie Agricole, ou CoDEA, mis en place pour permettre aux partenaires économiques et financiers de l'Yonne, de s'organiser pour mieux coordonner leurs soutiens aux exploitants



En juillet dernier, Didier Roussel s'était rendu sur différentes exploitations du département pour prendre la mesure de la crise traversée, comme ici, dans le sénonais

Face à la crise sans précédent que traverse l'agriculture depuis plusieurs mois, une cellule d'urgence avait été mise en place dès le printemps 2015, présidée par le préfet, pour mettre en œuvre le plan de soutien exceptionnel de l'élevage. A cette crise structurelle qui touchait certaines filières, notamment l'élevage et la production laitière, se sont ajoutées les intempéries du printemps dernier, où se sont succédés épisodes de gel, grêle et d'inondations. Aujourd'hui, des difficultés conjoncturelles de tous ordres, provoquées par ces évènements climatiques, menacent la solidarité financière de nombre d'exploitations, voire leur pérennité : pertes d'exploitation, chômage partiel, ruptures de trésorerie, capacité de refinancement compromises…

Confrontés à ce contexte économique et social inédit, les partenaires financiers et sociaux qui ont aidé plus de 360 dossiers depuis un an, dans le cadre de la cellule d'urgence, souhaitent inscrire leur travail dans la durée et ont transformé la cellule d'urgence en un Comité Départemental de l'Économie Agricole (Codea). Ce comité a vocation à devenir le pendant permanent du Codefi (Comité départemental d'Examen des Difficultés de Financement des Entreprises), présidé par le préfet et le directeur départemental des finances publiques, qui accompagne les entreprises artisanales, industrielles, de services aux prises avec des difficultés. Présidé par le préfet, il réunira régulièrement les administrations de l'État (DDFIP, DDT, Direccte), la mutualité sociale agricole, le médiateur du crédit (Banque de France) et les principaux banquiers du secteur, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, ainsi que les structures en charge du suivi comptable économique et financier des exploitations, comme le CER FranceYonne. Plus que jamais, face à cette crise sans précédent, touchant l'ensemble des filières, il est essentiel de savoir réagir et il est vivement conseillé aux exploitants en difficulté, de contacter le plus en amont possible l'un des organismes précités, tous mobilisés pour fournir une aide et un conseil adaptés à chaque cas de figure.

DOMINIQUE BERNERD

Se faire connaître le plus vite possible

Parmi les différents partenaires présents au sein du CoDEA, la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne. Entretien avec son directeur, Didier Roussel

Quelles sont les missions de ce nouvel organisme ?

Didier Roussel : *«on souhaite un traitement double au problème agricole : à la fois sur le plan économique, avec les autres partenaires, comme les banques et le CER France, pour trouver une solution avant que les choses ne se dégradent et l'on vise en priorité pour cela, une cible majoritaire d'exploitations, confrontées à ce problème. Mais en parallèle, nous voulons pouvoir assurer un traitement social, pour accompagner les personnes vers une éventuelle reconversion si besoin… »*

La différence avec la cellule d'urgence mise en place depuis un an ?

«Très peu, si ce n'est que ce comité sera pérenne, là où la cellule d'urgence avait vocation à ne pas durer dans le temps et répondait à la crise structurelle rencontrée par le secteur de l'élevage. Mais là, on s'aperçoit bien que la crise va être profonde, à la fois conjoncturelle et structurelle d'où l'idée de pérenniser l'outil.»

Quelles seront les limites du CoDEA ? Pouvez-vous imposer certaines mesures ?

«Bien sur que non, on ne peut rien imposer. L'idée étant que l'agriculteur sollicite l'un des partenaires et surtout, qu'il accepte qu'on l'aide. Tout repose sur une démarche volontaire de sa part. Nous sommes accompagnés pour cela par le relais de tous les participants, que ce soit la Chambre d'agriculture, la MSA, les banques, les syndicats agricoles aussi. Cette structure, ce n'est pas seulement l'Etat, mais bien l'ensemble de tous »

Il est important que toute personne en difficulté se fasse connaître le plus en amont possible ?

«C'est même primordial. Il ne faut pas hésiter à parler de ses problèmes, qu'ils soient d'ordre économique ou social, à travers l'un des partenaires du comité, peu importe lequel. Il est important de bien retenir ce message : « vous n'êtes pas tout seul, on essaie de vous aider et trouver des solutions…»

▸ Agenda

24 et 25/09 Routes Bourguignonnes

Organisé par LB RétroRacing, ce rallye touristique est ouvert à tous les véhicules immatriculés avant le 31 décembre 1990, sportives comme populaires, ou présentant un caractère exceptionnel.
Trois étapes inédites sur deux journées, dont une de nuit, dans le Parc du Morvan, ponctuées de contrôles de passages secrets.
renseignements et inscriptions au : 06 76 60 95 78

18/09 Journées Européennes du Patrimoine

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, la Préfecture de l'Yonne sera ouverte au public dimanche 18 septembre, de 14 h à 18 h.
Visites guidées gratuites d'une durée de 45 mn, assurées par des guides conférenciers, organisées toutes les 20 mn, pour des groupes de 50 personnes.
Elles permettront de découvrir le palais épiscopal, le cellier gothique primitif, la galerie romane, dans laquelle se trouve le bureau du préfet, ainsi que les salons de réception
Retrouvez la liste complète des lieuxouverts au public sur le site :
http://www.journeesdupatrimoine.culture.fr/



▶ Agenda

24/09 Marché du terroir à Festigny

Marché des produits du terroir et de l'artisanat, Ferme du Bois la Dame, à Festigny, samedi 24 septembre. Exposition de voitures anciennes, animaux de la ferme, fantastic picnic, restauration sur place. Renseignements sur : www.fermeduboisladame.com

13/10 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra jeudi 13 octobre à la Chambre d'agriculture, 62 rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Email : mel.dijon@apecita.com

02/10 Ronde des fromages et du foie gras

Randonnée de la *«Ronde des fromages et du foie gras»*, dimanche 2 octobre. Départ de l'Office de Tourisme de Saint-Florentin, à 8 h 30. Parcours de 15km (prévoir votre retour depuis le lavoir de Soumaintrain), ou boucle de 25 km, à pied ou en vtt. Vous pouvez apporter votre pique-nique (possibilité vers l'ancien lavoir de Soumaintrain). Inscriptions au départ : 4 €, donnant droit à un ravitaillement sur le circuit. Gratuit pour les moins de 12 ans. Renseignements au : 03 86 35 11 86

01 et 02/10 Festival BD à Vallan

Festival BD samedi 1er et dimanche 2 octobre, Salle polyvalente, Chemin de la Douaie, à Vallan. Entrée 1 €. Gratuit pour les enfants

Cavap - Axereal

Une page s'est tournée

Avec le départ en retraite de son directeur, Baudouin Delforge, la coopérative de Villeneuve l'Archevêque tourne une nouvelle page de son histoire, après la fusion entérinée en décembre dernier avec le groupe Axéréal.



Absent excusé à la soirée, le président de la FNSEA, Xavier Beulin était présent en décembre dernier, pour la dernière assemblée générale de la coopérative à laquelle participait Baudouin Delforge, en compagnie ici du président Philippe Couar

Il n'a jamais laissé indifférent : grande gueule insupportable pour les uns et il le reconnait, *«c'est vrai que j'agace un peu les gens parfois»*, fidèle et généreux pour d'autres, avec pour trait commun un sens de la rigueur, de l'autorité et du travail bien fait. C'est peu de dire que l'homme manquera dans le landerneau céréalier icaunais… Baudouin Delforge a fait valoir ses droits à la retraite et quitte la direction du groupe Cavap-Vanagri, fonction qu'il occupait depuis plus d'une quinzaine d'années, après un dernier challenge réussi : la fusion de la coopérative avec le groupe Axereal, depuis décembre dernier.

Si l'homme est atypique, son parcours ne l'est pas moins, pour avoir débuté comme courtier, avant de devenir à 31 ans, le plus jeune directeur de coopérative céréalière à Seurre, en Côte d'Or, en 1984. Un parcours au service du monde céréalier, qui l'a conduit depuis à exercer ces dernières années, la présidence du Syndicat Général de la Bourse de Commerce de Paris, de la Chambre Arbitrale et du Consortium des Bourses Européennes. Ils étaient nombreux ce mardi soir, dans les jardins de l'Abbaye de Vauluisant, pour saluer celui qui a toujours su cultiver à l'ombre des silos, l'amitié et la solidarité. De Jean-François Loiseau, président d'Axereal, à Jean-Michel Soufflet, président du groupe éponyme, en passant par Pierre Guez, directeur de Dijon Céréales et Philippe Couar, président de la Cavap. Et, plus surprenant, sauf pour ceux qui connaissent le parcours du nouveau retraité et son fort attachement à la chose militaire : un général de corps d'armée et ancien patron de la Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense, Roland Guillaume, ainsi que l'ancien Chef d'état-major des armées et Grand Chancelier de la légion d'Honneur, le général Jean-Pierre Kelche. Pas tous les jours qu'un directeur de coopérative passe par Coetquidan, avant d'être promu officier de réserve dans la gendarmerie ! Un lieutenant qui ne passait pas inaperçu, comme l'a souligné le général Kelche : *«c'était surtout la plus grande gueule du groupe de lieutenants du régiment dérive de marche du Tchad et une sacrée tête de lard !»* Saluant également, *«un homme qu'on ne peut ignorer, ses qualités de cœur, son sens des valeurs»* Jean-Michel Soufflet pour sa part, s'est interrogé non sans humour : *«comment un homme comme toi, d'un calme olympien, incapable d'un mot plus haut que l'autre, réfléchi et posé en toutes circonstances, aura-t-il pu se méprendre sur l'essentiel de son existence au service du monde agricole en franchissant le Rubicon et voué son âme au mutualisme coopératif ?»* Pas certain que les amis présents aient reconnu celui dépeint comme doté d'un *«calme olympien !»* Excusé, le président de la FNSEA, Xavier Beulin est intervenu par vidéo interposée, pour saluer à son tour *«le parcours d'un homme qui ne s'est jamais arrêté devant l'obstacle à franchir et sa capacité à créer des liens pour faire en sorte que celles et ceux partageant le métier, qui sont sur des problématiques souvent techniques, parfois difficiles, voire conflictuelles, puissent se rencontrer, se parler, partager des moments conviviaux et ça, c'est Baudouin, tel qu'on l'aime, tel qu'on le connait»*. Emu, l'ancien directeur de la Cavap a rappelé une dernière fois ce qui à ses yeux, faisait la vie d'un homme : *«l'amitié, la convivialité, la richesse des rapports humains, car on ne réussit que si l'humain sert de fil rouge»*. Et ils étaient nombreux ce soir là suivre le même fil.

DOMINIQUE BERNERD

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

▶ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires :

Vous venez de recevoir le calendrier formation dans vos boites aux lettres ! Retenez les dates et n'hésitez pas à vous inscrire dès à présent.
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48
Les chiffres clés pour gérer mon exploitation:
Auxerre les 4 et 7 octobre.
Contact : Emeline Richard au 03 86 94 28 41
Optimiser l'organisation du travail dans mon élevage :
Date : 4 novembre, lieu à définir. Contact : Nadège Michelin (Alysé) : au 03 86 92 36 40

▶ à noter

26 et 29/09 Visites bio

Bio Bourgogne vous convie à plusieurs visites de fermes d'élevage biologique sur la région. Différents agriculteurs bio nous accueilleront pour présenter les particularités techniques de leur système et échanger avec vous autour de leurs pratiques. Ces visites sont réparties sur tout le territoire bourguignon.
Deux visites sont prévues dans le département de l'Yonne :
• Diversifier son exploitation céréalière avec un atelier volailles, le 26 septembre à Dollot (89)
• Engraisser ses bovins viande pour la filière longue et la vente directe, le 29 septembre à Saint Privé (89)
Pour tous renseingements :
Marie Giraldi - 03 86 72 92 28 / 06 08 02 87 94 - marie.giraldi@biobourgogne.org
Aurélie Billon
03 86 72 92 26 /06 80 43 16 97
aurelie.billon@biobourgogne.org

Pôle d'innovation, centre de recherche, de formation, pépinière d'entreprises...

AGRONOV: l'agroécologie d'aujourd'hui à demain

Entièrement tourné vers l'innovation agricole et implanté à Bretenière, Agronov c'est une constellation d'entreprises tournées vers la recherche et l'innovation qui mettent de nouveaux outils au service du développement de l'agroécologie. Avec une ambition : que la région Bourgogne Franche-Comté s'impose comme un lieu d'expertise sur le sujet, à partir de ce point central, Agronov, lieu d'effervescence et d'innovation au service du développement agricole et des agriculteurs.

Le 9 septembre, le technopole d'agro-environnement – Agronov- a été officiellement inauguré. Lieu d'effervescence créatrice et d'innovation autour du concept d'agroécologie, Agronov rassemble entreprises, centre de recherche, cluster d'entreprises innovantes, centre de formation... autant de compétences diverses mises au service de l'innovation et de l'expérimentation pour tracer de nouvelles voies à l'agriculture, entre aujourd'hui et demain.

Tout a commencé en 2008, quand le Grand Dijon a acquis le site de Bretenière et que l'idée d'un technopole dédié à l'agriculture a germé. L'INRA, située à proximité avait ouvert la voie. Quelques millions d'euros investis plus tard (4,25 M€ d'euros pour la Région, 3,95 M€ des Chambres d'agriculture, 3,25 M€ du Grand Dijon et 2,5 M€ de l'Europe) et des grands travaux menés à bien dans les temps et selon les cahiers des charges, le technopole agro-environnement Agronov a vu le jour et a pu commencer son essor.

Agronov en trois points c'est :
- Un pôle de recherche et d'expérimentation, destiné à faire émerger de nouvelles solutions pour l'agriculture.

- Un pôle économique, où start-up, jeunes talents et entreprises sont accueillis et profitent des synergies de tout un ensemble tourné vers l'innovation.

- Un pôle d'échange et de formation, passerelle entre les savoir-faire et les compétences existantes, courroie de transmission entre la recherche, le monde agricole et les entreprises.

Le challenge de cet ensemble de têtes chercheuses c'est de produire plus et mieux pour gagner le défi alimentaire que l'humanité en croissance doit relever, sans peser plus sur les ressources naturelles et en respectant les écosystèmes. Avec une dimension supplémentaire dans le cadre de l'agroécologie : que les systèmes agricoles qui profiteront de ces nouvelles dynamiques permettent de générer des revenus et une valeur ajoutée pour tous les maillons des filières.

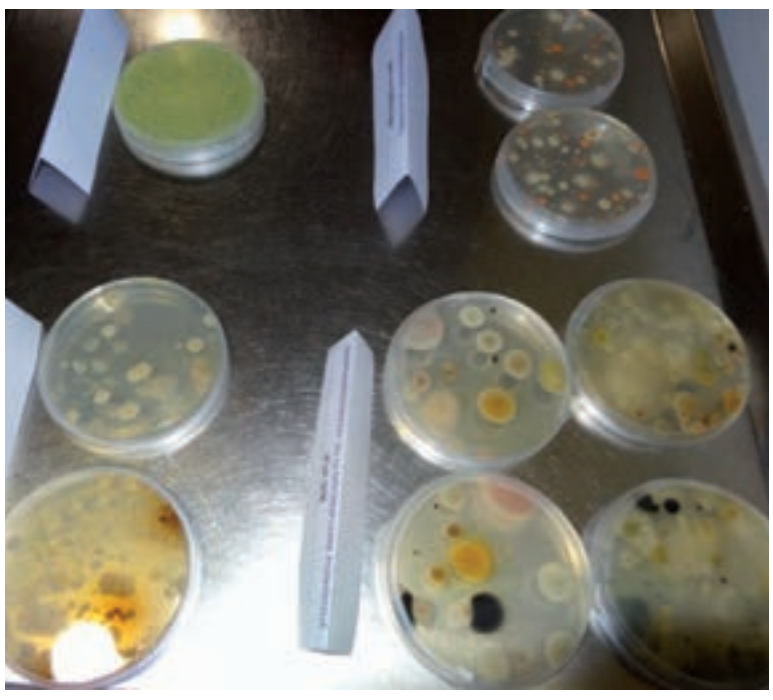
Cette inauguration a permis de matérialiser ces ambitions dans un accord-cadre conclu pour les cinq années à venir (2016-2020) entre Agronov (présidé par Pierre Guez), l'Etat, le Grand Dijon, les Chambres d'agriculture, le centre INRA de Dijon, Agro-Sup Dijon et l'Université de Bourgogne. Accord qui fixe de manière concrète les objectifs et les actions du pôle.



Tout commence avec Graines de Noé et ses variétés anciennes soigneusement conservées et toujours d'actualité.



Chez Inoplant, la petite graine ne fait pas tout, on peut en tirer le maximum, croissance accélérée et productivité en ligne de mire.



Dans ces boîtes de petri Agrene cultive toute sortes de micro-organismes, pour certains attention danger ! Pour d'autres ce sont de nouvelles armes au service de la protection des plantes.

Une visite au pas de charge et des découvertes

Aussitôt inauguré, aussitôt visité... le site d'Agronov a vu défiler au pas de charge les signataires de l'accord-cadre, à la découverte des entreprises : de Graines de Noé et ses collections anciennes soigneusement préservées et toujours performantes, au plus hign-tech de l'innovation et de la recherche. Ces entreprises travaillent souvent dans le domaine de l'infiniment petit, de la boîte de petri, des micro-flores bactériennes, des micro-organismes de tous poils et de tous cils... Les solutions biologiques et mico-biologiques proposées montrent que l'agriculture est bien entrée dans le 21ème siècle. D'un côté on sème et l'on travaille à sauver la biodiversité, de l'autre on traite par rayonnement gamma ou on expérimente pour trouver de nouveaux alliés dans les micro-organismes...

L'inventaire des possibles ne cesse de s'enrichir, la tête tournée vers l'horizon, mais les pieds bien ancrés dans un sol malmené qui peut demain, si l'on s'y intéresse, sauver la production agricole. Agronov apparaît ainsi comme un petit monde, animé par une constellation d'entreprises, de têtes chercheuses et d'organisations, toutes différentes, mais toutes tendues vers un même objectif : apporter leur contribution au développement des agricultures demain.

Les entreprises du pôle d'innovation et de recherche : Inoplant, Agrene, MycAgro.Lab, Biomep, Graines de Noé, 3 Bulbes, inoculum Plus, Ysediag, Welience... et plus à venir si affinités.



Assurance réscoltes

Cheval de bataille du Crédit agricole Champagne-Bourgogne

C'est au Domaine du Pont de Pany que l'équipe dirigeante du Crédit agricole Champagne-Bourgogne a convié les représentants de la filière agricole et les partenaires du monde agricole à une réflexion sur le thème de l'assurance récoltes.

«*S'assurer, c'est se donner les moyens d'entreprendre et de pérenniser son entreprise*», cette phrase de Jean-Michel Geeraert (Pacifica)résume tout le sens de la réflexion conduite par le Crédit agricole Champagne-Bourgogne autour de l'assurance récolte. Pour assurer encore faut-il rassurer et ré-assurer les agriculteurs, quant aux bénéfices d'une assurance dont ils sont nombreux à douter de l'efficacité et de la rentabilité. Depuis sa naissance en 2005, l'idée de l'assurance récolte a germé, mais elle a porté peu de fruits, puisque à peine un tiers des exploitants qui peuvent y prétendre se trouvent aujourd'hui assurés. Ce que le Crédit agricole considère comme «*un outil indispensable de gestion de l'exploitation*», peine à s'imposer alors même, comme le remarque Jean-Michel Geeraeart, que «*les risques augmentent et que la résilience diminue*» à la mesure de la fragilisation des sytèmes d'exploitation (spécialisation, concentration, volatilité des prix et des revenus, augmentation des capitaux, désengagement de l'Etat). Autre signe des temps : «*le glissement du risque de la sphère publique à la sphère privée*». Force est de constater que les chefs d'entreprises sont de plus en plus conduits à gérer eux-mêmes les risques et donc, à s'assurer en conséquence. Pourtant, le contrat-socle d'assurance multirisques agricole mis en place en 2016 par Stéphane Le



Foll, ne fait pas recette, loin s'en faut.

Laisser sa chance au produit...

En 2016, année de tous les risques et de tous les dangers pour les exploitants, le Crédit Agricole observe que ceux qui ont fait le choix de l'assurance récolte s'en sont félicités. Pourtant, le message peine à convaincre alors, pour le Crédit Agricole, il s'agit de continuer de travailler et d'expliquer. Expliquer pour le présent et travailler pour l'avenir, à trouver des solutions qui collent aux différents besoins des agriculteurs et des productions. L'objectif en 2020 serait de parvenir à doubler le nombre d'assurés. Si globalement les chiffres nationaux ne dépassent pas un tiers des agriculteurs ayant contracté une assurance récolte, le Crédit agricole Champagne Bourgogne se donne un bon potentiel de progression puisqu'il a enregistré sur la seule année 2016 une augmentation de 22% du nombre des contrats, + 48% pour les capitaux assurés et + 41% d'hectares supplémentaires. 600 agriculteurs et viticulteurs ont souscrit l'assurance récoltes avec le CA-CB. L'évolution d'un contexte climatique de plus en plus incertain n'est pas étranger à cette progression et témoigne quand même que l'idée de s'assurer fait son chemin.

La présentation de Jean-Michel Geeraert n'a pas manqué de susciter des questions, en écho aux principales critiques formulées par les agriculteurs, notamment le seuil de déclenchement estimé trop élevé, le taux de franchise, la référence de rendement inadaptée... Autant de freins qui peuvent être levés en expliquant et en détaillant toutes les formules possibles. Reste donc a faire œuvre de pédagogie pour convaincre. Ce qui ressort de l'intervention du responsable de Pacifica, c'est que certaines crispations pourraient être facilement assouplies en prenant le temps d'aller chercher un conseil avisé et d'écouter, au lieu de condamner sur des a priori ou «*on-dit*». Autrement dit, laisser sa chance à un produit perfectible certes, mais qui n'a pas encore pu donner sa pleine mesure.

Anne-Marie Klein



Conseil Régional BFC

Prolongation du dispositif d'avance de trésorerie remboursable pour les plus de 40 ans

Le Conseil Régional propose une aide en trésorerie remboursable, destinée aux nouveaux installés hors cadre familiaux de plus de 40 ans. Le montant de l'aide accordée varie de 2000 à 20 000 € en fonction du projet. La date limite de constitution des dossiers, initialement prévue le 12 septembre, est prolongée jusqu'au 10 novembre 2016.



Françoise Morizot-Braud, directrice du CERD

Bien que toutes les productions soient éligibles à cette aide, les demandes portent majoritairement sur des projets en productions diversifiées qui ont opté pour un mode de commercialisation en circuits courts.

Nous avons recueilli l'avis de Françoise Morizot-Braud, directrice du CERD (Centre d'Etudes et de Ressources sur la Diversification agricole*).

«En décembre 2015, le CERD a conduit une étude (financée par le Réseau Rural Français) sur les exploitations récemment installées et orientées vers les circuits courts de commercialisation. Il en est ressorti que ces types d'exploitation atteignent leur rythme de croisière sur des durées plus longues que les exploitations en productions «traditionnelles» et en filières longues. En moyenne, une exploitation diversifiée en circuits courts mettra 3 à 7 ans pour que l'activité fonctionne».

Pour la directrice du CERD, plusieurs facteurs expliquent cette durée : la mise en place de productions pour lesquelles il existe peu de références régionales et qui nécessitent des compétences spécifiques et la part plus importante de créations d'exploitations «*ex nihilo*» alors qu'en productions classiques, la plupart des installations sont des reprises

De plus, «*en circuits courts, il faut non seulement créer ses outils de production, mais aussi de commercialisation et parfois de transformation*».

La part des publics de plus de 40 ans étant plus importante en productions diversifiées qu'en productions dites «*classiques*», «*l'avance de trésorerie remboursable du Conseil Régional constitue une aide intéressante pour toute cette période de mise en place de l'activité*».

Propos recueillis par Élise Bartoletti
JA Bourgogne Franche-Comté

*Créé en 1990, le CERD délivre un appui aux porteurs de projet en diversification (conseil technique, études de marché …) et constitue des références technico-économique en productions diversifiées.

En savoir plus

Pour toute information sur l'avance de trésorerie remboursable, contactez :
Côte d'or : C.Ribet - 03 80 68 66 38
Yonne : C.Barrallon - 03 86 94 21 92
Nièvre : PAI - 03 86 93 40 38

Viande bovine

Carrefour s'engage dans la démarche «Cœur de gamme» de la FNB

Après quelques jours d'actions syndicales, Carrefour s'est engagé, le 7 septembre, à suivre la démarche « Coeur de gamme «, instaurée par la Fédération nationale bovine, visant à revaloriser le prix des races allaitantes. Le syndicat attend que les autres distributeurs suivent, dans un contexte où une surproduction de viande est prévue.

«*À l'issue d'une journée d'action nationale et d'un long échange de vues sur l'avenir de la filière bovine, la direction du Groupe Carrefour s'est engagée dans la mise en place du "Cœur de gamme"*», a annoncé la Fédération nationale bovine (FNB), le 7 septembre dans un communiqué. «*Les coûts de production constitueront désormais pour Carrefour une référence dans la construction des prix et de leur révision*», continue le syndicat. Seul Super U avait pour l'instant accepté la mise en place d'un tel système de paiement. Interrogé le 5 septembre, Dominique Daul, vice-président de la FNB, annoncait que «*des actions d'étiquetage, de distribution de tracts, des filtrages de camion, etc. commenceront dès le 6 septembre sur toute la France*». Effectivement, à Caen, une quinzaine d'éleveurs ont distribué des prospectus, comme à Lormont, près de Bordeaux où les tracts appelaient notamment à la mise en place du «cœur de gamme».

C'est à l'issue d'une réunion de trois heures avec des représentants de Carrefour, dont son p.-d.g. Georges Plassat, que Jean-Pierre Fleury, président de la FNB, a annoncé avoir conclu un accord avec le distributeur, ouvrant ainsi une «*nouvelle ère*» pour les éleveurs. «*L'intégralité des demandes de la FNB a été acceptée par le groupe Carrefour*», a-t-il déclaré. Il n'en dira pas plus le lendemain, lors de l'assemblée générale d'Elvea France à Périgueux, organisation qui fédère les assocations d'éleveurs bovins, expliquant que cela fait partie d'une «*stratégie*».

Une «stratégie» pour la FNB

Le prix de la viande sera dans tous les cas basé sur le coût de production des éleveurs et revu trimestriellement. «*C'est historique, cela ne s'était jamais fait jusqu'à ce jour avec une enseigne*», souligne Jean-Pierre Fleury, qui espère «*une application dès la semaine prochaine*». D'après lui, Carrefour s'est engagé à mettre en place «*un processus de traçabilité inversée pour garantir que l'argent que va injecter le groupe descende bien chez le producteur*».

Lors de l'assemblée générale d'Elvea France, Jean-Pierre Fleury a évoqué l'arrivée de 250 000 vaches latières supplémentaires sur le marché de la viande européenne en lien avec la crise laitière (source : Institut de l'élevage). «*Je suis très soucieux de ce qui va se passer*», a-t-il déclaré. Le président de la FNB évoque aussi l'impact de la sécheresse et une décapitalisation qui s'amorce dans le secteur allaitant. Il rappelle le retrait de la FNB des commissions de cotations car le syndicat «*ne veut pas cautionner le bazar qui va arriver dans les jours à venir*».

Le syndicat attend que les autres enseignes de distribution s'engagent comme Carrefour dans la même démarche. «*La FNB n'oublie pas qu'il y a toujours des acteurs de la distribution qui demeurent silencieux au regard de cette démarche d'avenir. Les éleveurs seront très attentifs à leur comportement dans les prochains jours*», concluait le syndicat dans son communiqué du 7 septembre. Jean-Pierre Fleury va plus loin : «*J'ai donné jusqu'à lundi pour que mon téléphone sonne…*». Selon lui, un seul des distribueurs ferait encore de la résistance.

ED


Photo: Réussir

Super U, Carrefour, Leclerc et Intermarché…

«Michel-Édouard Leclerc et Le Galec, Groupement des magasins sous l'enseigne E. Leclerc ont signé ce mardi un engagement pour développer le «Cœur de gamme» des viandes du troupeau allaitant», a annoncé la Fédération nationale bovine (FNB) dans un communiqué du 13 septembre. Carrefour avait signé un engagement du même type la semaine précédente et Super U, plusieurs semaines auparavant. «L'identité des magasins Leclerc est renforcée dans la mesure où ils pourront adhérer à la démarche en dehors des approvisionnements Kermené», précise la FNB qui ajoute également qu' «*afin de garantir le retour de la valeur auprès des éleveurs, un outil de traçabilité sera mis en place*». Le 9 septembre, c'est le groupe Intermarché qui s'engageait dans la démarche. «*Dans le cadre de la crise que traverse le secteur bovin, le groupement renforce, comme il l'a toujours fait, son engagement auprès des éleveurs et valide bien évidemment la démarché cœur de gamme*», précisait Intermarché dans un communiqué du vendredi 9 septembre. L'entreprise dit s'engager à mieux rémunérer et valoriser la viande bovine française de qualité supérieure dans ses rayons, à savoir les races à viande telles que la charolaise, la limousine et la Blonde d'aquitaine. Intermarché explique également vouloir encourager la consommation de viande bovine et développer davantage de «*partenariats durables avec des éleveurs français*». Cette annonce est intervenue après les accords trouvés entre les éleveurs et Carrefour le mercredi 7 septembre.

Des négociations entre la FNB et Auchan sur la démarche «Cœur de gamme» devaient avoir lieu la 15 septembre. Et une réunion avec les membres de la filière, au ministère le 14 septembre, doit permettre, entre autres, d'attribuer ou non un budget concernant la communication sur cette démarche, à partir de l'enveloppe donnée par Bruxelles le 18 juillet (plan de régulation laitière).

AG d'Elvea France Le dysfonctionnement de l'Europe au coeur du discours de la FNB

***«L'Europe, c'est un foutoir sans précédent aujourd'hui, pour ne pas dire une chienlit. C'est du chacun pour soi»*, s'est exclamé Jean-Pierre Fleury, président de la Fédération nationale bovine (FNB) le 8 septembre lors de l'assemblée générale d'Elvea France à Périgueux, organisation qui fédère les assocations d'éleveurs de bovins. Il a alerté l'auditoire: «*Dans l'état de compétition qui existe aujourd'hui entre les États membres, ce qui s'est passé dans le porc, ce qui se passe dans le lait, va se passer bientôt dans la viande bovine !*». Il a dénoncé également l'absence «*du Gouvernement français*» à Bruxelles et le non-fonctionnement de l'axe franco-allemand. Il s'offusque de «*la dichotomie entre le fonctionnement des politiques et la décision des peuples*» au niveau de la Commission européenne. «*Le Brexit, ce n'est pas une bonne chose. Mais c'est un vote. Il faut l'assumer*», selon lui, affirmant que des négociations sont en cours pour que la Grande-Bretagne reste finalement dans l'UE. «*De grâce, il faut arrêter tout cela. Les autres grands continents sont en train de se marrer*», continue-t-il.**

Point de vue

Où vont mes vaches ?

Grâce à votre mobilisation et au soutien sans faille du réseau FNSEA-J.A., trois enseignes sont aujourd'hui engagées dans le «Cœur de gamme». Et d'autres suivront !

Les engagements successifs de Système U, Carrefour et de Leclerc pour le «Cœur de gamme» constituent un acte fondateur de nouvelles relations commerciales.

Les producteurs ont enfin le droit à des prix rémunérateurs ; notre dignité est retrouvée ! L'exception agricole est enfin levée ! Cette avancée, nous permettra de baser nos prix sur nos coûts de production, comme nos partenaires d'amont et d'aval (vétérinaires, mécaniciens, fabricants d'aliments et acheteurs) qui le pratiquent au quotidien pour développer leurs entreprises.

«Où vont mes vaches ?» devient une demande légitime !

Qui peut aujourd'hui s'opposer à une transparence de la filière, quand les enseignes signataires le demandent ? Le combat que nous engageons aujourd'hui est bien celui du paiement effectif de tous les animaux «Cœur de gamme» !

Nous devons être acteurs de notre filière. Notre mission d'hier, produire, est aujourd'hui remplacée par une exigence : produire pour une demande, une qualité et un prix.

La dégringolade orchestrée des cotations, qui entraîne sans raison objective les races à viande dans une spirale mortifère, montre bien que ce système est à bout de souffle ! Ne restons pas passifs, soyons curieux et acteurs de votre avenir. Demandez l'organisation de réunions pour s'expliquer et comprendre ! J'invite nos acheteurs de l'aval à la même «curiosité». C'est ensemble que l'on construira ces nouvelles relations commerciales !

Jean-Pierre Fleury, Président de la FNB





SPÉCIAL VENDANGES

Comme chaque année, retrouvez les conseils pratiques délivrés par les organismes concernés par la campagne Vendanges 2016 :

- **Pôle emploi Bourgogne Franche-Comté**
- **Les différents services de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté)**
- **Le service emploi des FDSEA**
- **La Caisse Régionale MSA de Bourgogne**

L'objectif : accompagner les viticulteurs qui embauchent du personnel ! Suivez le guide…

Principes généraux d'emploi de main d'œuvre

(1) Tout employeur doit déclarer toute personne travaillant sur l'exploitation quels que soient la nature et la durée du travail, le mode de rémunération, la forme et la validité du contrat. Toutefois, il ne faut pas déclarer de nouveau un salarié permanent ou un salarié déjà déclaré pour la même période d'embauche.

(2) Main d'œuvre familiale ou entraide familiale : la main d'œuvre familiale se compose uniquement des personnes cotisant auprès du régime des non salariés agricoles : conjoint et aide familial. L'aide familial est un ascendant, descendant, frère, sœur ou allié au même degré du chef d'exploitation ou de son conjoint, vivant sur l'exploitation et participant à sa mise en valeur. En présence d'un lien de parenté du second degré et au-delà (cousins…) ou sans lien de parenté (voisins, amis…), il ne pourra pas s'agir d'entraide familiale : les individus seront alors requalifiés comme salariés.

(3) L'embauche doit être déclarée préalablement, dans les 8 jours précédent l'embauche : au plus tard la veille par courrier ou par télécopie ou Internet dans les instants qui précédent l'embauche.

(4) Les informations suivantes sont obligatoires : nom, prénom, date et lieu de naissance, l'adresse ainsi que le n° de sécurité sociale si connu. Ne pas indiquer celui du conjoint ou des parents.

(5) Bénévolat : Le statut de bénévole ne peut pas exister lorsqu'il est exercé au profit d'une entreprise à but lucratif surtout si elle est constituée sous forme sociétaire (EARL, SCEA,….) Le bénévolat n'est généralement admis que pour les associations à but non lucratif. A défaut, le faux bénévole sera requalifié de salarié avec toutes les conséquences juridiques que cela comporte.

(6) Le recours à un prestataire de service : Si vous souhaitez faire appel à un prestataire de service pour réaliser vos travaux de vendanges, des précautions s'imposent avant de signer le contrat. SOYEZ VIGILANT ! A défaut, votre responsabilité risque d'être engagée. **MSA Bourgogne**

Déclaration de salaires hors délai = Pénalités de retard

Les employeurs de main d'œuvre agricole sont tenus d'adresser à la MSA les bulletins de salaires des vendangeurs dès la fin des travaux ou plus tard le 31 OCTOBRE 2015.
Tous les bulletins de salaires doivent être envoyés (papier ou WEB), y compris pour les salariés déclarés par volet 0 qui ne sont pas venus (indiquer sur le volet B « n'est pas venu » ou « DPE sans embauche » sur le WEB). Cette information vous évitera des rappels de déclarations.
La non production de ces documents dans les délais requis entraîne une pénalité de 8 euros par salarié, jusqu'à concurrence de 760 euros.
Par ailleurs, toute inexactitude quant au montant des rémunérations déclarées ou omission de salariés peut également donner lieu à l'application d'une pénalité de 8 euros dans la limite de 760 euros par bordereau. Ces deux pénalités sont cumulables.
Le fait de se soustraire intentionnellement aux déclarations relatives aux salaires et aux cotisations sociales auprès des organismes de protection sociale est assimilable à du travail dissimulé par dissimulation de salarié en application de l'article L.8221-5 du code du travail.

Contacts

Vous pouvez contacter votre MSA au numéro suivant :
N° : 0 969 36 20 60
(appel non surtaxé)
Une assistance Internet est à votre disposition pour vous accompagner lors de l'utilisation ou du démarrage des services en ligne au numéro suivant :
N° : 0 969 36 37 04
(appel non surtaxé)

Déclaration Accident du Travail

Si vous envoyez une déclaration Accident du Travail papier, nous vous invitons à joindre une copie de la DPAE papier ou copie du TESA (papier ou WEB) afin de faciliter la prise en compte de l'accident.

Pôle Emploi Bourgogne Partenaire de vos vendanges

En 2015, 690 viticulteurs bourguignons nous ont fait confiance en déposant 3318 postes de vendangeurs, 98% ont été pourvus !

Nos équipes sont à votre écoute pour :

- Enregistrer vos besoins en main-d'œuvre,
- Diffuser vos offres d'emploi,
- Vous renseigner sur la réglementation,
- Vous conseiller sur vos démarches administratives.

Le service est ouvert de juillet à octobre.

Contacts téléphoniques

Pour les demandeurs d'emploi : 39 49
(gratuit ou 0,11€ par appel depuis une ligne fixe ou une box. *Si vous appelez depuis un mobile, cet appel sera décompté de votre forfait ou facturé au prix d'une communication normale).*
Pour plus d'informations, appelez le 3008, appel gratuit

Saône et Loire

- **Pôle emploi d'Autun**
 Rue Eugène Chevalier - 71400 Autun
 entreprise.brg0042@pole-emploi.net
 Tél. 03 85 86 90 03
- **Pôle emploi de Tournus**
 7 avenue de la Résistance - 71700 Tournus
 entreprise.brg0047@pole-emploi.net
 Tél. 03 85 75 71 80
- **Pôle emploi de Chalon Nord**
 19 avenue J.F Kennedy - 71100 Chalon-sur-Saône
 Christophe Quinquenel et Lila Gouber
 entreprise.brg0036@pole-emploi.net
 Tél. 03 85 98 93 73
- **Pôle emploi de Mâcon**
 1000 av. du M[al] de Lattre de Tassigny - 71000 Mâcon
 Edouard Sandoz et Yolande Venet
 entreprise.brg0037@pole-emploi.net
 Tél. 03 85 21 93 37

Yonne

- **Pôle emploi d'Auxerre**
 62 rue Guynemer - 89000 Auxerre
 entreprise.brg0012@pole-emploi.net
- **Pôle emploi d'Avallon**
 2 avenue du Gal Leclerc - 89200 Avallon
 entreprise.brg0020@pole-emploi.net
- **Pôle emploi de Tonnerre**
 5 place de la Gare - 89700 Tonnerre
 entreprise.brg0020@pole-emploi.net
- **Pôle emploi de Joigny**
 19 route de Chamvres - 89300 Joigny
 entreprise.brg0021@pole-emploi.net

Côte d'Or

- **Pôle emploi Beaune**

Cette année, l'offre de service consacrée aux vendanges évolue, mais l'agence Pôle emploi de Beaune est là pour vous soutenir dans vos recrutements.
Nous vous invitons à déposer directement vos offres sur le site www.pole-emploi.fr, le site a été rénové et la démarche simplifiée. Ainsi, vous pourrez gérer directement vos recrutements, assurer le suivi des offres à votre rythme et nous contacter directement en cas de difficulté.
Les candidats vous contacteront en direct selon la modalité que vous aurez choisie.
En parallèle, vous pourrez utiliser l'application Chouette afin d'entrer en contact de manière simplifiée avec des personnes intéressées par les vendanges. http://chouette.beta.pole-emploi.fr
Vos contacts : Pôle emploi Beaune 7B rue Buffon 21200 Beaune
Ligne directe employeur : 03 80 25 07 02 (Bernadette Huguenin)

Rémunération des salariés

Le barème des vendanges

• Les salaires

Les salaires horaires et mensuels minimum pour la campagne des vendanges 2016 sont fixés, conformément à l'article 22 de la Convention collective du 21 novembre 1997 (IDCC 8262) et ses avenants :

FONCTION	Salaire Horaire	Heures Supplémentaires (au - delà de la durée légale, sur une semaine civile[1])	
		8 premières : +25%	les suivantes : +50%
Coupeur – trieur (N1 Echelon 1)	9,67 €	12,09 €	14,51 €
Porteur (N1 Echelon 2)	9,86 €	12,32 €	14,79 €

• Avantages en nature pour nourriture et logement

La valeur de la nourriture et du logement fourni par l'employeur est évaluée par la convention collective par une multiplication du «minimum garanti», fixé par décret à 3,52 €

Nourriture	14,04 € par jour		
Répartition suivante :	petit-déjeuner (0,8 MG) 2,82 €	déjeuner (1,6MG) 5,63€	dîner (1,6MG) 5,63€
Logement	0,94 € par jour		

Une indemnité de panier, fixée à 5,63€ par jour, doit être versée aux vendangeurs dès lors que :
- **l'employeur demande au salarié d'apporter son repas, pris dans les vignes ;**
- **ou lorsque l'employeur ne procure pas le repas mais déplace une équipe dans un vignoble éloigné du siège ou du dépôt et qu'il ne ramène pas les vendangeurs à midi.**

• Cotisations sociales des salariés 22,892%

Charges sociales salariales déductibles	Maladie, vieillesse, chômage, retraite complémentaire, prévoyance décès prévoyance incapacité, prévoyance invalidité, AGFF (0,80%), ANEFA, CSG déductible	20,026%
CSG et RDS non déductibles		2,866%

• Cotisations sociales des employeurs 9,361%

(salarié fiscalement domicilié en France, salaire inférieur à 1.25 smic)

Cotisations de droit commun => 44,131%. Il existe des exonérations pour l'embauche de travailleurs occasionnels (ex : vendangeurs)

Pour les salaires inférieurs à 1,25 SMIC les cotisations patronales s'élèvent par exemple à 9,361% avec les exonérations TO/DE.

Il faut ajouter la déduction «TEPA» sur les heures supplémentaires, soit 1,50 € par heure supplémentaire effectuée pour les entreprises de moins de 20 salariés.

NB : n'hésitez pas à contacter votre syndicat professionnel, votre cabinet comptable ou la MSA pour toute précision.

• Exemple de bulletin de paie

48 heures de travail sur 6 jours (soit 8 heures par jour), sans repas.

(1) Soit du lundi 0h00 au dimanche 24h00.

SOURCE DIRECCTE BOURGOGNE

COUPEUR	Explications	Base	Taux	A payer	A déduire	Charges patron.
salaire de base	Taux horaireXnombre heures normales	35	9,67 €	338,45 €		
HS à 25 %	8 heures supplémentaire X taux majoré à 25%	8	12,09 €	96,72 €		
HS à 50%	5 heures supplémentaires X taux majoré à 50%	5	14,51 €	72,55 €		
ICP 10%	Indemnité de congés payés sur le salaire brut	507,72 €	10%	50,77 €		
Total salaire brut				558,49 €		
Charges patronales		558,49 €	9,361 %			52,28€
Déduction patronale HS	1,50€ pa HS (ici 13)	13	1,50 €			-19,50 €
Total charges partonales						32,78 €
Charges sociales déductibles	Cotisations sociales payées par le salarié (à déduire)	558,49 €	20,026%		111,84 €	
CSG et CRDS non déductibles	A ajouter pour le calcul du net imposable (à déduire)	558,49 €	2,866%		16,01 €	
Total charges salariales					**127,85€**	
Salaire net	Salaire brut - Total des Charges			430,64 €		
Salaire net imposable	Salaire net + CSG non déductibles - Heures supp			446,65 €		
Total coût employeur	Salaire brut + charges patronales					591,27 €

Taux de cotisations et salaires des vendangeurs

Vous trouverez ci-dessous les taux de cotisations applicables pour l'emploi de vos vendangeurs ainsi qu'un un exemple de fiche de paie avec des avantages en nature et des heures supplémentaires.

En présence d'heures supplémentaires, nous vous rappelons que seule la déduction forfaitaire patronale sur les HS reste applicable pour les entreprises de - 20 salariés.

Concernant les avantages en nature, vous devez indiquer sur la ligne H le montant des avantages en nature : aucune cotisation n'est appelée sur ces avantages. Ils viennent en déduction du salaire net (voir exemple fiche de paye)

Si votre salarié perçoit une rémunération comprise entre 1 et 3 plafonds, vous devez obligatoirement établir sa déclaration TESA par le WEB

Le montant de l'exonération patronale varie en fonction de la rémunération perçue :
- exonération totale pour une rémunération brute inférieure ou égale à 1.25 SMIC mensuel.
- Dégressive pour une rémunération brute comprise entre 1.25 et 1.5 SMIC mensuel.
- Nulle pour une rémunération brute égale ou supérieure à 1.5 SMIC mensuel.

La rémunération brute mensuelle correspond à la rémunération versée, déduction faite des HS/HC.

Le SMIC mensuel est égal à SMIC horaire (9.67) x nombre d'heures effectuées sans tenir compte des HS/HC.

• Éxonération Travailleur Occasionnel

Afin de bénéficier des exonération TO, vous devez obligatoirement indiquer la donnée suivante : SMIC RDF-TO

SMIC RDF : 151.67 x SMIC horaire en vigueur x nombre d'heures travaillées / 151.67

***Exemple 1:* un salarié travaille 7h par jour et a effectué 56h de travail sans heures supplémentaires sur le mois (SMIC horaire 9.67 au 01.01.2016).**

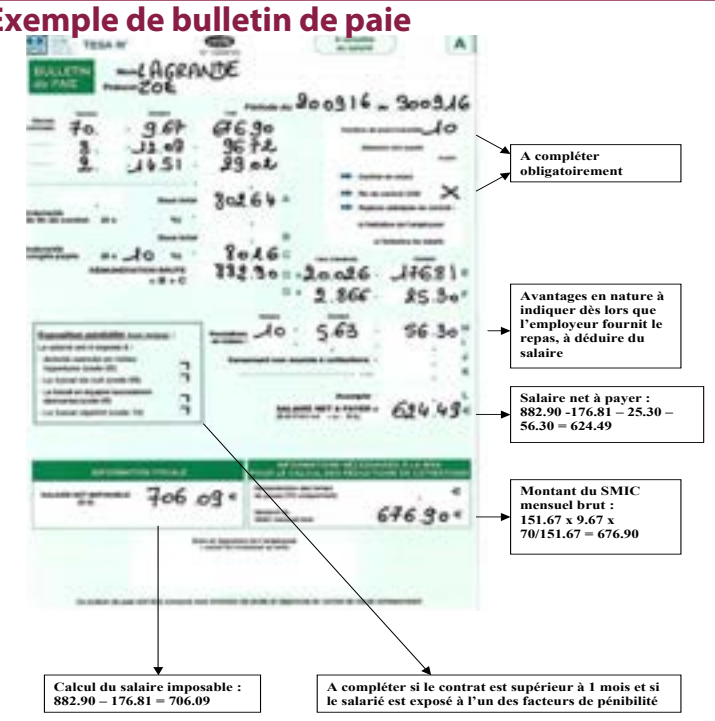
SMIC RDF = 151.67 x 9.67 x 56 h / 151.67 = 541,52

***Exemple 2:* un salarié travaille 9 jours sur un mois pour un nombre d'heures total de travail de 64h (dont 4 heures supplémentaires).**

SMIC RDF = 151.67 x 9.67 x (64-4) / 151.67 = 580,20

SANS CETTE INFORMATION, vous ne pourrez pas bénéficier de l'exonération "travailleur occasionnel".

• Exemple de bulletin de paie





Bénévolat, prestation de service, entraide...

Pour les vendanges, plutôt que d'embaucher des salariés par le biais d'un contrat-vendange, certains peuvent être tentés de recourir à d'autres formes d'emploi de main d'œuvre. Attention, ces autres types d'emploi sont très encadrés, voire interdits.

Pour les vendanges, plutôt que d'embaucher des salariés par le biais d'un contrat-vendange, certains peuvent être tentés de recourir à d'autres formes d'emploi de main d'œuvre.
Il convient alors d'être tout particulièrement prudent, car ces autres types d'emploi de main-d'œuvre sont très encadrés réglementairement, voire impossibles pour l'emploi de vendangeurs.

Le risque pour le viticulteur qui ne respecterait pas ces règles serait alors de se voir poursuivi pour le délit de travail dissimulé par dissimulation d'emploi salarié.

LE BÉNÉVOLAT (ou le coup de main occasionnel)

Il n'existe pas de définition légale du bénévolat. Selon la jurisprudence, le bénévole apporte un concours : non sollicité, spontané, désintéressé.
L'aide fournie doit demeurer sans contrepartie financière (ou en nature).
Les exemples d'aide bénévole sur une exploitation agricole correspondent à des cas d'urgence, comme aider à récupérer les animaux qui se sont échappés de leur enclos et vagabondent, ou aider l'exploitant ou son subordonné en cas d'accident survenu au tracteur.
Il s'agit donc de ce qu'on appelle le coup de main occasionnel ou bénévole qui peut être donné par un voisin, un ami, un cousin… Ce coup de main est par nature de très courte durée.
Le bénévole, victime d'un accident de travail, peut engager la responsabilité du bénéficiaire de l'aide. Ce dernier doit alors indemniser l'accidenté. Il appartient à chaque exploitant de se rapprocher de son assureur afin de s'assurer que sa responsabilité civile couvre bien les aides bénévoles et occasionnelles.
Le véritable bénévolat n'est par ailleurs admis que pour les associations à but non lucratif, dans le cadre de l'absence d'utilité économique : association humanitaire, caritative ou d'œuvre sociale, éducative, culturelle sans but lucratif.

La Cour de Cassation, depuis l'arrêt du 14 mars 1973 (Cass Soc 14/03/73 MERCIER c/ URSSAF du Cher) a affirmé l'incompatibilité du bénévolat avec une société commerciale, le bénévolat ne saurait être utilisé pour participer à la réalisation d'un profit recherché par une structure à but lucratif relevant du secteur marchand.
La jurisprudence exclut donc le recours à des bénévoles dans les structures économiques à vocation lucrative qu'elles soient individuelles ou sous forme de sociétés (EARL, SCEA, SCEV…).
L'emploi de bénévoles n'est de fait pas possible pour les vendanges (cela concerne aussi par exemple les clients ou wwoofers…)
En cas de contrôle de l'entreprise, tout agent de contrôle de la DIRECCTE, de la MSA ou de la gendarmerie pourra constater le caractère illégal du recours à « un/des bénévole(s) » sur une exploitation agricole à vocation lucrative, notamment en vérifiant les éléments de requalification de cette situation en contrat de travail (travail, subordination, rémunération).
Les exploitants agricoles qui auraient ainsi recours à «des pseudo-bénévoles» ou ne déclareraient pas des personnes en raison de «leur intervention à l'activité de l'entreprise à titre bénévole» encourent le risque d'un procès-verbal pour travail dissimulé par dissimulation d'emploi salarié, du fait du recours à un faux statut non ouvert à leur profession.
NB : l'établissement de DPAE avec la mention «bénévoles» n'est pas compatible avec la définition même de la DPAE établie pour une embauche de salarié.

ENTRAIDE FAMILIALE

En dehors des coups de mains occasionnels de très courte durée, l'entraide familiale ne peut exister qu'entre parents au premier degré.
Il s'agit d'une tolérance, sauf à ce qu'elle soit faite sous statut d'aide familial.
Aides familiaux (article L722-10 2° du Code rural). Ce statut est limité à 5 ans. Ce statut qui donne certains droits en termes de retraite doit être déclaré auprès de la MSA
Un ascendant, un descendant, un frère, une sœur ou un allié au même degré du chef d'exploitation ou d'entreprise ou de son conjoint ;
Âgé de plus de seize ans (les jeunes de 14 à 16 ans peuvent donner des coups de main) ;
Vivant sur l'exploitation ou l'entreprise et participant à sa mise en valeur sans y avoir la qualité de salarié (en principe non rémunéré).
L'aide apportée ne doit être ni durable ou régulière, ni accomplie dans un état de subordination, ni se substituer à un poste de travail nécessaire au fonctionnement normal d'une entreprise ou d'une activité professionnelle.
Ainsi, si les relations entre des membres d'une même famille peuvent justifier une aide spontanée, désintéressée et libre, cette prestation de travail ou de service peut cependant, selon les conditions de son accomplissement, établir l'existence d'un contrat de travail dès lors que les critères du salariat, déterminés par le juge, sont réunis.
Pour les vendanges, l'entraide familiale ne pourra donc être tolérée que pour les parents au premier degré.

ENTRAIDE ENTRE AGRICULTEURS

A la différence du coup de main occasionnel, l'entraide entre agriculteurs ne concerne pas les cas de coup de main occasionnels, mais peut être plus régulière. Ce système est prévu par le Code rural et correspond impérativement à des échanges de services entre personnes ayant le statut d'agriculteurs, et implique donc gratuité, réciprocité et équivalence des échanges.
Il peut ainsi exister une entraide avec le retraité qui possède une parcelle de subsistance, mais pas avec un exploitant forestier.
L325-1 du Code rural et de la pêche maritime
«L'entraide est réalisée entre agriculteurs par des échanges de services en travail et en moyens d'exploitation.
Elle peut être occasionnelle, temporaire ou intervenir d'une manière régulière.
L'entraide est un contrat à titre gratuit, même lorsque le bénéficiaire rembourse au prestataire tout ou partie des frais engagés par ce dernier. […]»
L'entraide entre agriculteurs est donc possible pour les vendanges.

LA PRESTATION DE SERVICES

La prestation de service consiste à déléguer tout ou partie des travaux d'une exploitation à une entreprise spécialisée. Le prestataire de service est un professionnel indépendant, qui signe avec vous un contrat de prestations de service à la carte. Il vous doit une garantie de résultat et des prestations assurées.
La prestation de service comporte des tâches spécifiques et bien définies qui impliquent un apport de savoir-faire, d'équipements et de personnel. La rémunération du prestataire de service doit être fixée en fonction de l'importance des travaux et non pas des heures de travail.
Dans ce cas ce qui est « acheté », c'est bien un service en sa totalité et pas juste la mise à disposition de personnel (contrairement à l'intérim). Ainsi, si le prestataire emploie lui-même du personnel, c'est à lui d'encadrer ses ouvriers et d'avoir autorité sur eux.
Par exemple, le recours au service d'une entreprise de travaux agricole (ETA) pour faire effectuer des vendanges mécanisées, rentre dans le cadre du contrat de prestation de services.
En effet, dans ce cas c'est bien l'ETA qui apporte son matériel (la machine à vendanger) et son savoir-faire (c'est son salarié qui conduit et assure la maintenance de la machine à vendanger).
Le recours à un prestataire de services exonère des démarches administratives d'embauche et de surveillance de main d'œuvre, mais n'exonère pas l'utilisateur de certaines responsabilités (en matière d'hygiène et sécurité).
Ce service est donc forcément plus cher qu'un recours direct à de la main d'œuvre salariée. Il convient d'être très vigilant si des prestataires de services proposent des tarifs anormalement bas.
Il faut impérativement conclure un contrat de prestation de services qui permet d'établir clairement les obligations de chacun et les conditions de la prestation.

• Obligations à respecter :
L'entreprise qui a recours à un prestataire ou un sous-traitant pour un montant supérieur à 5 000 € doit réaliser un certain nombre de vérifications préalables à son intervention.
L'entreprise doit s'assurer, lors de la conclusion du contrat et jusqu'à la fin de son exécution, que celle avec laquelle elle contracte a procédé ou procède :
- à son immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers ;
- à la déclaration préalable à l'embauche des salariés ;
- à la délivrance du bulletin de paye et à la déclaration conforme du nombre d'heures travaillées ;
- aux déclarations sociales et fiscales.

• Attestation de vigilance
Dans tous les cas, pour vérifier que son cocontractant s'acquitte du paiement des cotisations et contributions sociales pour tous les salariés, le donneur d'ordre doit obtenir du prestataire extérieur une attestation « de vigilance » sécurisée.
L'attestation, qui peut être obtenue auprès de la MSA, mentionne, au titre du dernier mois ou trimestre pour lequel les cotisations ont été versées :
l'identification de l'entreprise ;
le nombre de salariés déclarés ;
le total des rémunérations déclarées.
Cette obligation de vigilance est à renouveler tous les 6 mois. Elle vaut tant pour des prestataires établis en France qu'à l'étranger.

Vérification de l'authenticité de l'attestation de vigilance
L'authenticité de cette attestation peut se vérifier par voie dématérialisée, au moyen d'un code sécurité obligatoirement mentionné sur l'attestation.
Pour les prestataires extérieurs relevant du régime agricole (ETA), le donneur d'ordre peut vérifier l'attestation de vigilance qui lui a été remise sur le site de la MSA à l'adresse suivante : http://www.msa.fr/lfr/web/msa/verification-attestations.
Pour les prestataires extérieurs relevant du régime général et de l'URSSAF, il suffit d'aller sur le site de l'URSSAF : http://www.urssaf.fr/.
Pour les prestataires étrangers n'ayant pas d'établissement en France, l'authenticité de l'attestation remise peut être vérifiée auprès du Centre National des Firmes Etrangères (CNFE). Si l'entreprise relève du régime agricole, la vérification se fait auprès de la MSA d'Alsace.

• Défaut de mise à disposition ou de validité de l'attestation : responsabilité
Si l'attestation n'est pas remise ou n'est pas valide, le donneur d'ordre met en demeure son prestataire de lui remettre l'attestation de vigilance ou une attestation valide. Il peut, le cas échéant, chercher à rompre le contrat conclu avec le prestataire.
Si le donneur d'ordre poursuit malgré tout la relation contractuelle, il pourra être tenu solidairement au paiement des cotisations et pénalités et majorations dues par le prestataire :
verbalisé pour travail dissimulé ;
ou si le donneur d'ordre est condamné pénalement pour avoir recouru en toute connaissance de cause et directement à celui qui exerce un travail dissimulé.
Enfin, le donneur d'ordre peut, le cas échéant, faire l'objet de poursuites pénales s'il n'a pas obtenu l'attestation ou si elle n'est pas valide.
Le recours à un prestataire de service est, a priori, possible pour les vendanges, à condition que le prestataire ne se contente pas de fournir uniquement de la main d'œuvre et réponde à toutes les exigences légales spécifiques à ce type d'emploi.
Cela implique que c'est le prestataire qui a la main sur les horaires de travail des vendangeurs, qui exerce son pouvoir de direction (chef d'équipe), qui leur fournit l'outillage et autres équipements nécessaires au travail…

DÉTACHEMENT TRANSNATIONAL

(Prestataire de services ou Entreprise de travail temporaire étrangère)
Si vous faites appel à un prestataire établi à l'étranger (agence d'intérim ou prestataire de services), celui-ci doit en outre faire une déclaration de détachement temporaire des salariés qu'il fait travailler en France, auprès de l'Inspection du Travail du lieu où s'effectue la prestation, avant le début de celle-ci.
Il doit par ailleurs respecter la réglementation française en termes de rémunération, durée du travail, etc.
Votre prestataire doit alors vous fournir une attestation sur l'honneur, certifiant notamment que le travail sera réalisé avec des salariés titulaires de titres les autorisant à travailler en France ainsi que la liste nominative de ses salariés.
Il convient d'être très vigilant, notamment si les prix proposés sont anormalement bas par rapport au coût d'une embauche par CDD, et de bien procéder aux vérifications réglementaires.

RECOURS A UN AUTO-ENTREPRENEUR

Suivre une équipe de vendan-

geurs, travailler en fonction de leurs horaires, et être sous la responsabilité hiérarchique de l'exploitant, excluent toute possibilité d'auto-entreprenariat, d'autant plus que le statut d'auto-entrepreneur n'existe pas pour le régime agricole.

LE RECOURS À UNE ENTREPRISE DE TRAVAIL TEMPORAIRE

Il est tout à fait possible de recourir à des salariés saisonniers (vendangeurs), mis à disposition par une entreprise de travail temporaire (agence d'intérim), reconnue comme telle par la loi.
Le travail temporaire est différent de la prestation de service en ce sens qu'il a pour objet exclusif de mettre à disposition de la main d'œuvre salariée, à but lucratif.
Tout entrepreneur de travail temporaire est donc tenu :
de déclarer son activité à l'autorité administrative ;
de justifier d'une garantie financière assurant, en cas de défaillance de sa part, le paiement des salaires et accessoires, des indemnités et des cotisations obligatoires.
Il convient d'être très vigilant, notamment s'agissant des entreprises étrangères qui se revendiquent entreprises de travail temporaire. En effet, si une entreprise de travail temporaire étrangère met à disposition des salariés, il faudra alors respecter aussi les règles du détachement transnational.
Si l'entreprise de travail temporaire ne respecte pas les conditions réglementaires, l'utilisateur pourra se voir condamné, par ricochet, pour travail dissimulé.
Le salarié est ainsi recruté par l'agence d'intérim, et mis à disposition du viticulteur via un contrat de mission. Un contrat de mise à disposition est signé entre le viticulteur et l'agence d'intérim.
Cette solution permet au viticulteur de confier à l'agence d'intérim le soin de recruter à sa place les salariés dont il a besoin.
Il faut donc bien comprendre que le coût global du recours à un intérimaire est plus important qu'un recrutement direct, puisque l'agence d'intérim offre une prestation particulière.

L'emploi d'intérimaires est possible pour les vendanges, sous réserve du respect de l'application des dispositions réglementaires spécifiques à ce type d'emploi.
Il convient toutefois d'être très vigilant, notamment si les prix proposés sont anormalement bas par rapport au coût d'une embauche par CDD.

LE PRÊT DE MAIN D'ŒUVRE À TITRE GRATUIT

Également appelé «mise à disposition», le prêt de main d'œuvre consiste, pour un employeur, à mettre à disposition un ou plusieurs de ses salariés au profit d'un autre professionnel (l'utilisateur).
Contrairement à l'intérim, l'employeur, qui n'est pas une entreprise de travail temporaire, prête son salarié à titre gratuit (sans but lucratif).
Un contrat de travail doit exister entre le salarié et l'employeur qui met à disposition le salarié.
Le prêt de main-d'œuvre doit obligatoirement être à but non lucratif pour l'entreprise qui prête la main-d'œuvre.
Celle-ci facture, pendant la mise à disposition, uniquement les salaires versés aux salariés, les charges sociales qui y sont liées et les frais professionnels remboursés au salarié.

• Accord du salarié concerné

Le salarié doit exprimer son accord explicite et, s'il refuse, ne peut pas être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire.
Il doit signer un avenant au contrat de travail, qui indique obligatoirement :
- les tâches confiées dans l'entreprise utilisatrice ;
- les horaires et le lieu d'exécution du travail ;
- les caractéristiques particulières du poste de travail.

À l'issue de la période de prêt, le salarié retrouve son poste de travail d'origine, sans que l'évolution de sa carrière ou de sa rémunération n'en soit affectée.

• Convention de mise à disposition entre les deux employeurs

L'entreprise prêteuse et l'entreprise utilisatrice doivent signer une convention qui précise les éléments suivants :
- la durée de la mise à disposition ;
- l'identité et la qualification du salarié (la convention ne peut en aucun cas concerner plusieurs salariés) ;
- le mode de détermination des salaires, des charges sociales et des frais professionnels facturés à l'entreprise utilisatrice par l'entreprise prêteuse, et éventuellement la période probatoire, au cours de laquelle il peut y être mis fin à la demande de l'une des parties (période obligatoire lorsque le prêt de main-d'œuvre entraîne la modification d'un élément essentiel du contrat de travail).

Sous réserve de respecter les conditions ci-dessus (les agents de contrôle pourront vous demander les documents requis), le prêt de main d'œuvre est donc possible pour les vendanges. Cette forme d'emploi parait toutefois peu pertinente pour un simple emploi de vendangeur.

LE WWOOFING OU L'ŒNOTOURISME

Le Wwoofing «World-Wide Opportunities on Organic Farms» concerne à la base un réseau de fermes travaillant en agriculture biologique et dans lesquelles des bénévoles viennent s'impliquer pour découvrir, au plus près du terrain, les modes de vie et de travail agricoles, en participant délibérément à des récoltes. Les hôtes fournissent alors gîte et couvert.
Il convient d'être très vigilant concernant ce mode de fonctionnement qui pourrait s'apparenter à du faux-bénévolat et qui est peu compatible avec la réglementation française (voir plus haut).
L'œnotourisme est une pratique qui consiste à proposer des formules «découverte de la région et du vin avec coupe du raisin de l'exploitation puis dégustation».
L'oenotouriste est donc un client, et c'est le viticulteur qui lui doit une prestation.
Le touriste ne peut donc en aucun cas fournir un travail subordonné.
Cette pratique peut s'apparenter à de la fausse prestation de service ou du faux-bénévolat.
Les agents de contrôle seront très vigilants sur ces pratiques, surtout dans la mesure où elles auraient pour objectif d'éluder l'application des règles du droit du travail.
En outre, l'attention des viticulteurs est particulièrement attirée sur les risques encourus au cas où l'une de ces personnes serait victime d'un accident du travail.

EN DÉFINITIVE

• Lors des vendanges, seule l'entraide familiale (avec parenté au premier degré) et l'entraide entre agriculteurs seront tolérées.

• Quant aux entreprises de travail temporaire ou de prestation de services, quelques vérifications préalables seront à effectuer et il convient d'en respecter les règles spécifiques.

• Enfin, restez très vigilant si une entreprise de travail temporaire se permet de vous faire une proposition tarifaire en dessous des prix du marché ou si un prestataire de service se contente de vous fournir de la main d'œuvre. DIRECCTE BFC

FDSEA Durée de travail maximale hebdomadaire

Pour le département de Côte d'Or

La durée maximale hebdomadaire de travail de 48 heures pourra être dépassée dans la limite de 60 heures durant la période des vendanges 2016.
Une demande de dérogation a été effectuée auprès de la DIRECCTE pour une durée de sept semaines maximum dans une période débutant le 15 septembre 2016.
Cette dérogation s'applique à tous les salariés d'au moins 18 ans aptes et affectés aux travaux liés aux vendanges.
Les dates de début et de fin de la période ainsi que la durée vous seront communiquées dès que la DIRECCTE aura rendu sa décision.
Pour être valable, l'employeur devra accorder une compensation aux salariés dont le volume horaire aura excédé les 48 heures hebdomadaires.
Si la compensation se matérialise par un repos payé et majoré, alors l'employeur devra remettre, en même temps que le bulletin de paie, un document indiquant les droits à repos acquis. Pour le personnel temporaire, une indemnité correspondante au droit acquis peut être versée.
Le Comité d'entreprise ou les délégués du personnel devront être consultés préalablement (l'avis doit être transmis au Service de l'Inspection du Travail). Dans tous les cas, les salariés devront être informés de la décision d'autorisation de dérogation à la durée maximale absolue du travail de la DIRECCTE par voie d'affichage (la décision est téléchargeable sur le site www.fdsea21.fr et sur le site www.cavb.fr).
Les employeurs doivent enregistrer les heures de travail journalières et tenir à disposition des agents de l'Inspection du travail ces enregistrements.

Pour le département de la Nièvre

A la demande de la FDSEA, une dérogation à la durée hebdomadaire du temps de travail a été obtenue auprès de la DIRECCTE en date du 8 septembre pour les travaux de vendanges.
Ainsi, les exploitations viticoles de la Nièvre pourront porter la durée maximale absolue du temps de travail à 60 heures pour les salariés permanents et saisonniers affectés aux tâches de vendanges, et ce pendant 4 semaines, du 19 septembre au 28 octobre.
• Sans que la durée moyenne hebdomadaire calculée sur une période de douze semaines consécutives ne soit supérieure à 44 heures
• Dans le respect du repos quotidien de 11 heures
• Dans le respect d'un temps de pause d'au moins 20 minutes lorsque le temps de travail atteint 6 heures consécutives
• Dans le respect des règles relatives au travail dominical et au repos hebdomadaire
Les entreprises concernées consigneront chaque jour les heures de travail effectuées par chaque salarié. Le document sera tenu à la disposition des agents e contrôle de la DIRECCTE et conservé pendant un an.
Nonobstant le repos compensateur légal ainsi que les majorations légales pour heures supplémentaires, l'employeur devra accorder un repos payé égal à 25 % du temps de travail accompli en heures supplémentaires au-delà de 48 heures hebdomadaires.
Le service emploi de la FDSEA se tient à votre disposition pour toutes précisions complémentaires sur ce sujet.

Pour le département de l'Yonne

La durée maximale hebdomadaire de travail de 48 heures pourra être dépassée dans la limite de 60 heures par tous les salariés d'au moins 18 ans (salariés permanents, salariés embauchés sous contrat à durée déterminée, Tesa, salariés d'entreprise de travail temporaire) médicalement aptes, pendant une période maximale de 4 semaines durant la période des vendanges 2016.
L'employeur devra accorder en contrepartie un repos payé égal à 30% du temps de travail accompli en heures supplémentaires au-delà de 48 heures avant le 15 février 2017.
Pour le personnel temporaire, une indemnité correspondante au droit acquis devra être versée.
Avant leur prise de poste, les travailleurs saisonniers doivent recevoir une formation nécessaire pour l'exécution des tâches à accomplir.
Le nombre d'heures effectuées par chaque salarié sera consigné au jour le jour et récapitulé hebdomadairement. Chaque entreprise devra transmettre le bilan détaillé de l'utilisation de cette dérogation à l'inspection du travail au plus tard le 31 janvier 2017.
Les salariés devront être informés de la décision d'autorisation de dérogation à la durée maximale absolue du travail de la Direccte par voie d'affichage.



État des vignes dans l'Yonne

Vendanges amères

Dans l'Yonne, les vendanges devraient commencer la semaine prochaine et s'annoncent compliquées, pour des résultats que l'on sait déjà décevants, suite aux aléas climatiques du printemps et aux attaques du mildiou.

Comme à l'accoutumée, les crémants ouvriront le bal des vendanges dans le département de l'Yonne, sans doute aux alentours du 19 septembre. Des vendanges qui resteront à coup sûr dans les annales, après le lourd tribut payé par les vignerons à Dame nature : gelées blanches, gelées noires, grêle, attaque de mildiou et plus récemment, coup de chaud pour griller ce qui n'avait pas été gelé. Certains ont tout perdu, d'autres plus chanceux s'en sortent mieux, avec l'espoir de sauver la moitié du rendement habituel… Triste loterie où il n'est pas besoin d'acheter de ticket pour mettre à mal les trésoreries.

Thierry Richoux, comme nombre de ses collègues d'Irancy, a subi de plein fouet les différents aléas et a déjà fait ses comptes : *« si je fais entre 5 et 10 hectolitres à l'hectare, ce sera le bout du monde, pour un rendement de l'appellation à 52 hl/ha et de 45 hl en année normale, comme en 2014. Mais le mal est fait et de manière générale, on s'attend à un gros déficit… »* Le paradoxe étant qu'après l'excès de pluviométrie de mai, la vigne a du affronter la sécheresse durant tout l'été : *« ce que l'on espère maintenant, c'est un peu d'eau, car après les 300 mm de précipitations enregistrées au printemps, à peine plus de 30 mm sur juillet août ! C'est le grand écart… »* A défaut de quantité, la qualité sera t-elle au rendez-vous ? Thierry Richoux se veut pragmatique : *« la logique veut que lorsqu'un pied n'est pas trop chargé, c'est sur que le raisin murira mieux. Mais même s'il est excellent, on ne vendra pas pour autant la bouteille à 30 euros ! »* Ici, tout se cueille à la main, mais pour autant, on ne se bousculera pas dans les ruelles du village d'ici quelques jours : *« en année normale, on embauche plus d'une trentaine de vendangeurs, contre à peine quinze aujourd'hui, pour faire la moitié des vignes, celles où il y a vraiment à récolter. Celles où on trouve un raisin tous les cinq pieds, on fera ça entre nous, à quelques-uns, pour ne pas oublier une seule grappe... »* Des vendanges qui selon le vigneron d'Irancy, ne devraient pas excéder cinq à six jours, avec l'espoir que ce sera mieux l'an prochain : *« de toute façon, ça ne pourra pas être pire ! Mais pour nombre d'exploitations, si 2017 se passe mal, ce sera vraiment difficile de remonter la pente. Quand tu fais ce métier là, tu sais que ça peut être compliqué, mais une telle accumulation d'aléas, ce n'était jamais arrivé ! »*

La fête ne sera pas de la partie

A Prehy, en pays chablisien, les vignes ont particulièrement souffert de la météo et certains ont perdu une grande partie de leur récolte, à l'image de Frédéric Gueguen, qui s'est efforcé avant tout, de préserver l'état sanitaire des pieds touchés par la grêle : *« un gros travail de palissage était à faire. On ne verra réellement qu'après la chute des feuilles l'état des bois et comment on pourra tailler demain, mais il est certain que le travail derrière, sera plus compliqué, pour ne pas hypothéquer les récoltes futures… »* Si la sécheresse de ces dernières semaines a fait fuir les attaques de mildiou, le coup de chaud aura eu aussi pour effet de pénaliser les pieds rescapés : *« forcément, cela a provoqué une forte grillure sur pas mal de raisins et entamé le potentiel de production. Mais le mois d'août a été plutôt positif et septembre s'annonce beau aussi, alors paradoxalement, 2016 pourrait faire un bon millésime… »*

Viticulteur à Saint-Bris, Julien Esclavy préfère manier l'humour, même s'il se teinte de jaune : *« comment je vais ? Bien, comme tout le monde ! »* Ici aussi, pas de miracle attendu : *« on va faire 25 à 30 % de la récolte maximum et encore ! Avec la chaleur, on a eu de l'échaudage bien sur et les résultats vont s'en ressentir, on verra vraiment quand on sera dedans… »* Un constat qui reflète bien le climat général à Saint-Bris où, comme à Irancy, les raisins destinés aux crémants seront cueillis en premier : *« mais payer une équipe pour ramasser trois raisins, je préfère les laisser sur pied. Même à la machine, quand tu as un raisin tous les cinquante mètres, c'est pas ramassable… »* Des vendanges qui devraient traîner en longueur selon le jeune vigneron : *« compte tenu des différents stades, entre celui qui a grêlé, celui qui a gelé ou tel autre qui n'a pas été touché, ça va éparpiller les vendanges sur un mois pour pas grand chose, sans chantier linéaire… »*



Quelle que soit l'appellation, les rendements manqueront à l'appel cette année

Pour Edouard Lepesme, jeune viticulteur, installé hors cadre familial à Vaux, aux portes d'Auxerre, c'est un peu la double peine : *« il va forcément manquer d'argent dans un an ou deux, l'autre problème étant qu'au niveau commercial, je commençais à peine à placer des cuvées et faute de stock, vais devoir repartir de zéro chez certains clients qui m'avaient jusque là, témoigné leur confiance. Si je n'ai pas de quoi les fournir, ils vont se tourner vers d'autres forcément et je risque de rater des opportunités… »* Pas d'illusion sur les résultats attendus : *« si on fait 25 % d'une année normale, ce sera le bout du monde, d'autant qu'étant en bio, on a moins d'armes pour répondre une fois le mildiou installé... »* Faire une croix sur le millésime 2016, Edouard Lepesme s'y est préparé, mais les vendanges n'en seront pas moins tristes pour autant : *« c'est un moment où il y a beaucoup de travail, mais c'est aussi la fin de la saison, un aboutissement de quelque chose, à la fois du travail et du plaisir, mais cette année, la fête ne sera pas de la partie…»*

Dominique Bernerd

Le contrat vendanges

Dispositif travailleur occasionnel

L'employeur d'un travailleur occasionnel bénéficie d'une réduction sur les cotisations patronales pour une durée maximale de 119 jours par salarié et par année civile : ASA maladie, ASA vieillesse, AF, ainsi que la retraite complémentaire, AGFF, GMP, CET, formation et SST.

Pour bénéficier de l'exonération Travailleur Occasionnel, il est impératif de cocher sur le TESA la case correspondante. Nous vous rappelons que les cuisiniers ainsi que les cavistes sont exclus du dispositif TO.

Le contrat Vendanges

L'article 8 de la loi du 21 décembre 2001 relative au financement de la sécurité sociale pour 2002 a créé un contrat de travail saisonnier de type particulier, dénommé « contrat vendanges », qui vise à favoriser l'emploi en autorisant certaines embauches (salariés en congés payés par exemple)

Un dispositif dérogatoire au droit du travail : ce contrat est ouvert aux salariés en congés payés et aux fonctionnaires. Toutefois, ce contrat ne peut être utilisé que pour les vendanges et travaux annexes (préparatifs et rangements) à l'exclusion de tous les autres travaux (taille, traitement, cuisiniers, réfection des logements, pressureurs,cuviste). Il est conclu pour un objet précis, c'est-à-dire que le contrat prendra fin avec la réalisation de son objet, c'est-à-dire la fin des vendanges : obligation d'indiquer une durée minimale du contrat ou la date de fin du CDD. Vous reporter à la notice TESA par internet pour plus d'information.

Le contrat vendanges est signé pour une durée de 1 mois maximum, renouvelable 1 fois.

A l'issue du contrat vendanges, l'indemnité compensatrice de congés payés doit, le cas échéant, être versée au salarié. En revanche, l'indemnité de fin de contrat n'est pas due.

Formalités

A l'embauche : le contrat de travail et la déclaration devront porter la mention « contrat vendanges ». Si l'employeur utilise le TESA, il devra cocher la zone réservée à cet effet sur le volet 0 ainsi que la case TAUX REDUITS « Travailleurs Occasionnels ».

Les stagiaires

L'élève d'un établissement d'enseignement qui, pendant sa scolarité, effectue un stage dans l'entreprise dans le cadre d'une convention entre l'établissement d'enseignement et l'entreprise, reste élève de cet établissement. Il n'est pas titulaire d'un contrat de travail mais d'un contrat de stage. Le stage doit être en relation directe avec la formation.

C'est la convention de stage, dont il faut nous adresser une copie, qui apporte la preuve du statut de stagiaire. En l'absence de convention écrite entre l'entreprise et le stagiaire, la MSA considèrera qu'il y a relation de travail. Dans ce cas, le stagiaire sera requalifié de salarié.

Emploi d'un jeune pendant les vacances scolaires

De façon générale, le jeune qui, pendant ses vacances scolaires, est affecté à un poste déterminé et effectue un travail effectif sous la direction et le contrôle de l'employeur est un salarié. L'emploi d'un jeune de – 16 ans n'est pas autorisé.

Pour plus d'informations sur l'application du Droit du Travail, veuillez contacter votre unité territoriale DIRECCTE de votre département.

MSA Bourgogne

Activités relevant du contrat vendanges

- Conducteurs d'enjambeurs uniquement au moment des vendanges
- Conducteurs de machines à vendanger
- Vendanges tardives
- Portages des hottes et/ou des paniers
- Préparation/rangement/mise en état/nettoyage matériels spécifiques aux vendanges

Activités exclues du contrat vendanges

- Travaux d'effeuillages des vignes avant les vendanges
- Vendanges Vertes
- Cueillette raisins de table
- Activités postérieures à l'activité de ramassage des raisins de cuve (pressureur, cuviste, vinification...)
- Tâches administratives, cuisinier, ménage, rénovation logements vendangeurs

État des vignes dans l'Yonne

Vendanges amères

Dans l'Yonne, les vendanges devraient commencer la semaine prochaine et s'annoncent compliquées, pour des résultats que l'on sait déjà décevants, suite aux aléas climatiques du printemps et aux attaques du mildiou.

Comme à l'accoutumée, les crémants ouvriront le bal des vendanges dans le département de l'Yonne, sans doute aux alentours du 19 septembre. Des vendanges qui resteront à coup sûr dans les annales, après le lourd tribut payé par les vignerons à Dame nature : gelées blanches, gelées noires, grêle, attaque de mildiou et plus récemment, coup de chaud pour griller ce qui n'avait pas été gelé. Certains ont tout perdu, d'autres plus chanceux s'en sortent mieux, avec l'espoir de sauver la moitié du rendement habituel… Triste loterie où il n'est pas besoin d'acheter de ticket pour mettre à mal les trésoreries.

Thierry Richoux, comme nombre de ses collègues d'Irancy, a subi de plein fouet les différents aléas et a déjà fait ses comptes : *« si je fais entre 5 et 10 hectolitres à l'hectare, ce sera le bout du monde, pour un rendement de l'appellation à 52 hl/ha et de 45 hl en année normale, comme en 2014. Mais le mal est fait et de manière générale, on s'attend à un gros déficit… »* Le paradoxe étant qu'après l'excès de pluviométrie de mai, la vigne a du affronter la sécheresse durant tout l'été : *« ce que l'on espère maintenant, c'est un peu d'eau, car après les 300 mm de précipitations enregistrées au printemps, à peine plus de 30 mm sur juillet août ! C'est le grand écart… »* A défaut de quantité, la qualité sera t-elle au rendez-vous ? Thierry Richoux se veut pragmatique : *« la logique veut que lorsqu'un pied n'est pas trop chargé, c'est sur que le raisin murira mieux. Mais même s'il est excellent, on ne vendra pas pour autant la bouteille à 30 euros ! »* Ici, tout se cueille à la main, mais pour autant, on ne se bousculera pas dans les ruelles du village d'ici quelques jours : *« en année normale, on embauche plus d'une trentaine de vendangeurs, contre à peine quinze aujourd'hui, pour faire la moitié des vignes, celles où il y a vraiment à récolter. Celles où on trouve un raisin tous les cinq pieds, on fera ça entre nous, à quelques-uns, pour ne pas oublier une seule grappe... »* Des vendanges qui selon le vigneron d'Irancy, ne devraient pas excéder cinq à six jours, avec l'espoir que ce sera mieux l'an prochain : *« de toute façon, ça ne pourra pas être pire ! Mais pour nombre d'exploitations, si 2017 se passe mal, ce sera vraiment difficile de remonter la pente. Quand tu fais ce métier là, tu sais que ça peut être compliqué, mais une telle accumulation d'aléas, ce n'était jamais arrivé ! »*

La fête ne sera pas de la partie

A Prehy, en pays chablisien, les vignes ont particulièrement souffert de la météo et certains ont perdu une grande partie de leur récolte, à l'image de Frédéric Gueguen, qui s'est efforcé avant tout, de préserver l'état sanitaire des pieds touchés par la grêle : *« un gros travail de palissage était à faire. On ne verra réellement qu'après la chute des feuilles l'état des bois et comment on pourra tailler demain, mais il est certain que le travail derrière, sera plus compliqué, pour ne pas hypothéquer les récoltes futures… »* Si la sécheresse de ces dernières semaines a fait fuir les attaques de mildiou, le coup de chaud aura eu aussi pour effet de pénaliser les pieds rescapés : *« forcément, cela a provoqué une forte grillure sur pas mal de raisins et entamé le potentiel de production. Mais le mois d'août a été plutôt positif et septembre s'annonce beau aussi, alors paradoxalement, 2016 pourrait faire un bon millésime… »*

Viticulteur à Saint-Bris, Julien Esclavy préfère manier l'humour, même s'il se teinte de jaune : *« comment je vais ? Bien, comme tout le monde ! »* Ici aussi, pas de miracle attendu : *« on va faire 25 à 30 % de la récolte maximum et encore ! Avec la chaleur, on a eu de l'échaudage bien sur et les résultats vont s'en ressentir, on verra vraiment quand on sera dedans… »* Un constat qui reflète bien le climat général à Saint-Bris où, comme à Irancy, les raisins destinés aux crémants seront cueillis en premier : *« mais payer une équipe pour ramasser trois raisins, je préfère les laisser sur pied. Même à la machine, quand tu as un raisin tous les cinquante mètres, c'est pas ramassable… »* Des vendanges qui devraient traîner en longueur selon le jeune vigneron : *« compte tenu des différents stades, entre celui qui a grêlé, celui qui a gelé ou tel autre qui n'a pas été touché, ça va éparpiller les vendanges sur un mois pour pas grand chose, sans chantier linéaire… »*



Quelle que soit l'appellation, les rendements manqueront à l'appel cette année

Pour Edouard Lepesme, jeune viticulteur, installé hors cadre familial à Vaux, aux portes d'Auxerre, c'est un peu la double peine : *« il va forcément manquer d'argent dans un an ou deux, l'autre problème étant qu'au niveau commercial, je commençais à peine à placer des cuvées et faute de stock, vais devoir repartir de zéro chez certains clients qui m'avaient jusque là, témoigné leur confiance. Si je n'ai pas de quoi les fournir, ils vont se tourner vers d'autres forcément et je risque de rater des opportunités… »* Pas d'illusion sur les résultats attendus : *« si on fait 25 % d'une année normale, ce sera le bout du monde, d'autant qu'étant en bio, on a moins d'armes pour répondre une fois le mildiou installé... »* Faire une croix sur le millésime 2016, Edouard Lepesme s'y est préparé, mais les vendanges n'en seront pas moins tristes pour autant : *« c'est un moment où il y a beaucoup de travail, mais c'est aussi la fin de la saison, un aboutissement de quelque chose, à la fois du travail et du plaisir, mais cette année, la fête ne sera pas de la partie…»*

Dominique Bernerd

Le contrat vendanges

Dispositif travailleur occasionnel

L'employeur d'un travailleur occasionnel bénéficie d'une réduction sur les cotisations patronales pour une durée maximale de 119 jours par salarié et par année civile : ASA maladie, ASA vieillesse, AF, ainsi que la retraite complémentaire, AGFF, GMP, CET, formation et SST.

Pour bénéficier de l'exonération Travailleur Occasionnel, il est impératif de cocher sur le TESA la case correspondante. Nous vous rappelons que les cuisiniers ainsi que les cavistes sont exclus du dispositif TO.

Le contrat Vendanges

L'article 8 de la loi du 21 décembre 2001 relative au financement de la sécurité sociale pour 2002 a créé un contrat de travail saisonnier de type particulier, dénommé « contrat vendanges », qui vise à favoriser l'emploi en autorisant certaines embauches (salariés en congés payés par exemple)

Un dispositif dérogatoire au droit du travail : ce contrat est ouvert aux salariés en congés payés et aux fonctionnaires. Toutefois, ce contrat ne peut être utilisé que pour les vendanges et travaux annexes (préparatifs et rangements) à l'exclusion de tous les autres travaux (taille, traitement, cuisiniers, réfection des logements, pressureurs,cuviste). Il est conclu pour un objet précis, c'est-à-dire que le contrat prendra fin avec la réalisation de son objet, c'est-à-dire la fin des vendanges : obligation d'indiquer une durée minimale du contrat ou la date de fin du CDD. Vous reporter à la notice TESA par internet pour plus d'information.

Le contrat vendanges est signé pour une durée de 1 mois maximum, renouvelable 1 fois.

A l'issue du contrat vendanges, l'indemnité compensatrice de congés payés doit, le cas échéant, être versée au salarié. En revanche, l'indemnité de fin de contrat n'est pas due.

Formalités

A l'embauche : le contrat de travail et la déclaration devront porter la mention « contrat vendanges ». Si l'employeur utilise le TESA, il devra cocher la zone réservée à cet effet sur le volet 0 ainsi que la case TAUX REDUITS « Travailleurs Occasionnels ».

Les stagiaires

L'élève d'un établissement d'enseignement qui, pendant sa scolarité, effectue un stage dans l'entreprise dans le cadre d'une convention entre l'établissement d'enseignement et l'entreprise, reste élève de cet établissement. Il n'est pas titulaire d'un contrat de travail mais d'un contrat de stage. Le stage doit être en relation directe avec la formation.

C'est la convention de stage, dont il faut nous adresser une copie, qui apporte la preuve du statut de stagiaire. En l'absence de convention écrite entre l'entreprise et le stagiaire, la MSA considèrera qu'il y a relation de travail. Dans ce cas, le stagiaire sera requalifié de salarié.

Emploi d'un jeune pendant les vacances scolaires

De façon générale, le jeune qui, pendant ses vacances scolaires, est affecté à un poste déterminé et effectue un travail effectif sous la direction et le contrôle de l'employeur est un salarié. L'emploi d'un jeune de – 16 ans n'est pas autorisé.

Pour plus d'informations sur l'application du Droit du Travail, veuillez contacter votre unité territoriale DIRECCTE de votre département.

MSA Bourgogne

Activités relevant du contrat vendanges

- Conducteurs d'enjambeurs uniquement au moment des vendanges
- Conducteurs de machines à vendanger
- Vendanges tardives
- Portages des hottes et/ou des paniers
- Préparation/rangement/mise en état/nettoyage matériels spécifiques aux vendanges

Activités exclues du contrat vendanges

- Travaux d'effeuillages des vignes avant les vendanges
- Vendanges Vertes
- Cueillette raisins de table
- Activités postérieures à l'activité de ramassage des raisins de cuve (pressureur, cuviste, vinification...)
- Tâches administratives, cuisinier, ménage, rénovation logements vendangeurs

Grosse altise adulte

Ne traiter qu'en cas de péril pour la culture



La lutte contre les grosses altises adultes ne doit être faite que si la survie de la culture est en jeu. La mise en évidence de populations de grosses altises résistantes aux pyréthrinoïdes impose un changement radical des pratiques vis-à-vis de ce ravageur. D'abord mettre tous les moyens agronomiques de son coté (semis précoce, levée rapide, dynamique de croissance) et ensuite raisonner au plus juste les interventions et le choix des insecticides.



Moins de 25% de la surface touchée.



Plus de 25% de la surface touchée.

Arrivée des grosses altises à partir du 10-septembre

A la fin de l'été, lorsque les températures baissent, le vol est déclenché par un réchauffement significatif (>20°C). Le régime de précipitation ne semble pas intervenir, sinon en favorisant la levée et en provoquant une baisse de température. Dans les régions du Nord et de l'Est l'arrivée des premières grosses altises se situe en général vers le 10-15 septembre.

Après 3 feuilles les interventions sont inutiles

Il faut que votre colza ait plus de 3 feuilles à l'arrivée des altises pour qu'il ne coure plus de risque. Si le colza a moins de 4 feuilles, le seuil de risque est fixé à 80 % des plantes présentant des morsures et 25 % de la surface foliaire détruite. Il faut aussi prendre en compte le dynamisme de la culture, un colza qui bénéficie de conditions de croissance favorables sort rapidement des stades de sensibilité.

Traiter les adultes ne réduit pas le risque larves

Les essais conduits par Terres Inovia ont montré qu'un traitement spécifique contre les larves était plus efficace que des interventions répétées contre les adultes. On peut expliquer cela du fait de l'arrivée échelonnée des adultes, l'apparition des résistances aux pyréthrinoïdes et des conditions climatiques plus ou moins propices au moment des pontes.

Conclusion : ne traiter les adultes que si la survie de la culture est en jeu c'est-à-dire lorsque qu'elle est fortement attaquée en début de cycle. Il est donc inutile de s'acharner contre les adultes dans l'espoir de limiter les larves.

Traiter la nuit ?

Une fois installées sur les parcelles, les grosses altises ont essentiellement une activité nocturne. Intervenir en soirée soirée ou en début de nuit permet d'obtenir une meilleure efficacité des insecticides. Le volume d'eau doit être au minimum de 150 l/ha pour optimiser la qualité de la pulvérisation et le contact du produit avec les insectes.

Quel produit choisir s'il faut vraiment traiter la grosse altise adulte

Afin de préserver les pyréthrinoïdes, là où ils fonctionnent encore et sur d'autres insectes, Terres Inovia conseille d'intervenir avec BORAVI WG 1.0 kg/ha (Phosmet) sur altise adulte. BORAVI WG est à utiliser avec un acidifiant. Si le phosmet n'est pas disponible, utiliser une association chlorpyriphos éthyl + pyréthrinoïde.

L.Jung – D. de Fornel – Terres Inovia

Retrait des produits à base de chlorpyriphos-éthyl

Suite à la révision des données toxicologiques au niveau européen, les préparations à base de chlorpyriphos-éthyl vont être retirées du marché français.
- Fin de commercialisation : 30/11/2016
- Fin des utilisations : 31/08/2017
Sont concernées les associations chlorpyriphos éthyl + cyperméthrine comme NURELLE D550, PATTON, GEOTION XL ou VERSAR 550 ou chlorpyriphos éthyl seul comme PYRINEX ME ou CUZCO.

Mieux connaître la grosse altise



La grosse altise est un gros coléoptère (3 à 4.5 mm) qui possède des cuisses gonflées lui permettant de faire des sauts impressionnants. Le corps est noir brillant et les pattes et antennes sont rousses. Les adultes se nourrissent sur les feuilles de colza et les dégâts peuvent être confondus avec ceux des limaces et des petites altises. On les capture avec des cuvettes enterrées. Leur activité est plutôt nocturne.

En cas de petites altises



Même seuil d'intervention que pour la grosse altise : 8 pieds/10 avec morsures.

Les attaques ont souvent lieu en bordure de parcelles mais les accumulations de dégâts peuvent être très rapides. En cas d'infestation massive et précoce, intervenir avec un pyréthrinoïde autorisé si le seuil est dépassé. En cas de présence simultanée de grosse altise, utiliser un organophosphoré seul (BORAVI WG) ou une association chlorpyriphos éthyl + pyréthrinoïde

Claas

Nouvelle Tucano 560 avec APS Hybrid System

Claas élargit sa gamme de moissonneuses-batteuses Tucano avec la Tucano 560, la machine dispose de série d'un moteur Mercedes-Benz de 313 ch. Comme la Tucano 570, la nouvelle Tucano 560 est équipée du système de battage APS Hybrid System qui associe le système de battage transversal APS à la séparation résiduelle des grains Roto Plus.

L'APS accélère le flux de matière de manière progressive en partant d'une vitesse de 3m/s au convoyeur puis de 12m/s à l'APS et enfin 20m/s au batteur. D'un diamètre de 570 mm, le rotor du système Roto Plus génère dès les bas régimes des forces centrifuges importantes pour une séparation des grains résiduels efficace.

Les paramètres du système de battage APS et du système de séparation Roto Plus peuvent en outre être modulés en continu indépendamment l'un de l'autre sur les machines équipées de



l'APS Hybrid System. La Tucano 560 est dotée d'une nouvelle grille inférieure dont la géométrie a été modifiée et qui oscille selon un angle plus aplati. Les grains passent plus facilement à travers la grille et le volume d'ôtons diminue, malgré une moindre ouverture de la grille inférieure. Le grain est par conséquent plus propre et le réglage des organes de nettoyage facilité. La vis à grain, dont la taille a été accrue de 50 %, et le système d'entraînement de la vis renforcé contribuent également à l'augmentation substantielle des débits.

Sureau Agriculture

En action sur le terrain

En partenariat avec New Holland, Agrisem et Kuhn, Sureau Agriculture a organisé une demi-journée de démonstration déchaumage à Bazoches. L'occasion pour les visiteurs de voir évoluer en conditions réelles les nouveaux New Holland T7 HD, 2 modèles qui viennent compléter la gamme par le haut avec 277 et 300 cv. Ces 2 T7 viennent s'intercaler entre le T7 270 de 228 cv (270 maxi) et le T8.320 de 284 cv (320 cv maxi) et sont proposés avec la transmission à variation continue AutoCommand.

Trois ensembles étaient proposés à l'essai : un T7 290 HD avec un déchaumeur Agrisem Disc' O Mulch de 6m, déchaumeur à 2 rangées de disques indépendants de grand diamètre (Ø 610 à l'avant et Ø 560 à l'arrière). Un T8 390 était couplé avec un Maximulch, un ameublisseur-déchaumeur de 4,50m de large, composé d'une rangée de lames à la profondeur de travail entre 5 à 25 cm et d'une rangée de disques de 560 mm de diamètre, complétées d'un rouleau. Enfin, un Kuhn Optimer 5003+, déchaumeur à disques indépendants, et un T7 230 complétaient cette démonstration.

Des pôles venaient agrémenter cette demi-journée : un pôle récolte avec en exposition, une moissonneuse-batteuse CR 8.80, une presse à balles carrées BB 1290 et à balles rondes RollBelt 180 ainsi qu'un pôle magasin avec des opérations commerciales notamment sur la pièce d'usure. Enfin, les agriculteurs ont pu s'entretenir avec les représentants de Claydon, fabricant de semoirs à semis direct, avec qui Sureau Agriculture développe un partenariat.



Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
Équipement de bâtiment d'élevage
BOVIN - OVIN - ÉQUIN
Clôture électrique
+ 25 ans d'expérience
Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
Delphine BUISSON 06 84 63 92 41
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois
03 80 90 66 60

Agriculteurs - Eleveurs - Particuliers - Entreprises
Réduisez votre facture d'eau
SARL BOUDOT
FORAGE DBF
FORAGES - GÉOTHERMIE
Pour particuliers et professionnels
DEVIS GRATUIT
Z.A. des Grivelles
18600 SANCOINS
02 48 77 00 35 ou 06 77 58 36 89
www.boudot-forage.com
- RECHERCHE D'EAU (SOURCIER)
- FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
- GÉOTHERMIE
- POSE DE SONDES VERTICALES
- MICROFORAGES
- POSE DE PIÉZOMÈTRES

Prestataire de découpe
Bœuf
Veau
Agneau
Porc
Mise sous vide
Mise en carton
Étiquetage réglementaire
Livraison possible
Atelier découpe agréé CE
sarl JL Pugeault
6 rue Lavoisier - Beaune (21) 03 80 24 08 27
pugeault.jean-luc@sfr.fr 06 25 94 65 16

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Sportsmann 450 HO
homologué 2 places 6325€HT
ou
Sportsmann 450 HO
homologué 1 place EU Tracteur
au prix de 6575€HT
Garage du Mouësse
Agent
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Sarl Ponge

La gamme Blackspeed 40 s'accroît

Les Ets Ponge, connus pour leurs bétaillères et plateaux, agrandissent la gamme Blackspeed 40. A la suite de la mise sur le marché du plateau Blackspeed 40, homologué à 40 km/h, doté du freinage pneumatique, le constructeur poursuit son action par l'arrivée de la première bétaillère conforme à cette réglementation. Ce véhicule de 9,50 m de long, homologué à une vitesse de 40 km/h est équipé d'un freinage pneumatique service, parc et rupture. Le frein de service est régulé selon la charge par un correcteur évitant ainsi les sur-freinages. Une suspension sur les 2 essieux arrière, le timon et ses pneumatiques 445/45 R19.5 neuf lui octroie de très bonnes performances routières. Les options et équipements disponibles au catalogue Ponge tels que séparations suspendues ou portillons de chargement seront également mis en place sur cette nouvelle gamme.



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 07/09/2016	Bourg-en-Bresse 13/09/2016	St Christophe-en B. 07/09/2016	National 07/09 au 13/09/16
Vaches viande (V)	U	-	3,30 €	3,90 €	3,78 €
	R	-	3,05 €	3,55 €	3,39€
	O	-	NC	-	2,96 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,10 €
	O	2,80 €	2,60 €	-	2,85 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,49 €
	P	-	2,10 €	-	2,25 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,70 €	4,19 €
	R	-	3,40 €	3,81 €	3,48 €
	O	-	2,80 €	-	2,86 €
Taureaux VML	URO	-	2,25 €	2,55 €	2,45 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — **Marché de Moulins-Engilbert du 13/09/2016**

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	-	-	
300-350 kg	-	2,59	2,46	
350-400 kg	2,87	2,45	2,42	
400-450 kg	-	2,41	2,32	
450-500 kg	-	2,39	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	2,65	2,49	
300-350 kg	-	2,60	2,39	
350-400 kg	-	2,47	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	2,29	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	-	2,20	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	2,36	2,16	
400-450 kg	-	-	-	
450 kg et +	-	2,22	2,08	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,35	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	-	1,85	1,69	
5 -10 ans	-	1,76	1,60	1,40
+10 ans	-	1,69	1,54	1,08
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	1,95	1,75	

Bovins : 943.

BROUTARDS : L'offre est toujours limitée et les cours resistent difficilement à la pression bassière. Les éleveurs sont inquiets de constater des tarifs aussi décevant pour un début de campagne.

LAITONNES : Vente rapide et totaleà des cours très fermes.

GÉNISSES 18 MOIS : Vente correcte en sujets d'avenir. Transactions plus difficles en sujets plus âgés, ou de qualité médiocre ou non vaccinés.

TAUREAUX : Cours en baisse.

VACHES ET GÉNISSES DE 30 MOIS : La sécheresse, les sorties plus importantes, les besoins de trésorerie des éleveurs, le manque de confiance des engraisseurs... Tout contribue à tirer les cours vers le bas et pourrait s'avérer rapidement fatal à toute une filière.

NB : La date de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 12/09/2016**

Bovins (282)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
330 à 390 kg	800 - 920	2,31 - 2,44
410 à 420 kg	930 - 1070	2,26 - 2,58
Laitonnes		
250 à 295 kg	630 - 690	2,33 - 2,56
Taurillons d'herbe		
430 à 450 kg	-	-
390 à 510 kg	-	-
Génisses		
360 à 380 kg (16-24mois)	600 - 780	1,81 - 2,02
415 à 750 kg (24-36mois)	1100 - 1590	1,89 - 2,66
Vaches		
Vaches légères	650 - 1020	
Vaches entre deux	1040 - 1190	
Vaches lourdes	1210 - 1480	

Apports restreint en broutards, les tarifs stagnent et les éleveurs cèdent face à une demande calme. Peu d'apports en laitonnes, tarifs fermes.
En taurillons et génisses d'export, vente difficile en ordinaire et non vaccinés à des cours orientés à la baisse pour le restant de la catégorie.
Sorties plus importantes en vaches maigres à des tarifs qui ne progressent pas malgré des sujets de meilleure qualité. peu d'invendus.
Génisses formées et culardes 18-24 mois : (336-510 kg) 1150 - 1500 2,76 - 4,46 kg/vif.
Génisses formées et culardes 24-36 mois : (536-766 kg) 1510 - 2860 2,82 - 4,19 kg/vif.

Bovins gras : 8
Génisses de viande : 3,60 à 3,72€ kg de viande
Vaches de viande : 3,35 à 3,56€ kg de viande.
Demande plus calme, tendance baissière.
Aucun invendu

Prochain marché bovins le lundi 19 septembre aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — **Marché de Sancoins (18) du 14/08/2016**

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,76	2,55
300 à 350 kg	2,50	2,35
350 à 400 kg	2,44	2,430
400 à 450 kg	nc	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	nc	2,38
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	-	1,90
Vaches		
- 5 ans	1,75	1,60
de 5 à 10 ans	1,72	1,59
+ 10 ans	-	1,55

Broutards Laitonnes : L'incertitude à l'export entraîne une baisse des cours.

Vaches-Génisses : Cours difficilement reconduits.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 13/09/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,60 €	2,20 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,45 €	2,15 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,35 €	2,10 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,10 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,10 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,50 €	2,05 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,35 €	2,00 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,30 €	2,00 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,35 €	1,85 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,25 €	1,85 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	1,85 €	-

Tendance : Très peu de demande à l'export - Vente très mauvaise - Cours en baisse.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 05/09/16 au 11/09/16*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,57 €	-
350 kg	-	2,48 €	-
400 kg	-	2,47 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,38 €	-
500 kg	-	2,32 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,46 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,31 €	-

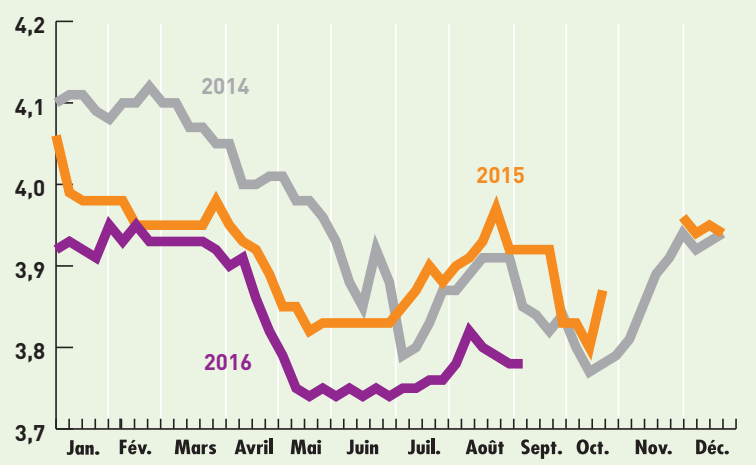
Tendance : Sorties importantes, marché très difficile en mâle sauf en 400 kg qui se maintiennent.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 05/09/16 au 11/09/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,78 €	3,59 €	-			
Races mixte		-	3,08 €	3,08 €	3,06 €	3,03 €	
Races lait					-	2,77 €	2,69 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait						-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	3,93 €	3,85 €	3,72 €	3,43 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,88 €	3,82 €	3,71 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-		-				
Races mixte				3,19 €	3,11 €	-	
Races lait					-	2,56 €	2,49 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,65 €	4,24 €	3,98 €	3,82 €			

Tendance : Commerce calme.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 05/09/16 au 11/09/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	0+	0=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,73 €	3,75 €	-	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,43 €	3,99 €	3,85 €	3,61 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,73 €	3,62 €				
Races mixte					3,17 €	3,10 €		
Races lait						-	2,61 €	2,55 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,49 €	4,29 €	4,09 €	3,83 €				

Tendances SEM. 37 / 2016

Bovins de boucherie

On observe très peu d'impact pour le moment des accords « cœur de gamme » avec les GMS. La demande est en perte de vitesse sur la seconde moitié de septembre. Le plus gros souci pour la filière allaitante est le recul de la consommation et l'amplification des ventes de viande hachée majoritairement fournie par les laitières.

Sur les marchés, l'activité est calme, mais les tarifs se maintiennent pour les très bonnes génisses et jeunes vaches Charolaises de qualité bouchère. Peu de changement dans les vaches R de plus de 400 kg, mais la baisse se poursuit dans le bétail de moindre conformation ou en manque de finition (de plus en plus nombreuses). En réformes laitières, les industriels maintiennent la pression sur les prix en profitant de leur position dominante. L'écart de valorisation entre les vaches lourdes et finies O- et celles maigres P- est très significatif et dépasse l'euro. En jeunes bovins, la tendance est lourde avec des tarifs qui sont juste maintenus dans les Charolais ou les Limousins.

Broutards

Les besoins financiers dans les exploitations, la sécheresse et l'inquiétude des éleveurs face à une tendance sérieusement baissière dans les broutards tendent à faire sortir de la marchandise plus précocement que les autres années. Les acheteurs (français ou italiens) se mettent en position d'attente face à un engorgement attendu du marché. Le commerce est laborieux avec des tarifs qui s'orientent sérieusement à la baisse notamment dans les sujets non vaccinés. Dans les femelles, la demande export reste régulière dans bonnes Charolaises, les Limousines. Le placement reste difficile dans les non-vaccinées.

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'équilibre offre/demande permet un commerce assez régulier dans les bons veaux Holsteins ou Montbéliards avec des besoins sur l'Espagne. Les intégrateurs maintiennent leurs prix malgré les mises en place des vacances de février. Le tri reste très sévère dans les veaux légers ou de moindre conformation qui n'ont plus de valeur commerciale. Dans les croisés laitiers, l'offre est souvent de qualité très commune, ce qui complique la vente, notamment dans les femelles. La vente est calme dans les croisés viandes ordinaires. Dans les bons Charolais, Limousins ou croisés (jaunes), le commerce est régulier face à des disponibilités peu abondantes. ■

Laurent Chupin

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 12/09/2016*

Agneaux (1923)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)		2,12 - 3,42	2,85 - 3,28
Gras (38-44 kg)	-	2,94 - 3,52	2,74 - 3,03
Gras (44-50 kg)	-	2,74 - 3,29	2,66 - 2,82
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (231)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	1,14 - 1,15	0,80 - 0,83	0,43 - 0,69
(+60 kg)	1,09 - 1,29	0,88 - 1,05	-
Divers			
Béliers : 98 à 105 €	1,18 - 2,00	0,88 - 1,04	
Agneaux maigres : 76 à 101€	-	2,45 - 3,07	-
Caprins : 20 à 29€		-	-
Boucs :			
Divers :			

Ovins : 917
98% de vendus.

Agneaux : L'offre est moins importante après les gros marchés qui ont précédé la fête de l'Aïd. Les agneaux sont de bonne qualité et les cours sont reconduits.

Brebis: Légère baisse surtout en inférieures.

Béliers - Caprins: Cours inchangés.

Prochain marché lundis 25 septembre (pesée à 6h, vente à 9h). L'heure de clôture d'annonce est desormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 12/09/2016*

Ovins : 498	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres (-44kg)	90 - 143	2,50 - 3,38
Agneaux gras (+44kg)	124 - 151	2,76 - 3,20
Brebis	53 - 110	1,00 - 1,36
Béliers	-	-

La vente est rapide en agneaux.
Cours stables.
Prochain marché ovins le lundi 19 septembre aux horaires habituels.

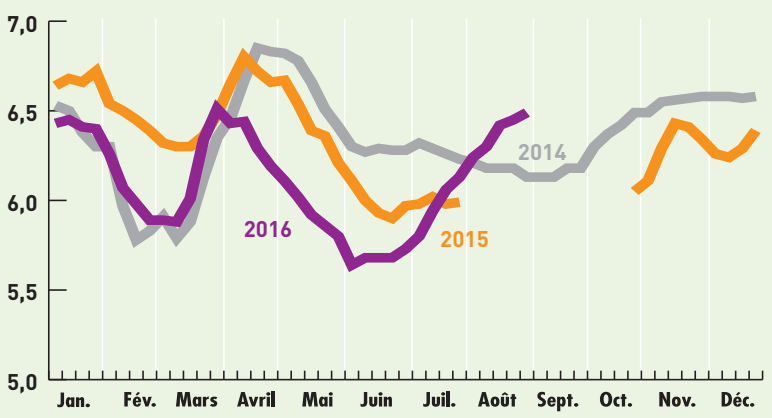
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 05/09/16 au 11/09/16*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,88 €	6,34 €
Couvert	16-19 kg	-	6,75 €	6,26 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,77 €	5,51 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 05/09 au 11/09//16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,49 €	**6,81 €**	**2,43 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 05/09/2016 au 11/09/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	6,79	6,79 0.01	6,80 0,05	6.19 0,17	-	-	-	-
	R Var.	6,40 -0,05	6,52 -0,02	6,48 -0,05	- -	6,75 0,15	6,75 0,07	6,59 0.10	-
	O Var.	5,78	5,82	-	-	6,32 0,29	6.19 0,13	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,70 0,06	6,76 0,10	6,03 0,09	-	-	6,78 0,14	-
	R Var.	6,46 -0,08	6,51 -0,08	6,47 -0,14	5,81 -0,22	6,88 0,22	6,75 0,14	6,57 0,19	6,02 0,10
	O Var.	5,93 -0,29	5,75 -0,44	-	-	6,34 0,16	6,26 0,24	5,99 0,02	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,77 0,02	5,51 -0,01	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Agneaux : Cours globalement stables dans un contexte d'apports modérés et de commerce calme. Brebis : Vente normale moins d'offre de bonne qualité.
Zone sud : Application du réseau. L'absence d'un correspondant impact les effectifs et les prix du réseau.

Volailles

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)

Récolte 2016 - 22/01/2016

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
2e coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
3e coupe	210 à 230 €	180 à 200 €



Porcins

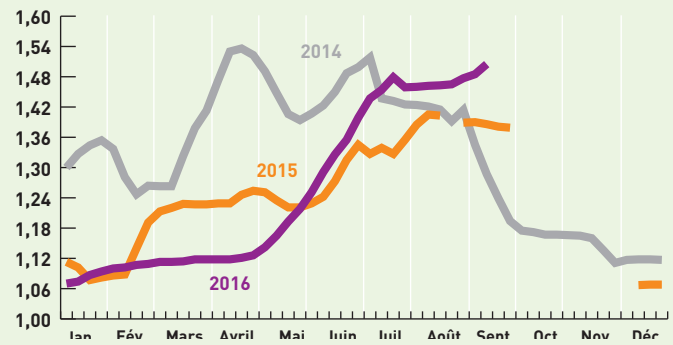
Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 211 porcs présentés) *Cotations du lundi 12 septembre 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,505 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 02/09/16 au 08/09/16*

1,66 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

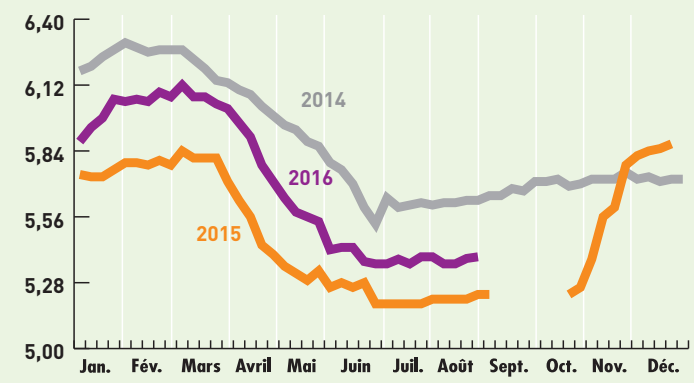
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 05/09/16 au 11/09/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	9,16 €	8,25 €	-	-
U	-	7,21 €	5,46 €	-
O	-	5,39 €	4,03 €	3,85

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 12/09/16 au 16/09/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	101	505 - 580 €	330 - 395 €	215 - 275 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		170 - 240 €	120 - 150 €	55 - 105 €	35 - 70 €
St-Etienne *(veau 50 à 65 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		280 - 390 €	180 - 240 €	145 - 180 €	90 - 120 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		450 - 540 €	300 - 370 €	210 - 250 €	INC
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	746	150 - 270 €	100 - 160 €	75 - 155 €	30 - 70 €

Veaux rose clair 0 - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 05/09/16 au 11/09/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,82 €	2,60 €	-	-
Bons	2,50 €	2,30 €	1,90 €	-

Céréales

Marché du 8 septembre 2016

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	78/12	sept-oct.	142	N	C
Aube/Yonne	meunier		inc.		C
	amidonnier		inc.		C
	fourrager	sept-déc.	140	N	C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	fourrager 58kg/hl	sept-déc.	122	N	C
Sud Côte-d'Or	55 kg/hl	sept-oct.	113 à 115	N	C
Nord Côte-d'Or	55 kg/hl	sept.-déc.	113 à 115	N	C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Hte Saône	55kg/hl		inc.		C
Aube/Yonne	55 kg/hl		inc.		C

TRITICALE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Yonne			inc.		C

MAÏS	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne		sept.	182	N	C
Saône et Loire			inc.		C

MAÏS	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne		oct.-mars	161	N	C
Saône et Loire		oct.-déc.	161	N	C
Côte d'Or		oct.-déc.	157	V	C

Pois	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or	fourrager	sept.-oct.	215	N	C

Luzernes déshydratées	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	17%1ère main	2 de sept.	167	V	

Matériel

Tracteur

07 - Massey Fer 158V modèle court moteur 100h année 1982 arceau sécurité - Massey Fer 65 avec fourche avant 2000HT année 1963
✆ 06 99 09 75 16

10 - Vends moteur Deutz t. bon état 2.700 heures (6 cylindres) pour 8005 8006 10006 etc. irrigation.
✆ 03 61 38 04 28

10 - Vends 10 VL MO pleines 1 et 2 lact IA CL sanitaire OK. Aulnois Holsteins et Jerseys
✆ 06 33 65 65 18

38 - Vds cse cess. Mazda E2200 pla + bâche demon 65000 km TBE + Case IH 2140 - 25 cv - 5000 H TBE.
✆ 04 74 29 72 02

39 - Tracteur Mc Cormick CX90 4 RM 6 500 h. 2003, double rel. et P de F avant pneus 35% t.b.é cessation 16 500
✆ 06 37 07 36 72

42 - Vds vaches pleines Aubrac HBA et VA4 indemn paratub et IBRA TGS
✆ 06 07 59 08 74

42 - Vds maïs ensilage irrigués 8Ha Civens
✆ 04 77 26 14 99

43 - Vds TRACTEUR Mc Cormick X 60-50 avec relevage et P de F av, vitesses rampantes, pneus Michelin, 1000h, + TRACTEUR Landini Legand 120, 4 pneus neufs, pompe injection neuve, embrayage refait, 3900h, + divers matériels, cse retraite.
✆ 04 71 00 41 96

Travail sol

01 - Vds cse cess combiné à dents Pichon + semoir Amazone typ 30 3m - charrue Huard 4 corps le tout tbé
✆ 04.74.24.30.46

55 - Vds distributeur engrais MDS 921 Kuhn 24 m avec rehausses et b,che, TBE.
✆ 06 20 87 15 38

70 - Vds herse rotative Kuhn, Semoir Nodet 3m, Charrue 4 corps réversible, Déchaumeur 19 dents.
✆ 06 30 33 33 66

89 - VENDS vibroculteur John Deere 3 m. avec herse 2 rangs, - charrue IH 3 socs avec barre pour utili 2 socs (réf. 3701)
✆ 06 31 17 08 00

Récolte

38 - Vds ensileuse Rivière Casalis 1 rang + pick up herbe excellent état très peu servi : 2000 euros.
✆ 06 73 15 58 37

76 - Urgent, recherche moiss-batt New Holland 80-70 ou modèle similaire de la même marque. T
✆ 06 21 49 50 89.

Arbo-viti

38 - Vds 2 cuves à vin polyester à couvercle mouvant de 300 et 500 L. B. état.
✆ HR 04 74 20 20 36

71 - Vds pressoir Cep 400, cuve PM 25 hl, étiqueteuse chaîne (crémant) MEB90 à colle, scie à ruban diamètre 60, bon état.
✆ 06 85 33 42 10

Cave

69 - Vds chauffe cuve Giroux - Drapeau inox 57x250 - Aerotherme chaud froid - Caille botis Galva.
✆ 06 74 82 31 06

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

69 - Loue égrappoir - Tapis - Refroidisseur - Fourgon - Tracteurs - Remorques - Pompes - pour vendanges.
✆ 06 08 95 70 39

Agri. divers

01 - Vds semoir Nodet 3m socs neufs traçeurs effa. de traces jalonneur très bon état
✆ 06 98 36 65 15

07 - Pirouette Kuhn GF5801 MH - Faucheuse Kuhn GMD2810 - Andaineur Kuhn GA4321 GM Baller Roundpack 1250 multi cut ficelle filet Krone TBE cause retraite
✆ 06 82 33 15 96

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 28- 32- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m., charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m. www.desmier-agri.com
✆ 04 66 24 26 11

38 - Vds ramasseuse à noix Cacquevel 1500, semoir à grains Sulky 17 rangs charrue Kuhn 2 socs, vibroculteur avec rouleau x29 dents TBE.
✆ 06 71 80 58 52

42 - Vds déchaumeur à disques Vaderstad Carrier larg 3 m - TBE - an 2009 - 7500 euros TTC
✆ 06 70 41 85 26

42 - Vds tracteur MF 5445 90CV 5300H 2003 vibroculteur 3M sans Tva cse retraite
✆ 04 77 28 65 23 HR

42 - A Saisir abris tunnel occas. 20 m long av bâche neuve, plans montage. Liv. poss. 3480 euros.
✆ 06 01 31 83 53

58 - VENDS 2 roues étroites de tracteur Kléber super 3, radial 9-5 R48, TBE, comme neuf, prix : 1 000 euros à débattre, - bennette basculante, 1.90 m x 1 m x 0.70, 300 € à débattre (réf. 35VB2)
✆ 03 86 26 16 47

70 - Vends cause retraite : tracteur Renault 103-14, 9000h, bon état - Brabant Bonnel 4 socs sécurité hydraulique - Semoir engrais Amazone ZAM Novis 2000 l vache, déflecteur de bordure trémie large 2,80 m.
✆ 03 84 67 30 63

70 - Vds cause retraite : Herse rotative Kuhn HR 4003 + Ventaal 403 de 2007 + attelage port ‡ court. Semoir Kuhn Planter 2 2007 11 rus Colza, disque maïs, sorgho avec micro insecticide. Semoir engrais Axera Kuhn 3200L, 28m 2007. Vibro Quivogne SSD 300 sécu boulons 6 dts 2002. Benne Delta 150 2002. Pulvé Blanchard 4500L 2009, pintajets 28m. .
✆ 03 84 67 02 70 HR ou 06 80 07 89 66.

71 - Vds cse retraite charrue trisoc réversible, sécurité, boulons, Case Huard - herse rotative Lely 3 m - semoir Nodet 3 m - herse plate 4,5 m neuve de 2014, hersé 20 ha, repliage hydraulique, terrage forcer signalisation aux normes européennes - pulvé Tecnoma, cuve 800 L, 15 m, repliage manuel, treuil hydraulique - semoir engrais Agram Jet Speed,1.200 L , 12 à 18 m, fermeture hydraulique. Prix à débattre.
✆ 06 70 46 86 03 H.R.

Elevage

42 - Vds 2 caméras de marque Camérail année 2010 - 1 sur rail 15M tourelle 2 phares - 1 tourelle 2 phares - cse modernisation bâtiments
✆ 06 78 51 97 62

25 - A V. pipeline Miele complet 4 griffes, pompe à vide lavage auto, évacuateur à fumier Albert chaîne centrale 90 m, groupe moul. à farine mélangeuse Law, ventilateur séchage 10 cv Law + convoyeur bottes Samas + panneaux de coffrage métallique env. 70 m.
✆ 06 72 39 44 25

Véhicule

Utilitaire

69 - Vends camion Renault 130 cv. JN85 8T5 Pt 4 T charge - 250 000 km état moyen 2500 euros benne arrière.
✆ 06 35 57 13 54

Tourisme

01 - Vds Renault Mégane, Diesel, 1,5 Dci expression, année 2010, 96000 km, 85 cv, éco2, noir
✆ 06.73.53.09.35

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds maïs pour ensilage région Dombes
✆ 06.08.68.56.89

21 - Vends paille long/broyée, - luzerne 2ème coupe extra, - foin, raygras, balle carrée, départ ou livré (réf. 370D)
✆ 06 74 49 35 18

38 - Vds 20 BR refoin 2016 + 1 bouc Saanen 30 mois Valdaine.
✆ 06 30 52 99 57

42 - product. vds maïs ensil. épis en bottes filmées enrubannées, livré + orge blé Tb qualité
✆ 06 66 93 88 00 ou 04 77 36 74 81

42 - Produc vds maïs ensilag enrubanné, foin, foin de luzerne, blé, orge, tbq - poss livraison
✆ 06 82 29 74 85

69 - Vds poires William's pour distillerie.
✆ 06 98 35 96 82

69 - A vendre maïs irrigué pour ensilage disponible à partir du 15/09 à Brindas 69126.
✆ 06 07 33 56 91

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ 06.86.08.38.02. ou 03.84.32.30.91

Fourrage

69 - Vds très belle paille conventionnelles et bio, bottes carrées. Livraison par camion ou camion remorque - Très bonne qualité garantie.
✆ 04 74 00 30 70 ou rép.

71 - Vds foin balles rondes, 120-120, 220 kg, 2016.
✆ 03 85 24 02 53 ou 06 62 46 99 86

Divers

10 - Vends pulvé 28 m Tecnoma hydropulvé Gps ttes options 2011 contrôle technique ok état impeccable, TX36 2.956 h 5,10 m, benne 10 t, combiné packer 4 m, 4 roues étroites : 2 270/95r46 et 2 13.6r28, cause regroupement.
✆ 06 20 70 13 52

10 - Vends cause retraite : tracteur Renault 103-14, 9000h, bon état - Brabant Bonnel 4 socs sécurité hydrolique - Semoir engrais Amazone ZAM Novis 2000 l vache, déflecteur de bordure trémie large 2,80m.
✆ 03 84 67 30 63.

18 - Vends 2 poêles à bois Godin + 1 De Dietrich, entre 150 et 250 euros.
✆ 06 61 66 13 35

38 - GAEC prod. viande bio vente directe expé. au détail commande/ internet
✆ www.ferme-des-colibris.fr

42 - Vds moto Yamaha50 35000 km en BE prix demandé 1 000 euros
✆ 04 77 63 51 09

Location

Autre

21 - Particulier CHERCHE abri pour camping-car à l'année autour de Dijon (réf. 3601)
✆ 06 81 61 79 69

26 - LOUE appart campagne drômoise, terrasse, jardin, convient retraité.
✆ 04 75 45 50 83

69 - Villeurbanne St Jean bord A42 - Périphérique local préparation légumes 450 m2 + Appt. 62 m2 forage gaz froid 60 m2.
✆ 06 11 37 89 79

Offre

Emploi

01 - Recherche chauffeur tracteur pour récolte betteraves oct-nov
✆ 06.76.03.14.55

26 - Cherche ouvrier polyvalent sérieux pour la taille de la vigne, cueillette olives 3 à 5 mois.
✆ 06 81 56 11 28

38 - La SENuRA (Chatte) cherche du personnel saisonnier pour la récolte manuelle et le triage des noix pour 3 semaines environ. Fiche d'inscription à retirer à l'accueil.
✆ Contact HB : 04 76 38 23 00

71 - Recherche salarié agricole sérieux, logé, ferme d'élevage.
✆ 06 81 89 18 52

71 - Afdi BFC s'est donnée comme mission la construction de partenariats entre les mondes agricoles français et ceux des pays en développement. Elle travaille sur deux axes : accompagner des organisations paysannes au sud pour promouvoir le développement rural et la lutte contre la pauvreté et sensibiliser le milieu agricole français aux problématiques de développement rural des pays du sud. Elle recherche une personne en service civique ouvert à tous jeunes de 18 à 25 ans désirant travailler dans le domaine de la coopération et de la solidarité internationale touchant au secteur agricole, avec un intérêt pour la communication, et l'éducation au développement. Une expérience du milieu associatif, la connaissance des outils d'animation et des outils informatique est un plus. Durée du volontariat : 8 mois, à partir de fin septembre-début octobre - 35 h hebdo - lieu d'accueil : 21110 Bretenière (à 13 km de Dijon), des déplacements à Paris, en Bourgogne et Franche-Comté sont à prévoir, permis B + voiture indispensable (prise en charge de frais km) - salaire : indemnités du service civique. Les candidatures sont à adresser, soit sur le site de l'agence de service civique, soit par courriel à afdibfc
✆ CV + lettre de motivation à l'attention de M. le Président d'Afdi BFC.

84 - 84 – ETA recrute du personnel pour le ramassage des racines du 12.09.16 contrat 3 semaines min région Valréas 84 et alentours. Débutant accepté
✆ 07 50 91 03 10

Mariage

Rencontre

10 - Agriculteur 30 ans cherche j f 27-35 ans, peut aider à la ferme, pas sérieux s'abstenir.
✆ 06 22 51 25 46

18 - Seul(e) ? Marre de la solitude ? Rencontres assurées dans votre région, femmes hommes milieu agricole sur :
www.uh3.odavia.com

58 - Jeune femme 33 ans avec emploi cherche homme 30 à 55 ans aimant agriculture pour vie ensemble, si affinités mariage. 00 237 697 444 569 (réf. 360A)
✆ 06 17 40 24 06

87 - Agriculteur 30 ans cherche j f 27-35 ans, peut aider à la ferme, pas sérieux s'abstenir.
✆ 06 22 51 25 46

Animaux

Bovin

01 - Vds 3 génisses prêtes à terme 17 septembre, 7 et 10 octobre race Montb cause retraite
✆ 07.85.13.62.40

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND génisses et vaches pleines HBL LIMOUSINES, vêlage septembre à Décembre écographiées et vend jeunes repro limousins 1 an fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RJ), Génial (RCV) (340F)
✆ 06 28 02 04 05

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ 06 33 90 12 17

10 - Vends belles vaches BLONDE D'AQUITAINE avec leur veau, 2 vaches vêlage septembre -octobre 2Ëme veau, jeunes taurillons pour reproduction, calmes, livraison, garantie sanitaire, cause préretraite -
✆ 06 12 85 67 49

10 - Vends cause retraite troupeau Charolais en agriculture biologique depuis 2001.
✆ 06 85 72 55 83

10 - A V. très bon taureau Charolais 4 ans inscrit HBC, vêlage facile, pas de césarienne sur 2 campagnes, pas de problËme de vêlage.
✆ 03 81 35 33 17 ou 06 44 95 63 44

18 - Recherche troupeau jersiais.
✆ 06 63 97 50 92.

18 - Vds génisses montbéliardes, prêtes à vêler, terme sept/oct., ind IBR.
✆ 02 48 96 09 80 ou 06 65 68 06 68.

18 - EARL Breton, 18 Germigny l'Exempt vd choix de taureaux charolais de 18 mois, qualités de viandes et maternelles .
✆ 06 82 25 17 13.

18 - Vds 16 génisses charolaises pleines, vêlage octobre et 20 vaches charolaises pleines, le tout échographiées, vêlage octobre.
✆ 06 16 47 17 43

21 - VENDS génisses 30 mois pleines charolaises HBC inséminées, vêlage facile, TGS. Lechenault Yves 21230 Foissy (réf. 370B)
✆ 06 68 67 74 41

21 - Elevage HB Limousin VDS génisses 12 à 18 mois, - 1 taureau 18 mois, - vaches prêtes ou suitées, très dociles, TGS, livraison assurée (réf. 370C)
✆ 06 30 82 41 63

25 - Race montbéliarde VEND ou ECHANGE vaches laitières, génisses pleines. Livraison assurée. (réf. 370A)
✆ 03 81 50 46 81 ou 06 82 66 55 60

38 - Cause cessation vds génisses prêtes PH terme septembre-octobre. Très bonnes origines. Contrôle laitier +10000.UPRA. Génisses génotypées.
✆ 06 88 47 93 08

38 - Vds 2 tureaux Charolais 18 mois et 11 mois issu insémination Indemn. IBR.
✆ 04 76 64 20 47

39 - Vds cse cessation laitière vaches prêtes race 46 IA CL echo indemnes IBR BVD INS BBB
✆ 06 79 59 91 05

42 - Vds laitonnes Aubrac pour repro HBA et VA4 indemn paratub et IBRA TGS
✆ 06 07 59 08 74

58 - Cause cessation, vend génisses et vaches limousines gestantes, terme à partir de novembre, TGS. (340E)
✆ 06 10 34 28 10

58 - VENDS bon taureau 4 ans, vêlage facile, génisse + taureau 5 ans + veaux repro., IBRA. Denis Adam - Montapas (réf. 3702)
✆ 06 71 59 38 27

69 - Vds taureaux charolais adulte et 15 mois inscrits HBC TGS, TB origine. Livraison possible.
✆ 06 85 73 49 86 ou 04 74 63 49 93

69 - Vds génisses PH terme sept oct déc et génisses 1 an garantie sanitaire.
✆ 04 74 70 19 14

69 - Vds belles génisses Montbéliardes 22 mois à saisir.
✆ 06 69 48 62 89

70 - VENDS taureaux 18 mois HBC, type viande et élevage, vaccinés, FCO, IFNAIS, moyen 100, origine Virely Gérard. GAEC Thibault Roche 70600 Champlitte (réf. 360C)
✆ 06 81 33 77 70

70 - A vendre veaux m.les Salers fils de Précieux, Ublo, The, Acajou de décembre 2015. TGS.
✆ 06 81 98 80 34

71 - Elevage charolais HBC, portes ouvertes les 30 septembre, 1 et 2 octobre 2016. Vente de veaux mâles de l'année, 60 taureaux de 20 mois, 30 génisses de 20 mois (N.I.). Nouveautés sur http:// gaec bonnot. free.fr. Gaec Bonnot Fernand et fils, 71220 La Guiche.
✆ 06 81 89 18 52

71 - Vends, cause retraite, troupeau charolais indemne IBR, vacciné FCO, en bloc ou détail.
✆ 06 80 15 86 77

71 - Vends, cause retraite, cheptel charolais HBC, vaches, génisses pleines, 18 mois, taureaux.
✆ 03 85 24 15 93

71 - Vends très bon taureau 22 mois, fils Vittoz et plusieurs très bons taureaux 18 mois, fils Untel Carnot Russ.
✆ 03 85 58 76 55

71 - Vds cse cess. vaches + génisses HBCharolaises, 5 à 6 générations, IA, IBR A, TGSanitaires, vêlages faciles, très dociles.
✆ 06 86 96 94 50

71 - Vds 2 génisses Prim'holstein 3 semaines, issues TP, 160 euros et foin BR, 2016.
✆ 06 84 51 71 10

71 - Vends 3 bons taureaux 18 mois VF, TGS, HBC ou non. Perrotin - Créot (réf. 3703)
✆ 06 06 67 14 90 - 03 85 91 12 41 HR

89 - VENDS 80 mâles HBC, TGS, 40 taureaux 18 mois, - 40 génisses 18 mois, transport possible. GAEC Cadoux (réf. 350B)
✆ 06 89 18 05 87

Ovin

07 - Pour reproduction béliers pur Suffolk père inscrit UPRA mère certifiée - 250 euros
✆ 06 70 04 20 66 après 18h

38 - Vends 100 brebis Préalpes du Sud.
✆ 06 77 91 41 10

58 - Vends 15 agnelles Charmoises GS, 110 euros, livraison possible (réf. 37VB1)
✆ 03 86 29 65 10 HR

58 - VENDS agneaux et antenais CHAROLLAIS non inscrits et 1 bélier 3 ans inscrit, BO. (réf. 3704)
✆ 06 83 24 55 99

Porcin

26 - Vds porcelets, porcs tout poids.
✆ 04 75 59 85 23 (HR)

Volaille-Lapin

01 - Vds poules de réforme à partir du 8-8-2016
✆ 04.74.50.15.32. hr ou 06.62.27.62.71

07 - Vds poules pondeuses plein air 2,50 euros l'une - 11ème gratuite
✆ 06 76 68 89 70

Chien

10 - Vds chiens de chasse Grand bleu de Gascogne 1 an pucés vacc certif véto bonne santé, 2 fem. bon pr lièvre, mère 250269606055246 Siren 512475906, non inscrits.
✆ 06 83 37 33 85

39 - Vds 4 mâles nés le 21-06-16 mère drahthaar LOF 2FGH935 père setter anglais 250269802140438 LOF particulier 200 euros
✆ h.r. 06 74 61 65 71 ou 03 84 71 73 07

71 - Vends 4 chiots Berger allemand, non Lof, nés le 14-06-2016 (portée de 4), 2 M 2 F, mère n° 250268500668899, n° siret : 442362653, prix : 400 euros la F, 350 euros le M.
✆ 06 83 13 82 29

Viticulture

Vendanges

10 - Viti Beaujolais chr fils ou filles agri pour vendanges, vers le 20 sept 2016, nourris/logés.
✆ 04 74 04 21 08

69 - Ch vendangeurs(se) chauf tracteur vers le 20-25/09 nourris logés ou nourris midi. Beaujolais.
✆ 06 80 57 68 31

69 - Cherche vendangeur(es) motivés nourri logé fin sept. 12 jrs environ.
✆ 04 74 71 86 60

69 - Cherche vendangeurs - porteur beaujolais agriculteur de préférence 23 sept.
✆ 06 86 63 46 29

69 - Beaujolais cherche vendangeurs pour le 26/09 1 semaine nourris logés ou non.
✆ 04 74 69 91 60 HR

69 - Cherche vendangeurs H ou F non logés poss. nourris vers le 25/09. Envoyer mail à :
✆ domainepaire@gmail.com

69 - Entreprise familiale cherche vendangeurs(euses) en beaujolais pour le 18/09 nourri logé.
✆ 06 13 52 27 12

Bâtiment



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

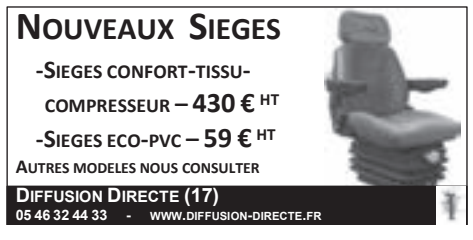
Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services











TRACTEURS

		an	Heures	CV
John Deere	6420 Premium TLS, **TBE**, *révisé*	2006	4100	110
John Deere	6230, STD, **TBE**	2008	2150	95
John Deere	5820 surbaissé, **BE**	2003	5500	90
Massey Ferguson	4335 arceau + chargeur, **BE**	2005	3950	75
Massey Ferguson	5445 + chargeur, **TBE**	2013	2500	100
FENDT	208 V, **BE**	2007	4200	80
New Holand	TSA 100 Delta, **BE**	2007	3750	100

MATÉRIELS

		an	capacités
Télescop.	CATERPILLAR - TH337, **TBE**, *révisé*	2009	3000H
Presse B.R.	JD - 592 HY flow, ficelle balletrack, *dest., petit prix*	2004	
Presse B.R.	DF - MP 121, ficelle Filet, ameneur rotatif, *rév.*	2005	
Bol mélang.	TRIOLIET - Solomix 1400 ZK, **TBE**	2013	14 m³
Comb. de semis	KUHN - HR 303 + VENTA, *à réviser, dest. ds l'état*	2005	3 m
Herse rotative	KUHN, HR 3004, packer+portacourt, **BE**	2010	3 m
Semoir	SULKY, master 25.300, 25 rangs, **BE**	1999	3 m
Benne mono.	JEANTIL - GM 111, **TBE**, *révisée.*	2007	11 T
Benne mono.	LELOULCH - Gold 10000 XL **BE**, *révisée.*	2010	10 T
Benne ridelles.	DEGUILLAUME - T 90 D, **TBE.**	2006	9 T
Enrubanneuse.	KVERNELAND - UN 7420, Mat de 750 mm, compt. **BE.**	2005	
Fauch. Condi.	JD - 1365, traînée, **EM,** *petit prix*	2005	3 m
Fauch.	KVERNELAND - 2532, **BE,** *révisée*	2008	3 m 20
Fauch.	KVERNELAND - 2532, **BE,** *révisée*	2009	3 m 20
Fauch.	KUHN - GMD 902, **BE,** *révisée*	2005	3 m 60
Fauch.	KHUN - GMD 700 GIJ FF, **BE,** *révisée*	2009	2 m 80
Andaineur	KUHN - GA 4101 GM, **TBE,** *révisé*	1998	4 m 10
Épand. Engrais	VICON - ROTAFLOW RSM, **EM**	2005	
Tondeuse Vergers	TERECCO - TOR 200, **EM,** *dest., petit prix*	2006	3 m 20
Surélévateur	QUICKE - DB 2115, pour 5^r., griffes à 2 dents	2005	
Cover crop	QUIVOGNE - APL 24, 24 disques en V	2002	
Epareuse	BOMFORD - Falcon 5, cdes élec., *à réviser, dest.*	2004	5 m
Epareuse	LAGARDE ORION 50, cdes électriques	2009	5 m
Gyrobroyeur	SUIRE - semi forestier, 6 lames, **BE**		1 m 80
Broyeur	KHUN - RM 280, **BE**	2009	2 m 80
Broyeur Accot.	S.M.A. - DMG 60, **TBE,** *révisé*	1996	1 m 60
Tonne à lisier	PICHON - TCI 10, bras de pompage, **BE**	1995	10 000 L
Épand. fum.	DEGUILLAUME - 80 SL, H. verticaux, **TBE**	1998	8 T
Bétaillère	ROBUST - R 550, **TBE**	2008	
Bétaillère	JEANTIL - GB 53, essieu posé à terre, **BE**	2005	
Bétaillère	ROLLAND - V 52, essieu posé à terre, **BE**	2005	

Défi~Mat www.defimat.fr
UZERCHE 19 : Lionel PARSOIRE
05 55 73 70 16 ou 06 47 18 94 80 Mail : lparsoire@defimat.fr



Les Portes Ouvertes dans les Élevages



Deux éleveurs NIVERNAIS passionnés par la LIMOUSINE vous invitent à leurs PORTES OUVERTES les 24 et 25 SEPTEMBRE

Venez découvrir les élevages **ANIMAUX SANS CORNES**

- **BREUGNOT François** Rangleau 58120 Blismes 06 76 29 30 60
- **THOULE David** Le Couault - 58340 - Diennes Aubigny - 06 10 09 65 69

Élevage charolais inscrit IBR A - TGS

Gaec CADOUX Bernard et fils

89420 St André en Terre Plaine - Tel. 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71

PORTES OUVERTES visite de l'élevage au pré
les 23, 24 et 25 septembre

40 taureaux de 18 mois - 40 génisses de 18 mois - 100 mâles reproducteurs de l'année
Les champions de l'élevage seront présentés - Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
E-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

SAS Ferme du ROMPOUÉ - Gaec DEBOUX
Cuy - 58110 Chougny - 06 26 01 58 72 - 06 09 97 30 97

PORTES OUVERTES

POUR LA VISITE DE NOTRE ÉLEVAGE INSCRIT AU HBC
LES 22, 23 & 24 SEPTEMBRE À CUY - 58110 CHOUGNY

Veaux reproducteurs et veaux reproducteurs à vêlages faciles.
Taureaux de 18 mois - Génisses de 18 mois pour reproduction et génisses de 30 mois pleines (terme décembre) non inscrites à vendre.
Buffet froid offert

EARL BERGER

Stéphane vous ouvre ses portes les
16-17-18 Septembre
à Lenteur 58250 Ternant
06 25 72 20 74 06 03 61 72 87

Exposition au prés de taureaux charolais, 18 mois et veaux qualification IBR : A-TGS

JOURNEES PORTES OUVERTES
de 2 élevages HBC sur site de Beaumont
LES 17 ET 18 SEPTEMBRE

Élevage charolais GAEC DE BEAUMONT - 58230 Alligny-en-Morvan
Élevage charolais GUENOT NICOLAS - 21230 Allerey

A VENDRE PRIX RAISONNABLES
• Taureaux 18 mois • Veaux reproducteurs
03 86 76 12 83 - 06 70 34 71 84
Site: pagesperso.orange.fr/earldebeaumont

LE GAEC GAUTHÉ VOUS PROPOSE
une vente organisée le vendredi 30 septembre
14 taureaux de 18 mois HBC dont 1 sans cornes
45 veaux reproducteurs HBC dont 4 sans cornes
20 vaches charolaises pleines
Visite à partir de 10h00,
vente vaches à 11h00, vente taureaux 14h00
Domaine St Etienne - 58290 Vandenesse

ELEVAGE CHAROLAIS HBC
GAEC BONNOT Fernand & Fils - 71220 La Guiche
Portes Ouvertes
30 sept. 1er et 2 octobre 2016
Vente de :
Veaux mâles de l'année • 60 taureaux de 20 mois • 30 génisses de 20 mois (N.I.)
Bonnes qualités et origines. Livraison poss. / Prix raisonnables / Buvette
06 81 89 18 52 Nouveautés sur http://gaecbonnot.free.fr

CHAROLLES - Mercredi 28 sept. 2016 à 14h
L'Ass des Eleveurs Charolais d'entre Saône vous invite à la
VENTE aux ENCHÈRES
de 56 veaux mâles inscrits au HBC
et vente amiable de jeunes taureaux
Expo dès 10 H -Les meilleurs des élevages de la région
Tél : 03 85 24 17 54 - Catalogue visible sur le site internet : www.charolais71.fr

PORTES OUVERTES
Vendredi 30 septembre à Decize (58) Samedi 1er & dimanche 02 octobre
ELEVAGES CHAROLAIS
Gaec **SAVRE**
Domaine Fleury **06 89 28 18 82**
Gaec **TOUILLON MOIRON**
Le Grand Saisy **06 19 82 08 94**
Scea **RAYMOND**
Jean Christian et Sophie
Villecourt J.C. **06 81 06 35 07**
Sophie **06 87 47 38 99**
RAYMOND Albert
Saulx **06 80 22 99 50**
Accueil permanent sur les 3 jours
Visite de l'élevage au pré ou à l'étable selon le temps
Veaux de l'année, taureaux de 18 mois, femelles toutes catégories
Garanties sanitaires
Livraison assurée
Verre de l'amitié - Restauration

PORTES OUVERTES
LES 17, 18 SEPTEMBRE
- Élevage HBC
- Taureaux de 18 mois
- Veaux de l'année

Gaec MENETRIER PARIZOT
Hameau de Barain - 21350 Avosnes
03 80 33 49 80
06 88 00 66 35
06 85 60 71 73

PORTES OUVERTES
Vendredi 16 et Samedi 17 septembre
1 taureau adulte, veaux de l'année et 18 mois inscrits et non inscrits
Gaec PAUTET
Le Bois Gizet - 58170 Savigny Poil Fol
03 86 30 85 24 - 06 13 33 44 38
06 09 40 50 63

PORTES OUVERTES
Samedi 24 et dimanche 25 septembre
Olivier VIEUX
Chérault - 58270 St Benin d'Azy
07 86 72 80 09
VEAUX de l'année - TAUREAUX adultes
élevages HBC, IBR A, TGS
Le meilleur accueil vous sera réservé

PORTES OUVERTES
ELEVAGE CHAROLAIS
GAEC JEANNOT
Pascal et Martine
Les Etangs Charollais - 71410 Sanvignes les Mines
23, 24 ET 25 SEPTEMBRE
Vente de 20 veaux reproducteurs,
2 taureaux de 18 mois + visite de l'élevage
TEL : 06.23.36.62.92

PORTES OUVERTES
16, 17, 18 septembre
- 30 veaux de l'année
- 15 taureaux 18 mois
- 2 adultes
- Inscrits HBC ou non
- Disponible à la vente

le meilleur accueil vous sera réservé
MONTCHARMONT Roland
Magny, 58170 Millay
Tel. 06 14 09 77 66
06 09 74 90 23 - 06 16 36 19 68

feder
Une Génétique Innovante

Les éleveurs BIO de Bourgogne
GLOBAL

SOCAVIAC

16 17 SEPT. 2016

Liste des animaux sur : **www.feder.coop** Espace CoopRepros

Disponibilité et large choix d'animaux prêts à la saillie

PORTES OUVERTES EN ÉLEVAGES

Saône-et-Loire

- **EARL COTHENET BERNARD** - CHAMPLONG 71420 DOMPIERRE SOUS SANVIGNES
- **GAEC BEAUDOT** - LE FOUR - 71420 CIRY LE NOBLE
- **GAEC DES CHATAIGNIERS** - LES VOISOTTES - 71670 LE BREUIL
- **CIRON RICHARD** - LE REVE - 71130 CHASSY
- **EARL DES QUATRE SAISONS** - LA BROSSE - 71700 BOYER
- **GAEC D'AZU** - AZU - 71230 - ST ROMAIN SOUS GOURDON
- **SCEA DES THEVENOTS** - LES THEVENOTS 71130 NEUVY GRANDCHAMP
- **GAEC GORDAT DUSSABLY** - LA BELUZE - 71600 VOLESVRES
- **GAEC MORIN** - LE JUGNY - 71430 ST AUBIN EN CHAROLLAIS
- **GAEC COMEAU** - LA FIOTTE - 71210 ST EUSEBE
- **GAEC DE NOLAT** - NOLAT - 71130 NEUVY GRANDCHAMP
- **EARL DOUHARD** - CEFRIN - 71130 VENDENESSE/ARROUX
- **GAEC PLUCHAUD Paul & Julien** - ETERNES - 71430 SAINT VINCENT BRAGNY

Côte d'Or

- **GAEC DU CHAUDEAU** - 3 RUE AMONT - 21350 THOREY SOUS CHARNY
- **GAEC HENRIOT** - 12 GDE RUE - 21700 VILLEBICHOT
- **MORIN Thomas** - Rue du Stade - 21140 SAINT-EUPHRÔNE

Vos interlocuteurs spécialisés en génétique

Emmanuel Plasson (secteur 03-71)
06 10 82 11 10

Thibault Chevailler (secteur 01-58 -71)
06 08 94 76 21

Geoffrey Rémy (secteur 21-89)
06 77 65 94 93

PORTES OUVERTES les 30 septembre, 1er et 02 octobre
ÉLEVAGE CHAROLAIS HBC VEND
reproducteurs veaux et taureaux18 mois TGS
SCA LEMAITRE Raymond - Chevanes - 58 Monteron - 03 86 30 61 65

PERRIN Guy • 03 86 85 06 37 • 06 87 48 78 23
Theury, 58120 St Léger de Fougeret
Élevage HBC vous invite à découvrir son troupeau
LES 17 & 18 SEPTEMBRE
Le meilleur accueil vous sera réservé

EN SAÔNE-ET-LOIRE
23, 24 et 25 SEPTEMBRE 2016
Portes Ouvertes
Reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année - Taureaux 18 mois - Génisses 18 mois
Elevage Gaudet Fabien
71420 Marly/Arroux - Tél 06 62 14 35 44

Simon Genetic
Buvette et restauration sur place
Vidéos disponibles sur : www.simongenetic.com

PORTES OUVERTES
23 ET 24 SEPTEMBRE 2016
+ de 100 animaux proposés à la vente !
72 veaux mâles de l'année,
14 taureaux 18 mois, 15 génisses de l'année
Sélection d'animaux sur un cheptel souche de 400 vaches inscrites HBC, TGS, indemne IBR
GAEC STAR 2000
Ferme du bourg - 71760 Marly-sous-Issy
Contacts :
D. Perraudin : 06 14 24 87 52
N. Perraudin : 06 22 92 16 72

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

DORAS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8.001.980 euros Siège social 6 rue Antoine Becquerel 21300 Chenôve 015 851 793 RCS Dijon

Conseil de Surveillance du 1er septembre 2016 :

Nomination en qualité de nouveau Président du Directoire de Monsieur Olivier MALFAIT, membre du Directoire en remplacement de Monsieur François NOEL avec effet à compter du 1er septembre 2016.

Anciennes mentions :

François NOEL, Membre et Président du Directoire,

Olivier MALFAIT, Membre du Directoire,

François BERIOT, Membre du Directoire,

Olivier MILLION-PICALION, Membre du Directoire

Claude MOISAND, Membre du Directoire

Nouvelles mentions :

Olivier MALFAIT, Membre et Président du Directoire,

François NOEL, Membre du Directoire,

François BERIOT, Membre du Directoire,

Olivier MILLION-PICALION, Membre du Directoire

Claude MOISAND, Membre du Directoire

Pour avis,

Le Président du Directoire.

AL213717477

TRANSFERT DE SIÈGE

NAHEMA EVASION

SARL au capital de 10.000 euros Siège Social 10 Avenue Charles Jaffelin (21200) Beaune 444 240 055 RCS Dijon

Suivant délibération en date du 20.06.2016, l'Associé unique a décidé de transférer le siège social de Beaune (21200) 10 Avenue Charles Jaffelin à Talloires (74290). La société sera immatriculée au RCS de Annecy. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

AL213717481

LA BOITE DE JEU-LBDJ

Sarl au capital de 9 000 euros Siège social : 41 rue circulaire bat b 78110 LE VESINET 798 675 047 RCS Versailles

Aux termes du PV du 01 septembre 2016, la collectivité des associés a décidé :

- de nommer en qualité de gérant : BENOIT BANNIER, 8 grande rue 21310 Belleneuve, en remplacement de TIMOTHEE GIBELIN

- de transférer le siège social au 8 grande rue 21310 Belleneuve, à compter du 01 septembre 2016.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de Versaiilles et au RCS de Dijon.

AL213717485

MODIFICATION DE CAPITAL

SIKAPA

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros Siège social 26, Rue de l'Eglise 21390 Précy sous Thil 803 506 542 RCS Dijon

Perte de moitié de capital

Aux termes d'une délibération en date du 29 juin 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Présidente.

AL213717473

GROUPE ADAMAS

Société par actions simplifiee au capital de 489 200 euros Siège social : Beaune (21200), 6 Rue des Tonneliers 792 871 378 RCS Dijon

Suivant décisions du président du 29 avril 2016, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 208 700 €. Ladite augmentation a été réalisée le 31 mai 2016. Le capital est ainsi fixé à 697 900.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL213717483

ADDITIF

ADDITIF

Additif à l'annonce parue le 09 septembre 2016 concernant la société HOLDING W. ALIX, il y a lieu d'ajouter :

COMMISSAIRES AUX COMPTES nommés : la société GESCOREC AUDIT, domiciliée 39 Rue Léon et Georges Bazinet à CHAMPAGNOLE (39300), commissaire aux comptes titulaire, et Monsieur Christian PASTEUR domicilié 85 Rue de la République à SALINS LES BAINS (39110),commissaire aux comptes suppléant.

AL213717486

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis municipal de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°1

DU PLU DE NUITS-SAINT-GEORGES

La municipalité informe les habitants que le maire a pris l'initiative d'une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme, par arrêté municipal en date du 13 avril 2016.

Cette modification simplifiée a pour objet de corriger des erreurs matérielles.

Par délibération du 4 avril 2016, le conseil municipal a défini les modalités de mise à disposition du dossier au public.

Le dossier sera consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture du 26 août 2016 au 30 septembre 2016 inclus.

Mairie de Nuits Saint Georges
Place Argentine
du lundi au vendredi
8h30-12h00 et 14h-18h

Un registre sera également disponible en mairie avec le dossier, dans lequel pourront être consignées les observations du public.

A l'issue de cette mise à disposition, le maire en dressera un bilan et soumettra le dossier, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, à l'approbation du conseil municipal.

AL213717408

MODIFICATION DE STATUTS

SCEA DE LA COMBE AUX NOYERS

Société civile au capital de 6 060 € 33 rue du Faubourg 89440 Joux La Ville 495 255 101 Rcs Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 2016, la collectivité des associés a :

– pris acte de la démission des fonctions de gérant de M. André dit « Jean-Claude » Noirot et a nommé Mme Céline Petitjean, épouse Noirot, demeurant à Pothieres (21400), Ferme de Bellevue, aux dites fonctions pour une durée indéterminée,

– décidé de transférer le siège social à Pothieres (21400), Ferme de Bellevue.

Pour avis, la gérance.

AL213717433

RMD CONSEILS

Société à responsabilité limitée au capital de 90 000 euros Siège social Beaune (21200) 6 Rue des Tonneliers 485 373 104 RCS Dijon

Suivant décisions de l'associé unique du 16 juin 2016, il a été décidé :

de transformer la société en SAS, et d'adopter le texte des statuts qui régiront la société sous sa nouvelle forme, emportant cessation des fonctions de gérant de Monsieur Manoël BOUCHET et de Monsieur Matthieu GROMELLE,

de nommer en qualité de président de la société, GROUPE ADAMAS, SAS au capital de 697 900 , dont le siège social est à BEAUNE (21200), 6 rue des Tonneliers, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 792 871 378,

de nommer en qualité de CAC titulaire COFIME AUDIT dont le siège social est à COLMAR (68000), 5 rue Bertrand Monnet et de CAC suppléant COFIME, dont le siège social est à COLMAR (68000), 5 rue Bertrand Monnet.

La dénomination de la société, le capital, le siège, la durée et son objet demeurent inchangés.

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et a autant de voix qu'il possède d'actions.

Toute transmission de titres s'effectue librement lorsqu'elle intervient entre les associés de la société et toute autre transmission d'actions est soumise à une procédure d'agrément définie dans les statuts.

AL213717487

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 03/10/2016

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MARCILLY-OGNY : Terre, Pré et Landes - Objectif : maintien du fermier sur les parcelles.

13 ha 50 a 87 ca - Au bas du cerisier: ZB-9(*)-10(*) - Au pre leri: B-29 - La metairie: A-379-380 - La piece saint jean: A-119 - Le brey de sahu: ZD-28 - Les champs sur le bois: A-159 - Les pres corbeaux: A-207-208 (sans bâtiment)

- Les pres derriere collonge: A-376 - Pres jean froid et remonde: B-42

ALOXE-CORTON: Vigne AOP Grand Cru - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

34 a 64 ca - Les perrieres: B-66[25]

COUCHEY: Vigne AOP Village - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

1 ha 07 a 35 ca - En sampagny: AM-297[133] - En varangee: AM-117-118-120-124-125-126-127-299[130]-302[128]

FLAGEY-ECHEZEAUX: Vigne AOP Hautes Côtes de Nuits - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

3 ha 54 a 45 ca - Clos saint philibert: D-86-734[87]-735[87]

NUITS-SAINT-GEORGES: Vigne AOP 1er Cru et Village - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

1 ha 31 a 46 ca - Au bas de combe: AC-133 - Aux murgers: AC-191

LADOIX-SERRIGNY: Vigne AOP Grand Cru - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

45 a 20 ca - Le rognet et corton: AK-33

VOSNE-ROMANEE: Vigne AOP 1er Cru et Bourgogne - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

2 ha 01 a 68 ca - La croix blanche: AI-5 - Les chaumes: AM-48

VOUGEOT: Vigne AOP Grand Cru - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

2 ha 12 a 01 ca - Le clos de vougeot: A-7-11-24-61-538[35][F1]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 03/10/2016 à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél. : 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213717489

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI DU 25 RUE DE LA VELLE

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social 12 rue de Martray - 21190 Meursault 818 402 901 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 5 septembre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de désigner en qualité de cogérant la société THIERRY ET PASCALE MATROT, société à responsabilité limitée ayant son siège social à Meursault (21190) - 12 rue de Martray, immatriculée au R.C.S de Dijon, sous le numéro 429 460 066, représentée par Mme Pascale MATROT pour une durée indéterminée à compter du 5 septembre 2016 et ce, en adjonction des mandats de Mme Adèle MATROT et de Mme Elsa MATROT qui se poursuivent.

La Gérance

AL213717450

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de librairie-papeterie sis et exploité à Beaune (21200) - Galerie Marchande CASINO - Place Madeleine, consentie par M. Reynald PITERS immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 781 608 385 au profit de la S.A.R.L. LIBRAIRIE PITERS, S.A.RL. au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social se situe à Beaune (21200) - Galerie Marchande CASINO - Place Madeleine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le n°385 190 376, a pris fin amiablement au 31 août 2016 par acte en date du 8 août 2016.

Pour insertion.

AL213717460

EARL BON

Entreprise agricole à responsabilité limitée au capital de 137 460 euros Siège social : 1 rue Emile Proudhon 89160 Chassignelles RCS : Auxerre 380 289 983

En vertu des décisions de l'associé unique en date du 18 août 2016, Madame Delphine BON demeurant 1 rue Emile Proudhon a été nommée cogérante, à effet du même jour.

RCS : Auxerre

Pour avis

AL213717471

DISSOLUTION LIQUIDATION

LIBRAIRIE PITERS

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros Siège social Galerie Marchande CASINO Place Madeleine 21200 Beaune 385 190 376 RCS Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 août 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Reynald PITERS, demeurant Hameau de Parruey 21250 Corgengoux, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Hameau de Parruey 21250 Corgengoux. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés du Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le liquidateur

AL213717461

AVIS DE CONSTITUTION

G MON CONSULTANT IMMO

Par acte SSP du 06/09/2016, il a été constitué une SARL dénommée G MON CONSULTANT IMMO

Siège social : 7 route de ruffey 21200 Vignoles.

Capital : 2 000 €.

Objet : estimations immobilières, conseils immobiliers et transaction.

Gérance : Géraldine FLORET 7 route de Ruffey 21200 Vignoles

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon.

AL213717449

INSTITUT SAKURA

Par acte SSP du 25/08/2016, il a été constitué une SARL dénommée INSTITUT SAKURA

Siège social : 80 rue de la Préfecture 21000 Dijon

Capital : 1.000 €

Objet : Soins du corps, entretien corporel, relaxation

Gérance : Mme SI NACER GUIFEN, 1 all Jacques Cartier, 93270 Sevran

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon

AL213717465

THÉS & TRADITIONS

Par acte SSP du 30/08/2016, il a été constitué une SARL dénommée THÉS & TRADITIONS **Siège social :** 6 rue des champs aux fèves, 21121 Fontaine les Dijon

Capital : 1.000 €

Objet : Vente de thés et accessoires

Gérance : M. HUOT Julien, 34 grande rue, 21370 Velars sur Ouche

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon

AL213717466

J2 MANAGEMENT

Par Assp du 1.9.2016, il a été constitué une SASU dénommée : J2 MANAGEMENT.

Capital : 1 000 €.

Siège : 34 rue Edouard Herriot, 21240 Talant.

Objet : Formation, Coaching, Conseil. Durée : 99 ans.

Président : Mr PIETROPAOLI Jean-François, 34 rue Edouard Herriot, 21240 Talant, pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Cessions libres entre associés et soumises à l'agrément préalable du Président de la société envers les tiers.

Immatriculation au RCS de Dijon

AL213717468

SCI DE L'AXON

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 août 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière

Dénomination : SCI DE L'AXON

Siège social : 2 rue du Pautras 21150 Marigny le Cahouet

Objet : l'acquisition, la vente, l'administration, la mise en valeur de tous immeubles bâtis, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou autres ;

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1 000 euros

Gérance : est gérant pour une durée indéterminée : Monsieur Philippe Neu demeurant 2 rue du Pautras 21150 Marigny le Cahouet.

Immatriculation : au registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis

Le représentant légal

AL213717469

SARL L'INSTITUT

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros Siège social 7, Grande Rue 21380 Messigny et Vantoux

Suivant acte sous seing privé à Savigny le Sec 21380 du 7 Septembre 2016, il a été constitué une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SARL L'INSTITUT

Capital : 1 000 € divisé en 100 parts sociales de 10 € chacune

Siège social : 7, Grande Rue, 21380 Messigny et Vantoux

Objet : la société a pour objet :

- Soins de beauté.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre des métiers.

Gérant : Mademoiselle COLLINET Virginie Demeurant 6, Rue du Puits d'Orbas 21380 Savigny le Sec

La société sera immatriculée au registre des métiers de Dijon et au registre du commerce de Dijon.

AL213717470

S.E.L.A.S. «Didier NOURISSAT Hugues MISSEREY Ivan STRIFFLING Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER Notaires associés 23 rue Buffon 21000 Dijon

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me VIARD, notaire à Dijon, le 7/09/2016, de la société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : « EVOLVING »,

Siège : Dijon (21000), 51 Rue Devosge

Durée : 99 ans

Objet social :

- l'activité de marchand de biens, en France et dans tous pays, c'est-à-dire l'achat en vue de leurs reventes de tous biens meubles et immeubles bâtis ou non bâtis, de fonds de commerce, de droit au bail, d'actions ou parts de sociétés immobilières ou des souscriptions à des actions ou parts de société en vue de les revendre.

- la rénovation en sous-traitance en vue de la revente, la gestion, la location ou sous location de meubles ou d'immeubles nus ou meublés.

- l'activité de construction par voie de louage d'ouvrages sur des biens meubles et immeubles bâtis ou non bâtis de bâtiment en vue de leur vente par fraction ou en totalité

- et la prise de participations dans toutes opérations relatives à l'immobilier.

Capital social : 4.000€ par apports en numéraire

Gérant : M. Alexandre RENAUD, dt TALANT (21240), 1 Bis Rue Vannerie.

Il a été stipulé une clause d'agrément pour toutes cessions au profit de personnes étrangères à la société l'agrément étant donné à la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon

Pour avis et mention

Me VIARD

AL213717476

VIXAM

Par acte SSP du 30/08/2016, il a été constitué une SARL dénommée : VIXAM

Siège social : 2, chemin de l'Aiguillotte, 21290 Chaugey

Capital : 1.000€.

Objet : La propriété, l'administration et l'exploitation de biens immobiliers.

Gérance : M. MONMARCHE Xavier, 2, chemin de l'Aiguillotte, 21290 Chaugey, Mme MONMARCHE Violaine, 2, Chemin de l'Aiguillotte, 21290 Chaugey.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon.

AL213717479

SCI CGL IMMOBILIER

Par acte SSP du 05/09/2016, il a été constitué une SCI dénommée : SCI CGL IMMOBILIER.

Siège social : 44 rue Clément Janin, 21000 Dijon.

Capital : 1.000€.

Objet : l'acquisition, l'administration et la location d'immeubles.

Gérance : M. BRUNO LOUIS, 44 rue Clément Janin, 21000 Dijon.

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon

AL213717480

NIÈVRE

NOMINATION

WPC

SASU au capital de 50 000 € Siège social 24 rue de Nièvre 58000 Nevers 811 292 010 RCS de Nevers

L'AG du 01/08/2016 a nommé en qualité de Commissaire Aux Comptes Titulaire et Suppléant respectivement : M. REYNE Paul, demeurant 13 rue Henri Choquet - BP 90031, 58641 Varennes Vauzelles Cedex et CECOTTI Thierry & Associés, SARL, ayant son siège social 22 route d'Espagne, 31100 Toulouse.

Modification du RCS de Nevers

AL583717455

TRANSFERT DE SIÈGE

BLANCHOT FRERES

Société à responsabilité limitée au capital de 38112.25 euros Siège social Lieudit «La Fonderie» 58500 Surgy 438 592 933 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 01 septembre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BLANCHOT FRERES a décidé de transférer le siège social du Lieudit «La Fonderie», 58500 Surgy au lieudit «Villaine» - Route de Corvol l'Orgueilleux 58210 Varzy à compter du 1er septembre 2016, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL583717456

ENTRE VUE ET MOI

SARL unipersonnelle au capital de 500 € Siège social 32 Rue Du Commerce 58200 Cosne Cours sur Loire 809302177 RCS de Nevers

Par AGE du 01/08/2016, il a été décidé de transférer le siège social au 12 Bd D'aulnay 93250 Villemomble, à compter du 31/08/2016.

Mention au RCS de Nevers

AL583717458

MODIFICATION DE CAPITAL

ACTES@CONSEILS

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée Huissier de Justices au capital de 9 000 euros porté à 60 000 euros Siège social : ZI de Villemenant BP 12 58130 GUERIGNY 528 293 269 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 19 juillet 2016 a décidé d'augmenter le capital social de 51 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées

Article 7 - Capital social

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à neuf mille euros (9 000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à soixante mille euros (60 000 euros)

Pour avis

La Gérance

AL583717461

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Selarl Isabelle MAUGUERE Avocat au Barreau de Nevers 23 rue Gambetta 58002 Nevers Tél.03.86.71.88.54 – Fax 03.86.57.65.31 Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 18 octobre 2016 A 10 heures 30

Au Tribunal de Grande Instance de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais.

Commune de NEVERS (Nièvre), Résidence Blaise Pascal :

Dans un ensemble immobilier dénommé « Résidence Blaise Pascal » sis à NEVERS, 39 boulevard Maréchal de Latte de Tassigny et 4 rue Blaise Pascal, à l'angle de ces deux voies, composé de six bâtiments dits « Bâtiments A-B-C-D-E et F », parking privés et communs, voies de circulation et espaces verts, cadastré dans son ensemble Section AI numéro 222, lieudit « 4 rue Blaise Pascal », pour une contenance de 57 ares 24 centiares et **actuellement cadastré section AI numéro 491.**

L'ensemble immobilier dont dépend les biens et droits immobiliers vendus, a fait l'objet d'un état descriptif de division-règlement de copropriété suivant acte reçu par Maître PERRIN, Notaire à NEVERS (Nièvre), le 25 mai 1966, publié au bureau des Hypothèques de NEVERS, le 3 juin 1966, volume 3704, numéro 14.

Cet acte a été modifié :

- une première fois suivant acte reçu par Maître PERRIN, Notaire susnommé, le 14 octobre 1966, publié au bureau des Hypothèques de NEVERS, le 20 octobre 1966, volume 3744, numéro 26.

- une deuxième fois suivant acte reçu par ledit Maître PERRIN, Notaire susnommé, le 10 février 1967, publié au même bureau des Hypothèques, le 20 février 1967, volume 3779, numéro 21.

- une troisième fois suivant acte reçu par ledit Maître PERRIN, Notaire susnommé, le 05 mai 1967, publié au même bureau des Hypothèques, le 19 mai 1967, volume 3804, numéro 18.

- Modification concernant les références cadastrales : Acte reçu par Maître BINI, Notaire à NEVERS, le 28 juin 2012 publié au Service de Publicité Foncière de NEVERS le 06 août 2012, volume 2012 P, numéro 3813.

LES BIENS ET DROITS IMMOBILIERS SUIVANTS :

LOT numéro QUARANTE NEUF (49) :

Une cave sise au sous-sol du bâtiment « A », cage d'escalier « C »,

Et les quatre/dix millièmes (4/10.000èmes) des parties communes.

LOT numéro CENT SOIXANTE QUINZE (175) :

Un appartement sis au huitième étage du bâtiment « A », cage d'escalier « C » à gauche du palier, composé d'un couloir, cuisine, WC, salle de bains, deux chambres, salon avec balcon, débarras.

Logement équipé d'un chauffage au sol collectif.

Et les soixante dix huit / dix millièmes (78/10.000èmes) des parties communes.

Bien loué.

MISE A PRIX : CINQ MILLE EUROS (5 000,00€).

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à NEVERS le 05 septembre 2016

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser:

· au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant, 23 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.54.

· au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET, huissier de justice à NEVERS (Nièvre) Tél : 03.86.36.13.00 le jeudi 06 octobre 2016 à 09 heures 30 sur place.

AL583717451

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de Nevers
23 rue Gambetta 58002 Nevers
Tél.03.86.71.88.54
Fax 03.86.57.65.31
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 18 OCTOBRE 2016
A 10 heures 30

Au Tribunal de Grande Instance de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais.

Commune de SAINT JEAN AUX AMOGNES (Nièvre), lieudit Saint Péraville :

Une maison d'habitation couverte en tuiles et ardoises composée :

Rez-de-chaussée : terrasse, entrée, cuisine, véranda, salle à manger-salon, couloir, chambre avec salle de bains privative, autre chambre avec salle d'eau privative. Toilettes. Dégagement avec escalier permettant d'accéder à l'étage,

Etage : palier, deux espaces à usage de grenier.

Cave

Deux constructions à usage d'appentis au fond du terrain.

Le tout cadastré section D, numéros :

114 «Champ Rabuteau » pour une contenance de 21 ares 83 centiares,

115 « Saint Péraville » pour une contenance de 02 ares 72 centiares,

116 « Saint Péraville » pour une contenance de 02 ares 76 centiares.

Bien libre.

MISE A PRIX : SEIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (16 500,00 €).

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à NEVERS le 05 septembre 2016

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser:

· au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant, 23 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.54.

· au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET, huissier de justice à NEVERS (Nièvre) Tél : 03.86.36.13.00 le jeudi 06 octobre 2016 à 14H sur place.

AL583717452

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de Nevers
23 rue Gambetta 58002 Nevers
Tél.03.86.71.88.54
Fax 03.86.57.65.31
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 18 octobre 2016
A 10 heures 30

Au Tribunal de Grande Instance de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais.

Commune de LA CHARITE SUR LOIRE (58400), 44 quai Foch :

Une maison d'habitation comprenant :

- au sous-sol : deux petites pièces, cave, chaufferie,

- au rez-de-chaussée surélevé : salle de séjour, cuisine, deux chambres, salle de bains et WC.

Jardin devant, derrière et au nord de la maison.

Garage installé dans la partie sud du jardin en bordure du quai Foch.

Le tout cadastré section BI, numéros :

109 « 44 quai Foch », pour une contenance de 04 ares 14 centiares,

110 « Champ du Seigneur », pour une contenance de 09 ares 20 centiares,

203 « Champ du Seigneur », pour une contenance de 03 ares 40 centiares.

Bien libre.

MISE A PRIX : VINGT DEUX MILLE EUROS (22 000,00 €).

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de Nevers, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à NEVERS le 06 septembre 2016

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser:

· au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant, 23 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.54.

· au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par la SCP COUDERT-BUFFET, huissier de justice à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) Tél : 03.86.28.03.19 le mardi 04 octobre 2016 à 14 H 30 sur place

AL583717454

➜ MODIFICATION DE STATUTS

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

FRANCO ET FILS DISTRIBUTION

S.A.S. au capital de 39.000 €
Siège social
Zone Industrielle – Route Nationale 7
58320 Pougues les Eaux
309 916 021 RCS Nevers

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale du 27 juin 2016, les modifications suivantes à publier concernant les commissaires aux comptes de la société :

Anciennes mentions :

Titulaire : M. Philippe JUHEN - ZI Saint Eloi – 58000 Nevers

Suppléant : M. Jean-Pierre BLIN - rue Henri Dunant – 58200 Cosne sur Loire

Nouvelles mentions :

Titulaire : COD AUDIT CONSEIL - 1, rue des Haras – 58340 Cercy la Tour

Suppléant : ETC AUDIT - Place de l'Europe – 89000 Saint Georges sur Baulche

Pour avis,

Le Président, P. FRANCO

AL583717462

ABM HOLDING

SAS au capital de 700.000 €
Siège social
9 Rue du Champs de Magny
58470 Magny-Cours
522 616 788 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 12/07/2016, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier la dénomination qui devient : Everspeed Composites. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Pour avis

AL583717464

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social

BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec.
VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

SOCIETE CLAMECYCOISE D'AMEUBLEMENT

SARL au capital de 48 000 euros
Siège social
8 Route d'Orléans - La Galette
58500 Clamecy
R.C.S. Nevers B 323 448 175

Il résulte de la décision des associés du 1/08/2016, les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié :

Anciennes mentions

Gérante : Mme Annie ROUSSEAU épouse LECREUX, née le 3 Août 1950 à TEIGNY (Nièvre), dmt à TEIGNY (58190), rue Amont.

Nouvelles mentions

Gérance :

Mme Annie LECREUX, sus nommée et domiciliée.

M. Pierre LECREUX, né le 28 Juillet 1949 à CORBIGNY

(Nièvre), dmt à TEIGNY (58190), rue Amont.

Pour avis,

L'un des gérants

AL583717453

➜ NON DISSOLUTION

ANVIS FRANCE DECIZE SAS

SASU au capital de 18.694.823 €
Siège social : Usine des Caillots – BP 101
58302 Decize CEDEX
322 804 931 RCS Nevers

Par décisions de l'associé unique en date du 23 juin 2015, il a été décidé de ne pas procéder à la dissolution anticipée de la société malgré les pertes, et de poursuivre les activités sociales.

AL583717460

LE CADRAIN

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 1 000.00 €
Siège social : 18 Rue Edouard Vaillant
58160 Imphy
537 942 906 RCS Nevers

Avis de non Dissolution

Suivant décisions de l'associé unique du 22 août 2016 :

- L'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, la gérance.

AL583717427

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Bouhy en date du 3/08/2016, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LES LUNETTES DE MARION

Siège social : Les Boulins - 58310 Bouhy

Objet : opticien-lunetier à domicile ou non, comprenant notamment la vente au détail de lunettes, correctives ou non, microscopes, télescopes ; la taille et meulage de verre d'optique, ophtalmique ; la vente de lentilles cornéennes ; la vente au détail d'appareils photographiques, d'accessoires, de caméras et de projecteurs.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 2 500 euros

Président : Marion Leroyer, demeurant 11 rue de Bouhy à Ciez

(58220)

Agrément cession : En cas de pluralité d'actionnaires, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des actionnaires.

Immatriculation : au RCS de Nevers.

Pour avis, le Président

AL583717440

SCI AP BRIVE

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI AP BRIVE

Siège social : 7 Bis, Boulevard de la République – Immeuble « Les 3 R » – 58000 Nevers

Objet social : Acquisition, administration et gestion par bail ou autrement de tous biens et droits immobiliers – Acquisition, détention, gestion et animation des filiales et participations de la société

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 10 000 €

Gérance : la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ALPHONSE DE POITIERS, société civile au capital de 152,45 € ayant son siège social à Nevers (58) – 7 Bis, Boulevard de la République – Immeuble les 3 R, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 443 727 847

Immatriculation de la Société au RCS de Nevrs.

Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de tous les associés.

La gérance

AL583717457

Etude de Maître Thibaut MARIE.
Notaire associé à Nevers (58000)
1 Rue Saint Martin

Suivant acte reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire à NEVERS, le 19 août 2016, enregistré au POLE DEPARTEMENTAL D'ENREGISTREMENT DE NEVERS, le 5 septembre 2016, bordereau n° 2016/897 case n° 1, extrait 1793, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou

indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

La dénomination sociale est : ROBIN.

Le siège social est fixé à : Nevers (58000), 21 rue des Sablons.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de 1.000,00 EUR divisé en 50 parts sociales de 20,00 EUR chacune, numérotées de 1 à 50.

Répartition des parts sociales : Monsieur Jérôme MOUISSION les parts numérotées de 1 à 25 et Monsieur Raphaël ARRIAT les parts numérotées de 26 à 50.

Les apports : 1000,00 EUR en numéraire

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Messieurs Jérôme MOUISSION et Raphaël ARRIAT sont nommés co-gérants de la société, pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis et mention.

Maître Thibaut MARIE

Notaire.

AL583717459

SPR SECURITE

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SPR SECURITE

CapitaL : 1 000 euros

Siège : 20 rue Charleville 58000 Nevers

Objet : Sécurité privée: surveillance humaine ou par systèmes électroniques, gardiennage de biens et locaux, sécurité des personnes s'y trouvant, transport et surveillance defonds, bijoux ou métaux précieux,protection physique des personnes (communément exercée par desgardes du corps), sûreté dans les aéroports, opérations de vidéo-surveillance ou vidéoprotection.

Durée : 99 ans

Président : M. Martinez Franck, 75 rue de Chazeau 58160 Imphy

La cession des actions de l'associé unique est libre.

Chaque action donne droit à une voix.

RCS : Nevers

AL583717463

PIECES AUTO CHARITOISE

Par acte SSP en date du 08 septembre 2016, il a été constitué une SARL dénommée : PIECES AUTO CHARITOISE

Objet social : Négoce, commercialisation et vente de tous véhicules, neufs ou d'occasion et de toutes pièces détachées automobiles et pour tout véhicule terrestre et tous produits accessoires s'y rattachant,

Toutes opérations commerciales, artisanales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou à tous objets similaires ou connexes.

Siège social : Avenue du Maréchal Leclerc - Lieu dit Champs de Donzy 58400 La Charité sur Loire

Capital : 10 000 euros

Gérance : Monsieur Kenan BEKTAS demeurant 13 rue Raymond Barbier à La Charité sur Loire (58400)

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL583717465

YONNE

➜ DIVERS

ETABLISSEMENTS SERVET DUCHEMIN

SA au capital de 927 381 €
Siège : 16, avenue Jean Mermoz
89000 Auxerre
425 720 778 RCS Auxerre

Aux termes d'un procès verbal du 19/06/2015, l'assemblée générale a constaté la fin du mandat d'administrateur de Mr Jean-Michel CHANTEPY.

AL893717681

➜ NOMINATION

SIMODIL

SAS au capital de 3 914 900 €
Parc commercial de la Petite Ile
Rue des Entrepreneurs
89300 Joigny
495 327 116 RCS Sens

Aux termes d'une décision du Président en date du 30/06/2016, M. Julien SIMONNET, demeurant 36 rue des Pavillons, 89500 Villeneuve sur Yonne, a été nommé en qualité de Directeur Général.

Pour avis

Le Président

AL893717653

SAINSIME

SAS au capital de 1 442 295 €
Les longues raies
Route de Villeneuve sur Yonne
89330 ST Julien du Sault
451303028 RCS Sens

Aux termes d'une décision du Président en date du 30/06/2016, Mme Pauline SIMONNET Epouse DESNOYERS, demeurant 26 Chemin de la Butte - Lieudit des Maillets, 89500 Bussy le Repos, a été nommée en qualité de Directeur Général.

Pour avis

Le Président

AL893717654

S.C.I. L'ARMANÇON

Capital social : 1 448 265,66 €
Siège social
89160 Argenteuil sur Armançon
RCS Auxerre 345 408 058

ADMINISTRATION PROVISOIRE

Par Ordonnance du Tribunal de Grande Instance d'Auxerre en date du 24 août 2016, Monsieur Thierry VANDENBROUCQUE, sis 29 Rue Louis de Broglie à Dijon 21000, a été désigné en qualité d'administrateur provisoire de la SCI L'ARMANÇON, suite au décès de M. Francis POULLAIN survenu le 25 janvier 2015.

Pour avis, l'administrateur provisoire

AL893717685

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SAINT MARTIN IMMOBILIER

SCI au capital de 1 000 €
Siège social :
3 bis rue de la Libération
77760 La Chapelle la Reine
501 233 449 RCS de Melun

En date du 05/09/2016, le gérant a décidé de transférer le siège social de la société 4 rue de Paris, 89140 Villethierry, à compter du 05/09/2016

Objet social : Acquisition d'immeuble

Durée : expire le 05/09/2116

Radiation au RCS de Melun et réimmatriculation au RCS de Sens

AL893717645

INFOTEAM

SARL au capital de 9146,00 Euros
20 A rue des Glacières
67000 Strasbourg
352695357 R.C.S. Strasbourg

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03/09/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 9 route de Saint André, Culêtre, 89450 Domecy sur Cure à compter du 01/10/2016.

Gérance : Monsieur ALAIN BOURLIER, demeurant 5 quai St Thomas, 67000 Strasbourg

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg

AL893717647

BOPC

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social
4 B rue Jean Pierre Timbaud 93700 Drancy
523 777464 RCS Bobigny.

Le 31/08/2016, l'associé unique a transféré le siège social à 18 rue Glacée 89360 Jaulges à compter du 01/09/2016.

Gérant : Mme Brousseau Mariane, 18 rue Glacée 89360 Jaulges.

Immatriculation au RCS de Auxerre.

Mention au RCS de Bobigny.

AL893717689

➜ RECTIFICATIF

SARL VISICOD

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle Visicod
au capital de 4 000 euros
R.C.S. Auxerre 508 685 054

Erratum

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 06 août 2016, l'annonce légale primitive n'intégrait pas la nouvelle activité complémentaire à l'objet social :

- La formation générale et internet (réseaux sociaux, référencement, outils e-marketing) pour les professionnels et les particuliers.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Les autres termes du précédent avis n'ont pas été modifiés.

Pour avis

AL893717682

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SCEA DE LA COMBE AUX NOYERS

Société civile au capital de 6 060 €
33 rue du Faubourg
89440 Joux La Ville
495 255 101 Rcs Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 2016, la collectivité des associés a :

– pris acte de la démission des fonctions de gérant de M. André dit « Jean-Claude » Noirot et a nommé Mme Céline Petitjean, épouse Noirot, demeurant à Pothieres (21400), Ferme de Bellevue, aux dites fonctions pour une durée indéterminée,

– décidé de transférer le siège social à Pothieres (21400), Ferme de Bellevue.

Pour avis, la gérance.

AL893717613

SCI LE RABOLIOT

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Ferme de la Fringale
89290 Escolives Ste Camille
334 913 225 RCS Auxerre

Prorogation de la durée

Aux termes d'une décision en date du 10 mars 2015, confirmée par une décision du 19 août 2016, l'associé unique a décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 10 mars 2115, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis La Gérance

AL893717626

SCCV COMSEPT

Aux termes d'un acte s.s.p. en date du 1er septembre 2016, la SCCV COMSEPT a effectué les modifications suivantes :

Forme : transformation de la société civile en une société à responsabilité limitée (SARL)

Capital : le capital demeure à 10.000 €

Siège : le siège et le gérant restent inchangés et demeure 29 faubourg Dilo 89600 Saint Florentin.

Objet : Achat, construction ou réhabilitation d'immeubles et revente de biens et toutes opérations pouvant s'y rattacher directement ou indirectement.

Ces modifications seront enregistrées au registre du commerce d'Auxerre.

Pour avis.

AL893717651

GAEC SIMONOT - BLONDEAU

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun au capital de 267 000 euros
Siège social
27 rue de Poinchy - 89800 Chablis
353 699 168 Rcs Auxerre

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2016, la collectivité des associés :

- A décidé de transformer le groupement, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole.

- A décidé de proroger la durée de la société de 85 ans, reportant son terme au 13 mars 2115.

Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :

Dénomination sociale : Scea Simonot - Blondeau.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article

L.311-1 du code rural.

Capital social : 267 000 euros.

Siège social : 27 rue de Poinchy - 89800 Chablis.

Durée : Jusqu'au 13 mars 2115.

Gérants : M. Rémy Simonot, demeurant à Chablis (Yonne), 5 rue de Troëme, et M. Alexandre Simonot, demeurant à Chablis (Yonne), 27 rue de Poinchy.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres.

Pour avis, la gérance.

AL893717684

HESADE

SAS au capital de 10.000 €
Siège social : 1ter, avenue de la Puisaye
89240 Villefargeau
800.773.350 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 26/07/16, il a été décidé :

- d'augmenter le capital social d'une somme de 1.747.000 € pour le porter de 10.000 € à 1.757.000 €, par la création de 174.700 actions nouvelles de 10 € chacune, et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 ;

- de nommer le Cabinet MORIZE AUDIT, 19, avenue Pierre Larousse 89000 Auxerre

Commissaire aux comptes titulaire, et la société HD AUDIT, 18, rue Porte-Noel 89800 Chablis Commissaire aux comptes suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Auxerre.

AL893717695

safer

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SOUMAINTRAIN - maison d'habitation vendue occupée avec terres louées en partie

9 ha 30 a 65 ca - Bois miche: B-314 - Champs dollans: ZD-11 - Du crot guillaume: AC-91 - La basse bruyere: D-65 - La jonchere nord: B-305 - Le petit brun: ZI-6 - Les bruyeres nord: AC-83 - Les rossois: ZD-10(A)-10(Z) - Les saulons: ZE-51

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 3 octobre 2016 à

Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL893717697

➜ VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend UNE MAISON T4 à GURGY (89250)
Rue des Mésanges - Réf : 1303/8790

Mitoyenne **de 4 pièces de 84 m² - Classe Energie : D** - Ce lot comprend une entrée, un cellier, un séjour, une cuisine, un w.-c., **un jardin** et **un garage**, 3 chambres, un placard, **un balcon**, un dégagement, une salle de bain - **Prix de vente : 89.190 €** (hors frais de notaire et bancaires) – Lot non soumis à la copropriété

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tel : 09 79 99 02 12 -

jnoel@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de l'YONNE ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL893717679

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CABINET JACQUES BRET
Avocats 62, rue de Bonnel
69003 LYON

IMAGERIE MEDICALE AVALLON SUD-ICAUNAIS

SELARL au capital de 6.000 euros
Siège
1 Route de Paris 89200 Avallon
RCS AUXERRE:530 775 246

Par délibération du 27 juillet 2016, l'assemblée générale a désigné en qualité de cogérant à compter du 1er juin 2016 M. Mohammed Karim BENKIRANE demeurant 2 rue Duval Jouve 34000 Montpeller

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre

Pour avis

AL893717687

➜ NON DISSOLUTION

BELLEVUE 89

SARL au capital de 24 000,00 euros
Siège social
Zone Artisanale des Macherins
13 rue de Londres
89470 Monéteau
RCS : 752 948 521 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 27 juin 2016, l'assemblée générale extraordinaire :

- A décidé, en statuant en application de l'article L. 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, la gérance.

AL893717655

Avocats Vignet & Associés
Vignet - Noël - Sanoner
Société d'Avocats inter-Barreaux
Auxerre & Sens
1 place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
Tél : 03 86 52 60 00

PINEAU S.C.

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social
57 bis route de Montargis
89300 Joigny
803 564 830 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 16 juin 2016, l'assemblée générale mixte des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, la gérance

AL893717678

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 Saint-Georges-sur-Baulche

SARL LEDRU BATIMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : Les Perraults des Bois
89130 Mézilles
RCS Auxerre 752 065 557

Aux termes d'une délibération en date du 30 août 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL893717688

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

AUX TROIS MARCHES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 40 avenue de la Puisaye
89000 Auxerre
390 632 909 Rcs Auxerre

Avis de dissolution et de nomination d'un liquidateur

L'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2016 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 août 2016.

A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :

Monsieur Philippe Brunel demeurant 11 Place des Véens - 89000 Auxerre.

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :

40 avenue de la Puisaye - 89000 Auxerre.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'auxerre.

Pour avis, le liquidateur.

AL893717618

SCI DU BAS DE SAINT-AGNAN

Société civile immobilière
au capital de 60 979,61 euros
Siège social
C.D 146 89100 Malay le Grand
Siège de liquidation
8 Rue de la Cave 89100 Maillot
345 077 648 RCS Sens

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22/08/2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme Liliane PIROUELLE, demeurant 8 rue de la Cave 89100 Maillot, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 8 rue de la Cave 89100 Maillot.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces

relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis - Le Liquidateur

AL893717648

WALCO 91

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 10 000.00 €
Siège social
17 Boulevard de Verdun
89100 Sens
808 921 662 RCS Sens

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire par une décision en date du 5 août 2016, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Sens.

Pour avis

AL893717696

➜ AVIS DE CONSTITUTION

SCI MATTOM

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 septembre 2016 à Appoigny, il a été constitué une société civile immobilière.

Dénomination sociale : Sci Mattom.

Forme : Société civile immobilière.

Objet : Acquisition, location et vente d'immeubles.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Siège social : 98 route de Paris, 89380 Appoigny.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : M. Benoît Chevallier, demeurant 4 rue Saint Louis, Bleury, 89110 Poilly sur Tholon.

Cessions de parts : Libre entre associés.

Toutes les autres cessions sont soumises à agrément obtenu par décision des associés prise en assemblée générale extraordinaire.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL893717634

AMO OPTIQUE

Aux termes d'un acte sous seing privé du 08 Septembre 2016

Constitution d'une Société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination Sociale : « AMO OPTIQUE»

Enseigne : OPTIQUE DE LA CURE

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique

Capital : 10 000 euros – Apports en numéraire

Siège Social : 30 Rue du Général de Gaulle 89270 Vermenton

Objet Social : La vente d'équipements verres et montures, verres, lunettes, lunettes de soleil, produits nettoyant lunettes, lentilles de contact, produits d'entretien pour lentilles, cordons, chainettes, jumelles, stations météo, étuis à lunettes, la réparation des biens ci-dessus, la taille et la pose de verres optiques, examens de vue, adaptation, ventes accessoires de lunettes et lentilles, Vente de produits de basse vision et prestations d'essais de produits de basse vision, prestations d'adaptation de lentilles et prestations à domicile.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Présidente : nommée pour une durée non limitée : Madame Adélaïde MARTINEZ-ORTEGA, demeurant , 12 Grande Rue- 89420 Cisery

Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre.

Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer au droit de vote sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Pour avis

La présidence

AL893717644

QLC

Dénomination : QLC

Forme : Société par actions simplifiées unipersonnelle (SASU)

Siège : 25 rue du général de Gaulle à Sens (89100)

Objet : Restauration rapide

Durée : 99 ans

Capital : 500 €

Président : Fateh CHOKRI demeurant 31 avenue de la Marne 89100 Sens

Immatriculée au R.C.S. de Sens

AL893717646

A4 TAXIS

Aux termes d'un ASSP à THEIL SUR VANNE du 16/08/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : A4 TAXIS

Siège : 4 Route de la Vallée du Parc, 89320 Theil sur Vanne

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 8 000 euros

Objet : Transport de voyageurs par taxi, le transport et la livraison de colis

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Claude RALLU, demeurant 4 Route de la Vallée du Parc, 89320 Theil sur Vanne

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL893717649

SCI B.MOLYDIE

Suivant acte sous seing privé en date du 03 Septembre 2016.

Il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI B.Molydie

Siège social : Viviers (89700) 20 rue de l'Eglise

Objet social : acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers,

Durée : 99 années à compter de la date de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : 1.000,00 euros constitué par apports en numéraire

Gérance : Madame Lydie BELYAZID 20 rue de l'Eglise 89700 Viviers

Parts sociales : librement cessibles au profit d'un associé, de son conjoint, d'un ascendant ou descendant dudit associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Immatriculation : RCS d'Auxerre (89)

Pour avis

La Gérance

AL893717680

SOCIETE DE SERVICE ET DE COURTAGE - SOSECO

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à VERON (Yonne) du 12 août 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SOCIETE DE SERVICE ET DE COURTAGE - SOSECO

Siège : 3 Rue des Vignes Blanches, 89510 VERON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 euros

Objet : Commission et courtage en travaux et matériaux, et toute commission sur

la mise en relation clients-entreprises et inter-entreprises, Import-export de matériaux

et matériels liés au secteur d'activité du bâtiment, Marchand de biens, Aides aux entreprises, Coaching, Commercialisation événementielle sonore et visuelle, Achat et vente après rénovation de biens immobiliers,

L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens, L'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus, avec ou sans garanties hypothécaires ou sûretés réelles, Promotion immobilière, Sous-traitance de travaux de terrassement, gros-oeuvre, maçonnerie, charpente, couverture, zinguerie, plomberie, sanitaire, électricité, cloisons, doublage, isolation, carrelage, peinture et revêtement de sols et muraux.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Bernard ARCHENAULT-DONZE, demeurant 3 Rue des Vignes Blanches - 89510 VERON

Directeur général : Madame Vanessa CHAUVET, demeurant 3 Rue des Vignes

Blanches - 89510 VERON

La Société sera immatriculée au RCS de Sens.

Pour avis

AL893717686

OTHE RANGEMENTS

Suivant acte sous seing privé en date du 7 septembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : OTHE RANGEMENTS

Siège Social : 3, chemin de Champbertrand – 89100 Rosoy

Capital : 200 000 €

Durée : 99 ans

Objet : la conception, la fabrication, le montage, l'usinage et la commercialisation de tous meubles, objets mobiliers, portes de placards, mobiliers et rangements, armoires coulissantes, miroiterie et profilés alu ; l'étude, la réalisation et la pose d'aménagement intérieurs, d'éléments de décoration et tous travaux d'ébénisterie ; l'entretien et la réparation des meubles et objets ci-dessus ; le négoce, l'import et l'export de tous produits ci-dessus.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Toute cession d'actions est libre entre associés ou au profit de tiers.

Président : Monsieur Quentin STAQUET demeurant 3, rue Marcoen, 1320 Beauvechain (Belgique)

Commissaire aux comptes titulaire : Ernst & Young et Autres, S.A.S. immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 438 476 913 dont le siège est situé 1-2, place des Saisons – Paris la Défense 1, 92400 Courbevoie ;

Commissaire aux comptes suppléant : AUDITEX, S.A.S. immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 377 652 938 dont le siège est situé 1-2, place des Saisons – Paris la Défense 1, 92400 Courbevoie ;

La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL893717690

SAS ALMA

Avis est donné de la constitution, par acte S.S.P. en date du 01/09/16, de la Société SAS ALMA, au capital de 4 000 euros, dont le siège social est à Pont sur Yonne (89140), 29 avenue du Général Leclerc, ayant pour objet : bar, restaurant, hôtel. Sa durée est de 99 ans. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associés dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés. Le président est Mme Maria Leszczawski épouse Renard, domiciliée à Gisy les Nobles (89140), Chemin des Romains. La société est immatrculée au RCS de Sens.

AL893717691

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2016 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl TARDY AGENCEMENT** 1 rue des Compagnons 89290 Champs-sur-Yonne (menuiserie). RCS Auxerre 430210112. CIP 3869. Administrateur : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL893717657

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2016 prononçant la liquidation judiciaire de Monsieur Alexandre MAUGEON – **EIRL MAUGEON ALEXANDRE** - 7 Les Fours 89130 TOUCY (couverture maçonnerie aménagements intérieurs et extérieurs en menuiserie, isolation, carrelage). Répertoire des métiers 799369160. CIP 3870. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893717658

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2016 prononçant la liquidation judiciaire de la **Sàrl STEFALINE** 13 rue du Docteur Tardieux 89530 Saint-Bris-le-Vineux (hôtel, restaurant). RCS Auxerre 500552344. CIP 3864. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893717659

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2016 prononçant la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL E.T.B** 3 rue L. Renault 89000 AUXERRE (salle de remise en forme). RCS Auxerre 818646051. CIP 3865. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893717660

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2016 prononçant la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique LE GRAND BAL DES FLEURS** 61 rue de Paris 89000 AUXERRE (Fleuriste). RCS Auxerre 811141100. CIP 3866. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893717661

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2016 prononçant la liquidation judiciaire de la **SAS E.M.V** 1 rue des Murs Puits de Courson 89800 SAINT CYR LES COLONS (travaux de peinture). RCS Auxerre 811801968. CIP 3867. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL893717662

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2016 prononçant la liquidation judiciaire de **Monsieur Gérard DELCROIX** 7 Rue des Paquerettes 89290 CHAMPS SUR YONNE (travaux de menuiserie). Répertoire des métiers 420130239. CIP 3868. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893717663

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2016 prononçant la conversion en liquidation judiciaire avec autorisation de poursuivre l'activité jusqu'au 15/10/2016 au profit de **Monsieur Jérôme BOSCARDIN** 17 Rue de Seignelay 89550 HERY (ravalement, maçonnerie). Répertoire des métiers 521412577. CIP 3729. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL893717664

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2016 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl LE SALON BY BENOIT** 68, Boulevard Vauban 89000 AUXERRE (coiffure mixte). RCS Auxerre 791439219. CIP 3741. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL893717665

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2016 prononçant la résolution du plan et ouvrant la liquidation judiciaire de la **Sàrl ANNE ET JÉRÔME GODOT** 10 Grande Rue Basse 89430 Tanlay (boulangerie). RCS Auxerre 484905179. CIP 3872. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893717666

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2016 prononçant la résolution du plan et ouvrant la liquidation judiciaire de **Monsieur Jérôme GODOT** 10 Grande Rue Basse 89430 Tanlay (boulangerie). RCS Auxerre 484905179. CIP 3872. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893717667

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl CeliaLouna** 9, Rue Fourier 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 790903926. CIP 3712.

AL893717668

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Béatrice Sophie MORIS** 12 allée Heurtebise 89000 Auxerre. RCS Auxerre 498991991. CIP 3818

AL893717669

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique CMT BAT'** La cour de Mailly 89270 MAILLY LA VILLE. RCS Auxerre 805079654. CIP 3817.

AL893717670

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl TISSOT PHILLIBERT DISTRIBUTION** 7 Bis route De Clamecy 89480 Etais-la-Sauvin. RCS Auxerre 514198522. CIP 3524

AL893717671

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl MSD-INFORMATIQUE** 6 allée des Jonquilles 89290 Venoy. RCS Auxerre 502567126. CIP 3341.

AL893717672

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SARL AUTOMOBILES DU TONNERROIS** ZA route de Paris 89700 TONNERRE. RCS Auxerre 483116224. CIP 2327.

AL893717673

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SARL FOUET DANIEL ET KEVIN** 13 Grande Rue 89440 Dissangis. RCS Auxerre 534697255. CIP 3770.

AL893717674

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SA S.I.E.** 24 rue du Clos 89000 Auxerre. RCS Auxerre 378455927. CIP 3827.

AL893717675

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl INTER'ACT FORMATION** 1 impasse Madeleine 89000 Auxerre. RCS Auxerre 484638036. CIP 3836.

AL893717676

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/09/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Guy Maxime NOUMBONA** Appartement, 39-14 avenue Ingres 89000 Auxerre. RCS Auxerre 792916223. CIP 3819.

AL893717677

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/09/2016 arrêtant le plan de cession de la **Sàrl ART VITRAIL** 3 rue du Stade 89250 Gurgy (création de vitraux) RCS AUXERRE 434702452 CIP 3786 au profit de la Sa MICHEL SA (RCS Auxerre 323 142 075), ledit jugement a désigné comme tenu d'exécuter le plan Maître Philippe CONTANT 7 rue du Pithou 10000 TROYES, et prononçant la conversion en liquidation judiciaire après cession, désignant liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 Bd Davout 89000 Auxerre.

AL893717693

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/09/2016 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl ALLO TAXI STEPHANIE SAINT FARGEAU COEUR DE PUISAYE** 11 rue des Lions 89170 SAINT FARGEAU (transport de voyageurs par taxi (droit de place N°2 à Saint-Fargeau)). RCS Auxerre 809889611. CIP 3802. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL893717694



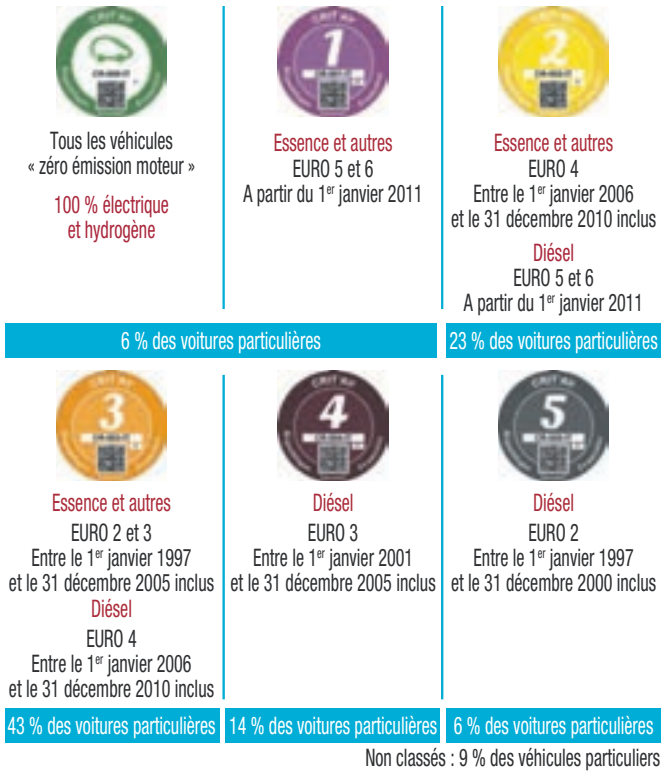
ENVIRONNEMENT Les particuliers peuvent désormais se procurer la vignette écologique Crit'Air pour leur véhicule ou leur deux-roues. Elle procure des avantages de circulation et de stationnement.

Crit'Air, la vignette écologique

Une nouvelle vignette est disponible depuis le 1er juillet dernier. Elle répond au nom de Crit'Air et a pour objectif de lutter contre la pollution de l'air. Ce certificat qualité de l'air est donc un dispositif permettant de classer les véhicules en fonction de leur niveau de pollution. Six classes ont été définies en fonction de la motorisation et de l'âge du véhicule dont une spécifique réservée aux véhicules électriques « zéro émission moteur ». Elles ont chacune une couleur différente. **La verte « zéro émission moteur »** concerne les véhicules 100 % électrique et fonctionnant à l'hydrogène ; la **vignette 1** de couleur violette est dédiée aux véhicules essence et autres répondant à la norme EURO 5 et 6 et mis en circulation à partir du 1er janvier 2011. Ces deux catégories totalisent 6 % des voitures particulières. La **vignette 2** de couleur jaune correspond aux véhicules essence et autres ayant la norme EURO 4 mis en circulation entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2010 et les diesel EURO 5 et 6 mis en circulation à partir du 1er janvier 2011. Cette catégorie rassemble 23 % des voitures particulières. La **vignette 3** de couleur orange est attribuée aux véhicules essence et autres affichant la norme EURO 2 et 3 mis en circulation entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 2005 ainsi que les diesel EURO 4 mis en circulation entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2010. Cette catégorie comprend 43 % des voitures particulières. La **vignette 4** de couleur noire concerne les diesel EURO 3 mis en circulation entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2005 ; cette catégorie compte 14 % des voitures particulières. La **vignette 5** de couleur noire correspond aux véhicules diesel EURO 2 mis en circulation entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 2000. Cette catégorie totalise 6 % des voitures particulières. Il faut préciser que 9 % des véhicules particuliers n'entrent pas dans le classement.

La vignette a été catégorisée en six classes

Voitures particulières



ZONE À CIRCULATION RESTREINTE

Les collectivités ont la possibilité de mettre en place des ZCR pour les véhicules les plus polluants, sur tout ou partie de leur territoire, afin de protéger la santé des populations dans les zones soumises régulièrement à la pollution. Une ZCR est créée par un arrêté local devant être justifié par une étude environnementale qui permet de faire un état des lieux et d'évaluer la réduction attendue des émissions de polluants. Il est soumis pour avis aux autorités organisatrices de la mobilité des zones concernées et leurs abords, aux conseils municipaux des communes limitrophes, aux gestionnaires de voierie ainsi qu'aux chambres consulaires concernées.

La nomenclature s'appuie sur les émissions polluantes des voitures particulières mais aussi des deux et trois-roues et quadricycles, des poids lourds et des bus et autocars. Crit'Air n'est pas une vignette obligatoire, la demander est une démarche volontaire permettant d'obtenir certains avantages pour circuler et se garer. Les collectivités rencontrant des problèmes de pollution aiguë peuvent en effet s'appuyer sur Crit'Air afin d'adapter la circulation des véhicules motorisés en proposant, par exemple, des voies réservées aux seuls véhicules électriques ou véhicules les plus faiblement émetteurs de polluants. En cas de pics de pollution, les préfets vont pouvoir remplacer la circulation alternée par une circulation différenciée en s'appuyant sur les certificats qualité de l'air. Cette nouvelle vignette va aussi rendre opérationnelles les zones à circulation restreinte (ZCR) pour la qualité de l'air créées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ces zones définies par les collectivités locales permettent de réserver la circulation à certaines classes de véhicules, toute l'année ou certains jours de la semaine (voir encadré).

Pour obtenir le certificat qualité de l'air, il suffit de le demander sur le site www.certificat-air-gouv.fr. Avant de le commander, il est possible de faire une simulation. Confectionné à la demande, le certificat est un document sécurisé qui est délivré par voie postale, à titre individuel, à chaque propriétaire de véhicule en faisant la demande. Il est uniquement expédié à l'adresse qui figure sur la carte grise. Son coût est de 4,18 euros, payable en ligne. Ce prix couvre les frais de fabrication, de gestion et d'envoi. Une fois la commande validée, le demandeur recevra par mail un récépissé attestant la catégorie de son certificat. **VALÉRIE GODEMENT**

coin cuisine

Poêlée de prunes à la fleur d'oranger et à la vanille (4 personnes)

Temps de préparation
moins de 10 minutes
Temps de cuisson
5 à 10 minutes.

Ingrédients

- 500 grammes de prunes au choix (quetsches, mirabelles, reine-claude, etc.),
- 1 cuillère à soupe d'extrait de fleur d'oranger,
- 1 cuillère à soupe d'extrait de vanille (liquide) ou 1 gousse de vanille,
- 1 cuillère à soupe de sucre roux,
- 10 grammes de beurre.

Réalisation

Laver les fruits et les sécher. Les couper en deux puis ôter les noyaux.
Dans une sauteuse, faire fondre le beurre. Ajouter les prunes, saupoudrer de sucre et faire dorer les fruits en remuant de temps en temps.
En fin de cuisson, parfumer avec la fleur d'oranger et la vanille (si vous utilisez une gousse de vanille : la fendre en deux dans la longueur et gratter les graines au couteau puis déposer les graines sur la poêlée de prunes et mélanger). Mélanger et servir chaud, tiède ou froid.
Côté gourmand : accompagner cette poêlée de fruits d'une boule de glace à la vanille ou de nougat glacé.



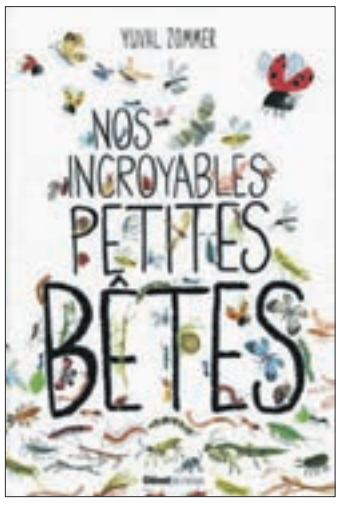
PHILIPPE DUFOUR/INTERFEL

vient de paraître

Nos incroyables petites bêtes

« Nos incroyables petites bêtes « est un album pour la jeunesse de Yuval Zommer paru aux éditions Glénat Jeunesse (www.ptitglenat.com).

Dessinées magnifiquement par un ancien étudiant du Royal college of art de Londres, les petites bêtes de notre environnement, qui souvent font peur ou n'inspirent pas la moindre sympathie, sont vues et racontées sous un autre angle dans ce très bel album. Ceci est aussi dû aux textes remplis d'humour de Barbara Taylor (spécialiste de l'environnement et auteure scientifique pour le Musée d'histoire naturelle de Londres) et à la présentation qui interpelle sans cesse le lecteur (il s'agit de trouver la petite bête qui se cache dans la double page qui lui est consacrée).



16,95 euros

Des coléoptères aux bestioles de la maison en passant par les termites et les araignées, on découvre tout un univers de façon ludique et pédagogique. À la fin, une double page explique les services rendus par ces - pas si horribles que ça - petites bêtes ! Pour les 4 ans et plus.

THIERRY MICHEL

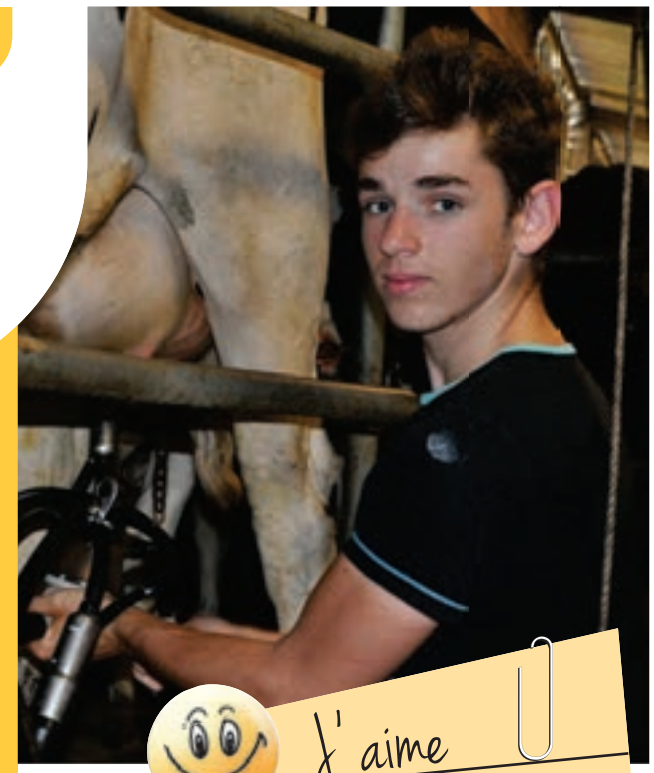


MANCHE (50)

Paroles de jeunes

PREMIER EMPLOI

Fils et petit-fils d'agriculteur, François-Gabriel Barbedette vient de chausser les bottes de son premier emploi comme vacher de remplacement chez Francis Malle. L'éleveur, en effet, s'est blessé en juin dernier. François-Gabriel allie, lui, pour l'été son emploi saisonnier et sa passion du vélo.



J'aime

- Les gâteaux. « Manger, c'est la vie »
- Le foot, le vélo
- Les émissions sportives, les séries policières
- La musique

Je n'aime pas

- Les quiches
- Lire sauf les magazines de vélo
- L'injustice

Bottes au pied ou casque sur la tête

François-Gabriel Barbedette, 18 ans et demi, n'a pas voulu rester l'été à ne rien faire. Lui qui connaît le monde agricole pour y avoir grandi, a voulu y travailler. Alors, il a envoyé sa candidature à l'Association remplacement des agriculteurs de la Sée en se rendant disponible du 1er juillet au 31 août. Une candidature qu'il avait travaillée dans le cadre de sa formation de DUT Génie biologique qu'il suit depuis l'année dernière à Saint-Brieuc.

Blessé à la main

Il a débuté à quelques pas de chez lui, chez Francis Malle, agriculteur installé à Juvigny-le-Tertre. Ce dernier s'est blessé à la main à la mi-juin, rendant la traite impossible. Il est resté hospitalisé une journée pour une opération en ambulatoire. Depuis, la traite reste une difficulté majeure. Son frère l'a aidé. Un premier vacher de remplacement est venu en dépannage d'un autre secteur. Mais cette situation ne pouvait être que temporaire. Quand Vincent Barbedette, papa de François-Gabriel a pris des nouvelles de son voisin, avec qui il avait l'habitude de s'entraider aux corvées agricoles, il a proposé les services de son fils. *« Et j'ai commencé le 25 juin au soir »* sourit François-Gabriel.



Pendant cinq heures par jour, François-Gabriel Barbedette chausse les bottes d'un vacher de remplacement. SB

Remplacé un mois par an

Cette solution rend service à l'agriculteur et au jeune salarié. *« Ce n'est pas facile de trouver quelqu'un »* reconnaît l'éleveur. Avoir François-Gabriel est *« vraiment une chance. C'est quelqu'un de sérieux. Ça remonte le moral »* ajoute-t-il. Si c'est la première fois qu'il fait appel au service de remplacement pour accident, il l'utilise au cours de l'année lors des périodes chargées comme les ensilages, ou le nettoyage de la porcherie, à hauteur d'un mois par an.

Jamais trait seul

Pour François-Grabriel, c'est un premier poste. Il avait déjà trait avec son père. Mais jamais *« tout seul »* indique-t-il. Pour autant, il n'avait pas vraiment d'inquiétudes en rejoignant François Malle. Le premier soir, l'agriculteur est resté avec lui pour lui montrer le travail, et les spécificités de l'exploitation. Chez Francis Malle, François-Gabriel consacre près de 5 h par jour. Le matin, après la traite, il donne les aliments aux vaches et aux taurillons. Le soir est dédié à la traite. Et ce jusqu'au 14 août, date de la fin de l'arrêt pour Francis Malle.

La mise en route

Tous les matins,le jeune se lève de bonne heure. A 6 h 45, il est dans la salle de traite. *« Le plus dur, c'est la mise en route »* admet-il. Cependant il va travailler avec le sourire aux lèvres. Ce qui est le plus plaisant ? *« Se lever le matin en entendant les oiseaux chan-ter »* répond-il, *« et le salaire »* ajoute-il. En recevant son premier bulletin de salaire qu'il attendait avec impatience, pour ces cinq jours de juin, François-Gabriel a exulté. *« J'avais calculé. Mais j'ai eu plus que je ne pensais. Ça vaut le coup de se lever de bonne heure »* assure-t-il.

En selle tous les jours

Sa journée n'est pas uniquement rythmée par la traite. Ce jeune homme est passionné de cyclisme. Il est inscrit au Vélo club de Saint-Hilaire-du-Harcouët depuis quatre ans. En rentrant de son travail vers 10 h, il enfile son maillot et part sur les routes s'entraîner. Objectif : disputer pas moins d'une trentaine de courses annuellement. Aujourd'hui, il a plus de 4 500 km au compteur. Son meilleur souvenir reste sa première victoire à Céaux, il y a quelques semaines. *« L'année dernière, j'arrivais en 2e, 3e, 4e place. Cette année, j'ai réussi à atteindre la première marche du podium »* confie-t-il avec fierté. Si les victoires sont importantes, François-Gabriel le fait avant tout *« pour m'amuser »*, notamment avec son frère, Pierre-Emmanuel.



Le vélo, c'est la passion que François-Gabriel Barbedette partage avec son frère, Pierre-Emmanuel.

> *« Le plus dur, c'est la mise en route. Mais le plus plaisant, c'est de se lever le matin en entendant les oiseaux chanter le matin », « et le salaire ».*

Son parcours

- **2015 : Bac scientifique avec mention Entrée en DUT Génie biologique**
- **28 mai 2016 : 1re victoire à Céaux en Dep 1**
- **25 juin 2016 : premier poste de vacher remplaçant**

Assidu au Tour de France

Le VCH est aussi le club de Mickaël Chérel, coureur de l'équipe AG2R du Tour de France, qui s'est illustré notamment dans la 19e étape, rejoignant Albertville à Saint-Gervais Mont Blanc. Il a participé activement à la victoire de son coéquipier, Romain Bardet. François-Gabriel Barbedette était devant son poste pour savourer cette première victoire française. Et lors du passage de la 3e étape, sur ces terres, Mickael Chérel est sorti du peloton pour être encouragé par les licenciés du club. Un moment que le jeune cycliste n'oublie pas.
Le vélo fait partie du quotidien du jeune salarié. Bien entendu, sa passion va le poursuivre pendant sa 2e année de DUT en septembre. Il laissera les bottes. Mais de là à retrouver la salle de traite, rien n'est impossible. Après son DUT, il ne s'est pas encore projeté. Peut-être qu'un jour il rejoindra l'exploitation familiale, tenue par ses grands-parents, Gabriel et Agnès, puis aujourd'hui par Vincent et Brigitte. *« Pour le moment, je suis encore jeune »* conclut-il.

Sandrine Bossière

N'OUBLIONS PAS CEUX QUI FONT LE LAIT

Dans un contexte de crise du secteur laitier aux conséquences dramatiques, un débat anime la société : celui sur le respect des animaux. Pour nous, les éleveurs laitiers, c'est un sujet essentiel. Chaque jour, nous produisons du lait pour les millions de Français pour qui les produits laitiers sont un élément vital de santé, de plaisir, de culture gastronomique. Les Français connaissent l'implication de chaque éleveur envers chacune de ses vaches. Dès l'aube, nous sommes avec elles, pour les soigner, les nourrir avec attention et professionnalisme. La passion des éleveurs pour leurs animaux est une réalité. Ne l'oublions pas.



LESPRODUITSLAITIERS
PRODUITS-LAITIERS.COM

Cniel
Centre national interprofessionnel de l'économie laitière